

LES FRÈRES DE L'INSTRUCTION CHRÉTIENNE AUX ANTILLES (1840-1860)

F. Philippe Friot

Dans le premier numéro des *Etudes Mennaisiennes*, le frère Paul Cueff avait retracé, sous le titre *Origines d'une épopée missionnaire (1836-1840)*, les premières années de l'engagement des Frères de l'Instruction chrétienne aux Antilles, Guadeloupe et Martinique. Il y montrait l'abbé Jean-Marie de la Mennais, en réponse à l'invitation du ministre de la Marine et des Colonies, engageant son jeune Institut, qui ne comptait alors que quelque vingt années d'existence, dans une œuvre aussi difficile qu'exaltante : apporter à la jeunesse de ces pays l'instruction et l'éducation religieuse, avec tous les risques d'un engagement lointain, des épidémies qui décimaient périodiquement les Européens sous un climat tropical, et dans un contexte social et religieux particulièrement tendu, celui des colonies à esclaves.

Assurés toutefois de la protection du gouvernement, les Frères allaient se trouver confrontés à des obstacles nouveaux pour eux. La première école, ouverte à Basse-Terre, en Guadeloupe, le 4 avril 1838 connut d'emblée le succès. Malheureusement la communauté fut victime de dissensions internes ; survint une épidémie de fièvre jaune qui frappa les maîtres et emporta leur directeur. Toute l'équipe des premiers frères dut être renouvelée.

L'année 1839 vit l'ouverture d'une nouvelle école en Guadeloupe, à la Pointe-à-Pitre et l'arrivée de trois frères, le 28 décembre de la même année pour une première fondation en Martinique, qui allait être implantée à Saint-Pierre, au lieu dit Le Fort, en mai 1840.

En engageant ses Frères dans cette aventure exaltante le fondateur ne témoigne pas seulement de son ardeur missionnaire ; il y manifeste aussi ses qualités d'organisateur, sa prudence et sa ténacité face aux difficultés. Un traité signé avec le ministre de la Marine et des Colonies établit les conditions de l'engagement de sa congrégation, à laquelle le gouvernement accorde une aide pour le soutien de son noviciat.

L'œuvre était désormais lancée, et nous nous proposons de suivre son développement jusqu'à la mort du fondateur des Frères, à la fin de l'année 1860.

I. – SITUATION DES ANTILLES FRANÇAISES.

1 – Les classes sociales :blancs, gens de couleur, esclaves.

En 1831, la Guadeloupe comptait 112000 habitants, dont 90000 étaient des esclaves. La Martinique comptait 120000 habitants, dont 86000 esclaves. On peut estimer que les blancs devaient être un peu moins nombreux, dans chaque île, que les mulâtres et les noirs libres, soit au total 22000 en Guadeloupe, et 34000 en Martinique. Un fossé infranchissable séparait les trois classes : blancs, gens de couleur et esclaves. Un blanc se serait cru déshonoré, s'il avait eu des relations d'amitié avec un homme de couleur et surtout un esclave : il ne pouvait avoir avec eux que des relations d'affaires. Il lui était interdit de s'asseoir avec eux, de leur serrer la main, de leur témoigner une marque de politesse : c'était le préjugé de couleur, le préjugé colon.

Le pouvoir et la richesse étaient entre les mains des *blancs* : planteurs et gros commerçants, ou *békés*, ordinairement nés dans le pays, et fonctionnaires de l'administration coloniale, qui étaient surtout des métropolitains. Privilégiés, ils virent sans plaisir les efforts que fit le gouvernement de Louis-Philippe pour relever la condition des gens de couleur, améliorer le sort des esclaves et préparer leur émancipation. En conséquence, ils accueillirent mal les frères qui devaient être des agents de cette évolution.

L'abbé de la Mennais en avait prévenu ses disciples :

« En général, les colons sont opposés à ce qu'on instruisse les nègres. Cette disposition de leur part est naturelle : il ne faut pas nous en fâcher ni entrer là-dessus en discussion avec eux ; mais il faut faire notre œuvre paisiblement et courageusement, sans nous déconcerter ni nous troubler. »¹

La diffusion de l'instruction parmi les affranchis, comme aussi l'effort de christianisation des esclaves allaient donc nettement à l'encontre du "préjugé" et risquaient de se heurter à l'opposition des colons.

Un certain nombre de fonctionnaires locaux, à l'exception sans doute des gouverneurs, partageaient ces préventions. C'est ce qu'écrit le f. Saturnin Navate² à son supérieur de Ploërmel, dans une lettre de 1840 :

« L'administration de la Martinique montre une indifférence absolue pour l'instruction ou, pour mieux dire, elle n'en voudrait point [...] Les propriétaires aimeraient autant qu'on mît le feu à leurs maisons que de leur parler d'instruire les nègres. La plus grande partie ne veut point de nous, à moins que nous ne fassions une classe pour blancs[...] Ils sont furieux, sachant que les gens de couleur seront plus instruits que leurs enfants³. »

Il semble que les directeurs de l'Intérieur, dans les deux îles : Billecocq à la Guadeloupe, Frémy à la Martinique, aient entravé le plus possible la mission des frères. Le premier « s'oppose fortement à l'ouverture de l'école des Trois-Rivières en 1844, parce qu'il voulait y placer des instituteurs laïques » ; le second se plaignait amèrement des instances renouvelées du f. Ambroise, qui voulait « obtenir ce qui était nécessaire aux Frères et à leurs écoles. » Il faut toutefois faire ici la part des oppositions personnelles, et reconnaître qu'une évolution positive se produisit, comme le note le f. Gérard Le Texier : « Nous sommes bien avec M. le curé [...] Il a fait notre éloge dans divers entretiens qu'il a eus avec le directeur de l'Intérieur. Les préventions de ces Messieurs contre nous disparaissent peu à peu⁴. »

Il convient de rappeler les conditions d'installation des frères aux colonies : leur traitement, leurs frais de voyage étaient à la charge du ministère de la Marine ; leur hospitalisation en cas de maladie, la construction et l'aménagement des écoles étaient assumés par l'administration locale.

Les frères ne recevaient d'abord que les enfants libres, soit blancs, soit de couleur ; l'instruction des petits esclaves était remise à plus tard. Liberté complète leur était laissée pour la méthode. Ils introduisirent donc dans les écoles la méthode simultanée, utilisée par les Frères des Ecoles chrétiennes, et par les divers instituts de frères fondés plus récemment. Celle-ci comportait la division des élèves en trois classes. Dans les deux premières, dites de lecture et d'écriture, on ajoutait progressivement l'étude du chiffre, et celle du catéchisme. Dans la troisième, dite "grande classe", on

¹ *Informations et avis divers*, au f. Ambroise, 1^{er} décembre 1840, C. G. , IV, 372.

² F. Saturnin (Jean-Baptiste Navate), né à Pancé (Ille-et-Vilaine) le 24 septembre 1815, entré à Ploërmel le 20 juin 1837, fait partie du premier groupe de frères envoyés en Martinique en 1839 ; sorti en 1842.

³ Lettre du 24 février. AFIC. 172. A. 006.

⁴ Lettre à l'abbé de la Mennais, du 5 août 1843. AFIC. 172. A. 136.

étudiait la grammaire et l'arithmétique et on perfectionnait les connaissances acquises précédemment. Les classes devaient être gratuites.

Les frères, il est vrai, purent toujours compter sur l'appui des différents gouverneurs des deux colonies. Sans doute eussent-ils obtenu le soutien des planteurs s'ils avaient ouvert des classes spéciales pour les blancs : mais c'eût été sacrifier au préjugé, et manquer à l'attente du gouvernement qui se proposait de préparer la "fusion" des classes sociales. Jean-Marie de la Mennais avait déjà exprimé très clairement l'objectif dans sa lettre au ministre Guizot¹, du 10 décembre 1836 :

« L'un des principaux points de la tâche confiée aux frères sera d'amener graduellement la fusion entre la population blanche et celle de couleur, fusion à laquelle d'anciens et puissants préjugés se sont opposés jusqu'ici. Quant aux jeunes esclaves [...], ce sera une œuvre spéciale dont il n'y a pas lieu de s'occuper maintenant, afin de ne pas compliquer prématurément l'opération dont il s'agit. »

Il ajoutait d'ailleurs, dans la même lettre :

« Cette œuvre, surtout si elle s'étendait aux pauvres esclaves, serait vraiment bien belle, parce qu'elle serait bien chrétienne². »

La voie était ainsi nettement tracée, et les Frères s'y engagèrent courageusement.

Les blancs avaient dû se résigner à voir l'enseignement primaire dispensé aux enfants de couleur de la classe libre. Mais ils auraient voulu que les instituteurs bornent leurs enseignement à l'indispensable, c'est-à-dire lecture, écriture et les premiers éléments de la grammaire et du calcul.

La classe des *libres de couleur* était composée d'affranchis et de mulâtres. Ils avaient peu à peu constitué une catégorie à part, intermédiaire entre les colons et les esclaves. La loi du 24 février 1831 leur avait accordé la plénitude des droits civils et celle du 24 avril 1833 accordait aux hommes d'être électeurs et éligibles, sous le régime censitaire en vigueur. Ils exerçaient diverses professions manuelles, ou travaillaient dans le commerce et l'administration, dans les usines et les magasins. Le "préjugé" sévissait chez eux comme chez les blancs, enfermant chacun dans sa catégorie sociale. C'était à eux, comme aux blancs, qu'étaient destinées les écoles ouvertes par le gouvernement.

Alors que les colons pouvaient facilement faire instruire leurs enfants, soit dans la colonie dans des classes payantes, soit en France, les libres de couleur ne pouvaient opter que pour une école gratuite. Aussi envoyèrent-ils avec joie leurs enfants aux nouveaux instituteurs. « Les enfants de couleur me paraissent avoir beaucoup de dispositions et de bonne volonté pour l'instruction, surtout pour la religion, car plusieurs de ces enfants nous recherchent beaucoup ; moi, de mon côté je les estime et me plais avec eux », écrivait un frère de la Martinique au supérieur de Ploërmel³. Il est donc certain qu'au début, les classes des frères furent fréquentées surtout par les enfants des noirs libres et des mulâtres. Mais peu à peu quelques rares blancs les y rejoignirent, et la fusion s'opéra très lentement.

Les *esclaves*, qui constituaient la grande majorité de la population, n'avaient ni liberté, ni aucun droit, si ce n'est ceux que garantissait le Code Noir de 1685. Ils étaient employés, comme main-d'œuvre non rétribuée, dans les plantations. On a vu que l'instruction des jeunes esclaves n'était pas prévue dans les

¹ François Guizot (1787-1874), historien et homme politique éminent de la Monarchie de Juillet. Il fut ministre de l'instruction publique de 1832 à 1837 puis président du conseil de 1840 à 1848.

² C. G. , III, 428.

³ Lettre du f. Alippe Dagorne. AFIC. 172. A. 001.

engagements du ministre. Toutefois le développement d'un courant abolitionniste, en métropole, obligea le gouvernement à prendre des mesures en prévision d'une émancipation à venir ; une Société pour l'abolition de l'esclavage, fondée en 1834 et présidée par le duc de Broglie, fit poser cette question devant les Chambres, à partir de 1837. Enfin une ordonnance de 1840 fit obligation aux procureurs du roi de visiter périodiquement les habitations pour y contrôler l'observation des règlements concernant le travail et le régime disciplinaire des esclaves.

2. - Situation religieuse - Le clergé colonial.

Le clergé des colonies était en principe formé au séminaire colonial du Saint-Esprit, à Paris¹. On y préparait au sacerdoce des jeunes gens destinés aux paroisses abandonnées de France, et aux missions à l'extérieur. En réalité, nombre d'ecclésiastiques qui se présentent pour exercer le ministère dans les colonies, ont été formés dans leur diocèse d'origine. Ils sont agréés par le supérieur du séminaire du Saint-Esprit et reçoivent de lui leurs pouvoirs par délégation de la Congrégation de la Propagande. Sous Louis-Philippe, le supérieur de ce séminaire était l'abbé Fourdinier², décédé le 5 janvier 1845. Quelques années plus tard, en 1848, fut opérée la fusion des Prêtres du Saint-Esprit avec ceux de la Société du Cœur de Marie, fondée par le P. Libermann³ qui en devint le supérieur général.

En 1838, Martinique et Guadeloupe sont dirigées par des préfets apostoliques. Les sympathies de M. Castelli⁴, préfet apostolique de la Martinique, pour les tenants du courant abolitionniste soulevèrent contre lui l'animosité des colons. A l'automne de 1841, il quitte la Martinique, et l'année suivante, démissionne de sa charge. Il fut remplacé momentanément par M. Jacquier⁵, d'opinion fort différente, et très proche des colons. M. Castelli avait fait le voyage de Ploërmel dès 1840 : « Il est venu ici passer un jour avec moi, écrit l'abbé de la Mennais à M. de Saint-Hilaire⁶. Sa visite me fait grand plaisir et je crois qu'elle sera utile⁷. » C'est après en avoir conféré avec lui que l'abbé de la Mennais élabore un projet de catéchisation des esclaves sur les habitations.

L'abbé Lacombe⁸, préfet apostolique de Guadeloupe depuis 1829, s'il est proche des positions de l'abbé Castelli, se montre plus réservé dans ses engagements, ce qui lui permet d'éviter les affrontements avec les colons. C'est à lui que l'abbé de la Mennais avait confié ses premiers missionnaires, comme à : « un second père⁹ ». Le préfet apostolique n'avait pas ignoré les épreuves des frères de la Basse-Terre ;

¹ La Société du Saint-Esprit avait été fondée en 1703 par Claude-François Poullart des Places (1679-1709), et avait été approuvée comme congrégation en 1734.

² Aimable Célestin Fourdinier, ancien professeur au séminaire d'Arras, succède en 1832 à son oncle Jacques Bertout à la tête de la Société du Saint-Esprit et du séminaire pour le clergé colonial, qu'il dirige jusqu'à sa mort, le 5 janvier 1845. Il avait dirigé en 1835 la publication du *Catéchisme ou Abrégé de la doctrine chrétienne à l'usage des paroisses des colonies françaises, approuvé par la Sacrée Propagande*.

³ Jacob Libermann (1802-1852), fils de rabbin et converti au christianisme en 1826 avait fondé la société des Missionnaires du Très-Saint Cœur de Marie.

⁴ Pierre-Paul Castelli, né en Corse en 1795, ordonné prêtre en 1821, est nommé en 1831 curé de Bourg-la-Reine. En 1833, il est chargé d'une mission d'inspection des écoles élémentaires aux Antilles, et dans son rapport, il préconise de faire appel pour le choix des instituteurs, à une congrégation religieuse. Proposé par le gouvernement au poste de préfet apostolique en Martinique, il est nommé, malgré les réticences de M. Fourdinier, et installé le 3 décembre 1834, dans l'église de Fort-Royal.

⁵ L'abbé Jacquier, arrivé en Martinique en 1820, était curé de Grand'Anse. Proche des colons, il était lui-même possesseur d'une habitation. A la mort de M. de Perrigny, il fut nommé à sa place vice-préfet apostolique. En 1848, il prit position contre le nouveau préfet apostolique (M. Castelli) nommé par Schoelcher.

⁶ Edme Jean Filleau de Saint-Hilaire (1779-1845), conseiller d'Etat, était directeur des Colonies au ministère de la marine.

⁷ Lettre du 9 juin 1840, C. G. , IV, 329.

⁸ L'abbé Lacombe fut préfet apostolique de 1829 à 1844.

⁹ Lettre du 26 novembre 1837. C. G. , III, 552.

toutefois, il leur rend ce témoignage : « Ils se sont toujours montrés zélés pour leurs devoirs. Le nombre de leurs élèves témoigne, au reste, assez du bien qu'ils font¹. » M. Lacombe, qui s'était démis de sa charge, se rendit aussi à Ploërmel en 1844, à son retour en France, et y rencontra l'abbé Jean-Marie de la Mennais².

Il faut reconnaître que les frères ne trouvèrent pas toujours auprès des prêtres des Antilles, le soutien auquel il s'attendaient, et ils l'expriment assez vivement dans leur correspondance. « Le clergé du pays – *flens dico* – met fort peu de zèle à seconder les efforts des frères pour l'instruction chrétienne des jeunes noirs. Au Fort-Royal, par exemple, quinze mois se sont écoulés, sans qu'on ait pu obtenir qu'un seul enfant fût confessé³, » confie l'abbé de la Mennais à l'évêque de Nantes en 1841. Et il répond à l'abbé Evain : « Ce que vous me dites des besoins spirituels de la colonie m'attriste jusqu'au fond de l'âme et me confirme dans la triste idée que j'en avais déjà⁴. »

« Le curé de Fort-Royal n'est ni pour nous, ni pour notre mission », note le f. Gérard, le 17 mai 1842⁵. L'abbé de la Mennais écrit au f. Ambroise : « Ce que vous me dites du clergé de la Martinique est désolant. Agissez avec prudence et tâchez de vous tenir en dehors de toutes ces misères⁶. » « Bien loin que le clergé nous ait été favorable depuis notre arrivée dans ce pays, signale le f. Ambroise, la Basse-Terre est le seul endroit où il nous a soutenus [...] A peine ces Messieurs pouvaient-ils ouvrir la bouche pour annoncer seulement l'ouverture de nos classes⁷. » D'autres critiques portent sur le relâchement dans la discipline et sur la vie facile du clergé.

Sensible aux demandes de ses frères, l'abbé de la Mennais songea d'abord à faire appel à des aumôniers chargés d'exercer le ministère auprès des maîtres et de leurs élèves. Mais à la lumière de cette expérience et aussi de l'évolution de la situation dans les Antilles mêmes, le supérieur de Ploërmel fut conduit, nous le verrons, à modifier son jugement.

Il faut ajouter que les frères avaient été précédés aux Antilles par les Sœurs de Saint-Joseph de Cluny, institut fondé en 1798 par Anne-Marie Javouhey⁸. Arrivées à la Guadeloupe en 1822, elles ouvrent, à la demande de la municipalité de Basse-Terre un pensionnat pour les jeunes filles de la classe blanche. En 1824, à la Martinique, elles prennent la direction du pensionnat à Saint-Pierre, géré par la colonie et fréquenté par la même catégorie d'élèves ; elles y joignent, à partir de 1827, une section pour les orphelines. Mais à partir de 1838 en Guadeloupe, et de 1842 à la Martinique, les Sœurs de Saint-Joseph ouvrent à la demande du ministère de la Marine et dans des conditions analogues à celles des frères, des écoles primaires pour les jeunes filles libres de couleur. Elles animent également, en accord avec le clergé, des instructions religieuses du soir destinées aux adultes

¹ Lettre du 27 janvier 1840, à M. de la Mennais. AFIC. 166. 4. 005.

² Celui-ci écrit au f. Ambroise : « Nous avons causé ensemble pendant plus d'une heure et bien cordialement ; il m'a dit beaucoup de bien des frères et de vous en particulier. » Lettre du 14 mars 1844. C. G. , V, 166.

³ Lettre du 1^{er} novembre 1841. ATLC, III. 144.

⁴ Lettre du 29 mai 1842, à l'abbé Evain, C. G. , IV, 550.

⁵ AFIC. 172. A. 086.

⁶ Lettre du 21 octobre 1847, C. G. , V, 652.

⁷ Lettre du 18 août 1845, à l'abbé de la Mennais. AFIC. 172. A. 206.

⁸ Anne-Marie Javouhey (1779-1851), fondatrice d'un institut voué à l'apostolat missionnaire. Elle envoya des Sœurs à Bourbon (1817), en Guyane (1822) où elle-même séjourna durant treize années à Mana, (y dirigeant avec l'appui du gouvernement une œuvre originale de moralisation des noirs), au Sénégal, aux Antilles. Le premier noviciat fut établi à Cluny, d'où le nom de la congrégation.

II. LES PREMIÈRES ÉCOLES DES FRÈRES AUX ANTILLES.

École de Basse-Terre (Guadeloupe).

En Guadeloupe, à Basse-Terre, ville qui compte 11500 habitants, dont 7500 esclaves, l'école est réorganisée après les épreuves de 1838. Le nouveau directeur, f. Frédéric Launay¹, remplace le f. Antonin Tuloup² et le f. Sigismond Chevalier³ occupe le poste laissé vide par le départ pour la France du f. Judicaël La Dure⁴. Le Comité de Surveillance de l'Instruction publique, qui inspecta l'école, le 4 novembre 1839, rendit son rapport au directeur de l'Intérieur. L'établissement comptait alors 125 élèves dans trois classes, la plupart au-dessous de douze ans, à l'exception d'une vingtaine entre treize et dix-sept ans. Les élèves continuent dans la troisième classe l'étude de la grammaire et de l'arithmétique et ils reçoivent en outre des leçons de géographie et d'arpentage. « Il est juste de dire, souligne le rapport, qu'ils font du progrès ; le Comité en a constaté dans l'examen qu'il leur a fait subir. [...] En somme, le Comité est sorti de la visite inopinée qu'il vient de faire à l'école publique des frères avec un vif sentiment de satisfaction. Il lui a paru par la fréquente répétition des prières, par le temps consacré à l'étude du catéchisme [...] que l'on s'attachait beaucoup à inculquer aux élèves les principes de la religion et de la morale. Sous ce rapport, et dans les circonstances où se trouve la colonie, l'institution peut être d'une grande utilité. »

Mais, les auteurs du rapport portent un jugement très critique sur l'établissement : ils constatent que « les seuls enfants qui suivent l'école appartiennent à la classe des gens de couleur. Pendant longtemps encore le préjugé des classes en éloignera les enfants des blancs ». Or, ajoutent-ils, s'il y en a un très petit nombre dont les parents libres depuis longtemps ont acquis de l'aisance, tous les autres sont nés de parents récemment affranchis, et pauvres ; « il faut le dire sans cesse, afin de tenir constamment éveillée l'attention du gouvernement, la position que les affranchis anciens et nouveaux prennent dans le pays est une calamité. » Et le rapport d'insister sur le dommage qui résulterait pour la classe possédante si au lieu de restreindre les ambitions de l'affranchi au travail des champs et aux divers métiers manuels, l'instruction lui ouvrait les bureaux de l'administration et du commerce, voire l'accès aux professions libérales. « Le but que l'on doit se proposer d'atteindre par l'éducation offerte aux classes inférieures de la société coloniale, c'est, tout en les moralisant, de leur inspirer le goût des arts mécaniques, de les diriger surtout vers la culture des champs. On n'y parviendra certainement pas en leur enseignant exclusivement, pendant plusieurs années, les règles de la grammaire, l'analyse grammaticale et logique et la division du globe. Nous le répétons, avec cela on en fera des commis, des hommes de plume, et le nombre en est malheureusement déjà trop considérable. »⁵

Ce rapport, transmis au ministre de la Marine, fut communiqué à l'abbé de la Mennais le 6 mars 1840. Celui-ci perçoit nettement l'opposition manifestée par les planteurs face à la volonté du gouvernement de favoriser l'instruction des affranchis, mais il fait valoir ses propres arguments :

¹ Le f. Frédéric (Frédéric Launay), né le 14 septembre 1799 à la Chapelle-aux-Fitz-Meens (Ille-et-Vilaine), était entré au noviciat de Saint-Brieuc en mai 1821. Il ouvrit les écoles de Pleudihen (1822), de Lantic (1831) et dirigea celles de Saint-Quay (Côtes-d'Armor) et de Vigneux (Loire-Atlantique) où il se trouvait à son départ pour la Guadeloupe. Un rapport d'inspection pour l'année 1837-1838 le notait ainsi : « Conduite exemplaire, zèle ardent ; école bien tenue. »

² F. Antonin (Pierre Tuloup) avait été directeur de la première école fondée en Guadeloupe, à Basse-Terre.

³ F. Sigismond (Julien Chevalier), né à Acigné (Ille-et-Vilaine) le 19 juillet 1816, était entré au noviciat de Ploërmel en octobre 1836. Décédé à Ploërmel le 28 avril 1853.

⁴ F. Judicaël (Louis La Dure) faisait partie du groupe des cinq premiers frères arrivés à la Guadeloupe. Cf. *Études Mennaisiennes*, n° 1.

⁵ Copie. AFIC. 151. A. 016.

« Il est certain, comme ces Messieurs l'observent fort bien, qu'il peut y avoir des inconvénients à donner aux jeunes affranchis une instruction trop étendue qui les détournerait de chercher à gagner leur vie par le travail manuel. D'un autre côté, on ne peut espérer que les enfants restent assez de temps dans l'école pour y acquérir des habitudes de religion, d'ordre et de moralité, si l'on se borne à l'enseignement de la lecture, de l'écriture et des premiers éléments de la grammaire et du calcul ; car peu de temps leur suffira pour acquérir ces connaissances premières. [...] D'ailleurs, si on refuse aux affranchis tout moyen de s'élever, n'est-il pas à craindre que leur amour-propre n'en soit profondément blessé et qu'ils prennent l'école à dégoût. [...] Toutefois, dans les villes mêmes, rien n'empêche que l'on n'admette pas indistinctement dans la haute classe tous les élèves de la seconde classe capables d'y entrer, et que cette admission soit la récompense de leur bonne conduite¹ »

L'abbé de la Mennais prend ainsi la défense des affranchis et réclame pour eux la possibilité de monter dans l'échelle sociale, en fonction du mérite.

École de la Pointe-à-Pitre (Guadeloupe).

La ville comptait 12000 habitants, dont 5400 esclaves. La municipalité avait voté les fonds nécessaires, et le ministre pressa M. de la Mennais d'ouvrir l'école. Le supérieur attendit la fin de l'épidémie de fièvre jaune, avant d'envoyer le nouveau groupe de frères, au nombre de cinq, dont trois destinés à la nouvelle école : f. Marcellin Morin², directeur, Arthur Greffier³ et Rieul Louvrant⁴. Les trois missionnaires débarquèrent à la Pointe-à-Pitre le 27 avril 1839. Ils pouvaient compter sur le soutien du gouverneur de la Guadeloupe, M. Jubelin⁵.

Néanmoins l'ouverture de l'école ne se fit pas sans quelques difficultés : le directeur de l'Intérieur n'épargna aux frères aucune vexation. On ne leur livra pour mobilier personnel que trois lits garnis d'une paillasse avec matelas, le tout vieux et sale, et raccommodé. « Je refusai de recevoir les trois traversins, écrit le f. Marcellin. On me dit que j'étais bien difficile [...] Je demandai des couvertures, des moustiquaires. On me dit que ces objets étaient inutiles dans le pays, et ce n'est qu'à force de demandes que j'ai pu les obtenir. De là vient qu'ils disent que je suis trop exigeant⁶. »

Le premier jour, 1^{er} juillet 1839, douze élèves se présentèrent, tous de couleur. Quelques mois plus tard, on en comptait 190, et à la fin de l'année scolaire, 240, dont quelques blancs. Pour faire échouer l'œuvre, les colons avaient fait courir le bruit que les frères étaient des ignorants. « Dès que l'école fut ouverte, note le biographe du f. Arthur, les élèves y affluèrent de toutes parts, malgré les odieuses calomnies répandues dans le public⁷. » Pour répondre aux adversaires, les nouveaux maîtres déployèrent tout leur savoir-faire. Les progrès étonnants de leurs élèves, progrès constatés publiquement, leur conquièrent l'estime du peuple et la bienveillance du gouvernement.

Le f. Arthur n'était pas le directeur de l'école, mais c'était lui surtout qui attirait les élèves et qui, par ses

¹ Lettre du 17 mars 1840. C. G. , IV, 306.

² F. Marcellin (Julien Morin), né à Tréal (Morbihan) le 30 janvier 1810, entré à Ploërmel en août 1826. Il était le cadet du f. Hippolyte (Joseph Morin), alors maître des novices à Ploërmel. Sa correspondance nous apporte des renseignements sur les débuts de l'école de la Pointe-à-Pitre. Le f. Marcellin quitta la Guadeloupe en avril 1842. Il dirigea notamment l'école de Paramé, de 1848 à 1861, puis l'important établissement de Dinan. Décédé à Ploërmel en 1885.

³ F. Arthur (Julien Greffier), né à Messac (Ille-et-Vilaine) le 14 août 1810, entré à Ploërmel le 29 septembre 1833, avait d'abord enseigné à Iffendic, puis à Caro. Il avait été désigné sur sa demande pour la Guadeloupe.

⁴ F. Rieul (Barthélemy Louvrant), né à Saint-Sauveur-des-Landes (Ille-et-Vilaine) le 26 mars 1803, entré à Ploërmel le 22 janvier 1835, décédé à Ploërmel le 8 octobre 1860.

⁵ Jean Guillaume Jubelin, Commissaire de la Marine, Gouverneur de 1837 à 1841, était un créole originaire de la Martinique.

⁶ Lettre à J. -M. de la Mennais, du 4 juillet 1839. AFIC. 168. A. 024.

⁷ F. Evergilde Séné, *Notice biographique*, man. AFIC. 159. 1. 001.

manières affables, gagnait tous les parents à la cause des frères. A la fin de l'année 1839, il fut atteint de la fièvre jaune, et bientôt, on désespéra de sa vie : ce fut alors la joie dans le camp des adversaires, et la consternation chez les élèves et leurs parents. Il dut sa guérison aux soins habiles d'une vieille femme noire. « Le f. Arthur est guéri et il a repris sa classe, écrit M. de la Mennais le 17 février 1840 ; les nègres lui ont donné des marques extraordinaires d'attachement dans cette circonstance¹. »

L'école de la Pointe-à-Pitre fonctionnait depuis neuf mois à peine lorsqu'en mars 1840, le maire de la ville demanda au Conseil colonial le renvoi des frères : il estimait que les appointements à leur servir étaient trop onéreux pour le budget communal, et que, par ailleurs, les Frères avaient des exigences intolérables. Celles-ci étaient pourtant bien modestes : il demandaient des jalousies pour leurs salles de classes, traversées, matin et soir, par le soleil des tropiques. Quant au traitement, il était, en vertu des accords passés entre le ministre et M. de la Mennais, de 1200 f. ² par frère, celui qu'on accordait aux commis de magasins et employés des bureaux de l'administration. Ce que M. le maire redoutait et se donnait garde d'avouer, c'est l'instruction même que les frères dispensaient à tous indistinctement, tandis que les colons s'indignaient de la voir désormais accessible à la classe de couleur.

Les administrateurs de l'école avaient d'abord voulu imposer aux élèves une rétribution : trois francs par mois pour la petite classe, cinq pour la seconde et huit pour la troisième, arguant des frais nécessités par l'installation des classes³ ; mais ils se heurtèrent à un refus unanime de la population. L'affaire parvint à la connaissance du ministre qui en informa l'abbé de la Mennais « Les frères ont été tout à fait étrangers aux difficultés qui se sont élevées à la Pointe-à-Pitre au sujet des rétributions scolaires, répond celui-ci [...] Les familles ont refusé de payer de sorte que, pour conserver les enfants, il a fallu que l'administration locale renonçât à leur demander quoi que ce soit⁴. »

Premier envoi de frères à la Martinique.

Le 28 octobre 1839, un groupe de six frères embarquaient de Brest pour les Antilles, dont cinq pour fonder un premier établissement à la Martinique : c'étaient les frères Saturnin Navate⁵, directeur, Moïse Coubrun, Marcellin-Marie Rouzioux, Alippe Dagonne et Florian Gontier⁶. Ils arrivèrent à destination le 28 décembre, ayant fait escale à Cayenne. L'île gardait encore les traces du violent tremblement de terre du 11 janvier précédent, qui avait sévi, notamment à Fort-Royal, et avait fait 800 morts et autant de blessés. Le gouverneur écrit, à propos des frères : « Ils m'ont trouvé au milieu des ruines du gouvernement et de la ville capitale qui se relève peu à peu ; j'ai dû les faire mettre provisoirement chez le curé, parce que la maison qui se répare pour eux sur la hauteur⁷ n'est pas encore prête [...] De ce point à la ville, il y a un quart d'heure de marche. Les frères s'y rendront le matin pour tenir l'école et ils reviendront chez eux l'après-midi [...] Là sera leur établissement central⁸. »

Les frères ne tardèrent pas à constater la précarité de leur situation et en informèrent leur supérieur. « Voilà bientôt deux mois que nous sommes arrivés à la Martinique, écrit le f. Saturnin ; cependant

¹ Lettre au f. Laurent Haudry, *C. G.*, IV, 291.

² Chiffre fixé provisoirement, le montant définitif devant être adopté avec le concours du Conseil colonial.

³ Lettre du f. Marcellin à l'abbé de la Mennais, 10 décembre 1839. AFIC. 168. A. 030.

⁴ Lettre du 17 mars 1840. *C. G.*, IV, 306.

⁵ F. Saturnin (Jean-Baptiste Navate), né à Pancé (Ille-et-Vilaine) le 24 septembre 1815, entré à Ploërmel en 1837.

⁶ F. Florian (Michel Gontier), né à Barenton (Manche) le 4 mai 1814, entré à Ploërmel le 13 novembre 1835, arrivé à la Martinique en 1839.

⁷ Il s'agit d'une ancienne maison religieuse, au lieu-dit Morne Vanier. Lettre du Gouverneur De Mogès au Ministre, 5 janvier 1840. ANOM. C171. D 1562.

⁸ Lettre à l'abbé de la Mennais, du 5 janvier 1840. *ATLC*, III, 75.

nous ne sommes pas plus avancés que le premier jour. » Il note que la maison de campagne prévue pour leur habitation est éloignée d'une grande demi-lieue, qu'il y manque l'eau et qu'au surplus elle ne sera pas prête avant trois mois. « M. le Gouverneur, qui a pour nous mille bontés, me proposa sa maison de Saint-Pierre provisoirement et j'acceptai ; nous y sommes depuis le 29 janvier, et je pense que c'est pour longtemps¹. »

Le f. Saturnin donne en ces termes son évaluation de la situation :

« L'administration coloniale montre une indifférence absolue pour l'instruction, ou pour mieux dire, il semble qu'elle n'en voudrait point, parce que les propriétaires craignent que leurs nègres ne soient trop instruits : d'après cela on délibère, et on ne peut tomber d'accord. La plus grande partie ne veut point de nous, à moins que nous ne fassions une classe à part pour les blancs : il y a une grande jalousie de la part de ceux-ci contre les gens de couleur. Quoi qu'il en soit, je ne désespère pas de réussir ; j'ai entrepris de les gagner tous par le douceur, et j'ai bonne confiance. »

Contraints à l'inaction, les frères cependant prennent des initiatives :

« Nous avons établi un catéchisme. Les hommes de couleur se sont présentés en grand nombre ; mais les femmes désirant aussi y assister, M. le gouverneur nous a priés de nous entendre avec M. le curé pour le faire à l'église, afin que tout le monde pût en profiter : deux ou trois cents personnes y assistent. Plusieurs jeunes gens qui désirent faire leur première communion viennent tous les soirs dans ma chambre ; comme ils savent lire, ils apprennent et me récitent tous les jours une leçon de catéchisme. Nous récitons ensemble les prières et ils écoutent avec beaucoup d'attention une lecture de piété. »

L'abbé de la Mennais appréhende désormais les difficultés de la tâche :

« Je vois clairement que c'est de la part des blancs que nous éprouverons le plus d'obstacles, et il serait essentiel, ce me semble, qu'ils sussent bien que l'instruction pour les nègres esclaves se bornera presque exclusivement à l'instruction religieuse, et qu'elle s'élèvera plus ou moins pour les affranchis, suivant que ceux-ci donneront plus ou moins de garanties de moralité et de goût pour le travail [...] Vous savez que c'est dans ce sens qu'a été ma réponse au sujet des observations qui vous ont été transmises par le Comité de surveillance de notre école de la Basse-Terre². »

À Paris, un nouveau ministère avait été constitué, comprenant Abel Villemain³ à l'Instruction publique et l'amiral Duperré⁴ à la Marine et aux Colonies. Dans une lettre du 10 août 1839, l'amiral Duperré précise à l'abbé de la Mennais les vues du gouvernement et tout ce qu'il attend de sa collaboration : « Vous n'ignorez pas que mon département s'occupe activement des mesures destinées à préparer la transformation sociale que la population esclave de nos colonies doit subir à une époque plus ou moins rapprochée. Parmi ces mesures et au nombre des plus efficaces, j'aime à compter l'extension, aussi rapide que possible, des établissements de frères de Ploërmel aux colonies ; et les chambres législatives, s'associant à mes vues à ce sujet, ont accueilli ma proposition de porter au budget de mon département pour 1840 un crédit spécial destiné à subvenir aux dépenses d'envoi et d'entretien d'un certain nombre de frères en 1840.

¹ Lettre à l'abbé de la Mennais, du 24 février 1840. *C. G.*, IV, 319.

² Lettre au ministre de la Marine, du 29 avril 1840. *C. G.*, IV, 320.

³ Abel Villemain (1790-1870) fut ministre de l'Instruction publique de 1840 à 1844.

⁴ Victor Guy Duperré (1775-1846), né à La Rochelle, devint capitaine de frégate en 1806, fut nommé baron d'Empire en 1811. Préfet maritime de Toulon durant les Cent-Jours, il fut rappelé au service en 1818, devint vice-amiral en 1823. Il fut à trois reprises ministre de la Marine (1834-1836, mai 1839-mars 1840 et octobre 1840-février 1843).

Il est donc extrêmement à désirer, Monsieur, que vous vous mettiez en mesure de préparer au service colonial pour être mis à ma disposition au commencement de 1840, dix-huit autres frères instituteurs¹.
» De ce nombre, huit devaient être affectés à l'île Bourbon, dans un souci d'uniformité.

Le supérieur de Ploërmel répond au ministre, le 5 septembre 1839 : il songe à développer d'abord les Antilles, où le travail est le plus urgent et il envisage d'y établir un Directeur général, qui serait son lieutenant ; il parle en organisateur, évoque des échéances lointaines, présente des vues prospectives. Quant à Bourbon, où travaillent déjà quelques frères des Écoles Chrétiennes, l'abbé de la Mennais récuse la proposition du ministre, car il ne veut pas créer de rivalité entre deux congrégations amies.

Le 27 octobre 1839, il s'adresse au contre-amiral de Mogès², gouverneur de la Martinique : « Je recommande aux frères de faire tout ce qui dépendra d'eux pour attirer dans les classes les enfants libres de toutes nuances ; mais je prévois que cela sera difficile et que le temps seul pourra amener une fusion si désirable³. »

Le 9 janvier 1840, l'abbé de la Mennais expose au ministre de la Marine ses réflexions sur l'engagement de ses frères dans les colonies : il affirme d'abord l'importance des liens à maintenir avec les écoles de Bretagne, dont la prospérité est garante de l'œuvre nouvelle, et la nécessité d'autorisations provisoires pour permettre à celles-ci de survivre ; il montre l'impérieuse nécessité de prendre les moyens de soutenir le noviciat et le besoin de l'aide du gouvernement pour y parvenir. Mais il développe également ses vues sur l'organisation des écoles pour aboutir au résultat escompté :

« Si nous n'établissons d'écoles que dans les villes, elles seront à peu près nulles pour la civilisation des esclaves, parce qu'il n'y a pas moyen de songer à mêler les enfants libres avec ceux-ci [...] Il faut nécessairement que les frères puissent atteindre ces pauvres nègres, et leur donner au moins l'instruction religieuse dans les habitations mêmes. » Et devant les difficultés qui s'annoncent, il propose de tenter un essai, qui sera supervisé en son nom par un homme de confiance : « J'enverrai soit à la Martinique, soit à la Guadeloupe, un frère éminemment capable qui aura tous mes pouvoirs (...) Il visitera les frères de temps en temps dans les deux îles, comme je les visite moi-même en Bretagne ; en un mot, il fera tout ce que je ferais si j'étais sur les lieux⁴. »

Ces difficultés rencontrées par les frères, de la part des planteurs, risqueraient de les décourager : de Ploërmel, le supérieur les reconforte.

« Soyez sûr, écrit-il au f. Arthur Greffier, que quelque puisse être le mauvais vouloir de certaines personnes, ni votre école, ni aucune autre ne sera détruite : le gouvernement a fait trop de sacrifices pour les établir, et il y tient trop fortement pour qu'il dépende de personne de les ébranler. Cependant on peut les contrarier, mais il ne faut pas vous en effrayer, et il faut avoir toujours bien soin de me rendre compte de tout ce qui vous arrive, afin que je puisse, en cas de besoin écrire au ministre et demander un appui qui est indispensable dans de pareilles circonstances : je suis parfaitement sûr de l'obtenir. Quant à vous, soyez modéré dans vos plaintes, même les plus justes⁵. »

Au contre-amiral de Mogès, qui a hâte de voir les frères multiplier les fondations d'écoles, l'abbé de la Mennais propose d'appliquer la formule qui a déjà réussi à la Guadeloupe : « Nous aurons deux établissements un peu considérables [...] le premier sera fixé à Fort-Royal, le second à Saint-Pierre.

¹ AFIC. 153. 2. 029.

² Le contre-amiral Alphonse Louis Théodore de Mogès (1796-1850), fut gouverneur de la Martinique de 1838 à 1840.

³ C. G. , IV, 247.

⁴ C. G. , IV, 277.

⁵ Lettre du 16 juin 1840. C. G. , IV, 332.

Dans chacun il y aura trois classes, et par conséquent six frères seront à la fois en exercice, et deux autres surnuméraires. Ceux-ci donneront des leçons particulières ou remplaceront les autres en cas de maladie, ce qui arrivera souvent, nous devons nous y attendre. [...] Je vous prie donc instamment, Monsieur le Gouverneur, de ne pas les diviser deux à deux ainsi que vous en avez eu le projet : nous en viendrons là plus tard¹. » Quant à la propriété du Morne Vanier, il suggère qu'elle soit la résidence du Directeur général, où il pourra accueillir des frères en convalescence ainsi que ceux qui arrivent de France, dans l'attente de leur affectation.

L'école de Saint-Pierre, au Fort (mai 1840).

La suggestion de l'abbé de la Mennais d'envoyer à la Martinique trois frères prévus initialement pour le Sénégal est acceptée par le ministre : les frères Benjamin, Just Raffray et Arsène Menet² embarquent à Nantes sur *La Geneviève*, navire commercial flambant neuf. Le premier est destiné à remplacer à Fort-Royal le f. Alippe, nommé directeur du nouvel établissement. Le navire fait escale à Pointe-à-Pitre le 8 avril et arrive à Saint-Pierre dans la deuxième quinzaine du mois. Le f. Alippe écrit le 16 mai 1840 : « Hier, nous sommes entrés en possession de la maison qu'on nous a louée [...] Elle est assez vaste pour y faire trois classes et pour nous loger³. » Encore fallut-il y faire quelques aménagements. L'école put enfin ouvrir, avec pour directeur le f. Alippe Dagorne⁴ et pour adjoints les frères Just et Arsène. La population était nombreuse et les élèves se présentent en foule : « Le nombre de nos enfants augmente tous les jours, écrit le f. Alippe. Actuellement nous en avons plus de 180⁵. »

Toutefois l'installation matérielle laissait à désirer : trois ans plus tard, le f. Arthur y enseigne à 42 enfants entassés dans un appartement de 4 m. 60 de long et de 4 m. de large. L'école compte alors 260 élèves. « Nos frères de Saint-Pierre, écrit le f. Ambroise, sont toujours dans un triste logement, bien exposés à tomber victimes de leur dévouement et de leur position malsaine ; pas une petite sortie ; pas une petite chambre où se retirer après la classe. »

Il dénonce d'ailleurs une situation fréquente : « Le local des frères de la Trinité est dans une position malsaine, il faut changer. Tout cela demande une infinité d'écritures [...] Que de lettres, que de voyages à Saint-Pierre, la maison du Mouillage ne m'a-t-elle pas coûtés ! Il en a été de même pour notre établissement à la Pointe-à-Pitre [...] Je pars demain pour la Pointe ; de là à Marie Galante et au Moule⁶. »

L'école de Fort-Royal (juin 1840)

En remerciant le gouverneur de la Martinique, l'abbé de la Mennais lui demandait avec insistance d'éviter aux maîtres les longs trajets quotidiens jusqu'à la résidence du Morne Vanier : « J'ose donc vous prier instamment de faire en sorte que les frères attachés à l'école du Fort-Royal aient un logement dans le local même de cette école, où ils puissent coucher et prendre leur repas⁷. »

Cependant le f. Saturnin, directeur, raconte ses difficultés : « Je puis vous assurer que j'ai eu toutes les contrariétés qu'on peut éprouver pour former un établissement. J'ai eu à lutter contre le gouverneur, contre l'administration ». Il en vient aux détails : « Les premiers jours de mai, on nous fait envoyer à

¹ Lettre du 17 juin 1840. *C. G.*, IV, 334

² Sur la vie du f. Arsène Menet, cf. *Etudes Mennaisiennes*, n° 4.

³ AFIC. 172. A. 011.

⁴ F. Alippe (François Dagorne), né à Saint-Donan (Côtes-d'Armor) le 17 avril 1813, entré à Ploërmel en novembre 1834.

⁵ Lettre du 19 juillet 1840. AFIC. 172. A. 014.

⁶ AFIC. 168. A. 164.

⁷ Lettre du 17 juin 1840, *C. G.*, IV, 334.

Fort-Royal, disant que notre maison était prête : y étant arrivés nous avons trouvé tout le contraire, car la maison était remplie de pierres et de mortier [...] Je fus trouver le gouverneur pour lui représenter que cette maison ne pouvait pas nous convenir, vu qu'elle était trop petite. » Il fallut une protestation écrite au gouverneur pour obtenir l'autorisation de louer une maison plus importante, et bien située. Enfin le f. Saturnin peut écrire, le 9 juillet : « Nos classes sont commencées depuis le 8 juin. Nous avons 165 élèves, mais pas un seul blanc [...] Quant aux enfants, ils sont dissipés, mais ils ne manquent pas de moyens¹. »

Dans les derniers mois de 1841 une épidémie de fièvre jaune sévit à la Martinique : on compta parmi les morts le f. Alippe Dagonne, directeur à St-Pierre, le 21 septembre, le f. Benjamin Dauphin² à Fort-Royal le 8 novembre, le f. Anastase Recourcé³ à Fort-Royal le 9 novembre. Les frères Gérard Le Texier et Marcellin-Marie furent aussi frappés. Départs et morts avaient affaibli l'œuvre : au Fort-Royal : deux frères avaient en charge 300 élèves ; à la Pointe-à-Pitre : deux autres en comptaient 200 ; à Saint-Pierre : les six frères s'occupaient de 700 élèves, sans compter les classes d'adultes où ils assuraient le catéchisme.

Mais, cette même année 1841, en janvier et novembre, l'arrivée aux Antilles de deux groupes d'une dizaine de frères chacun, en provenance de Ploërmel, allait permettre de soutenir l'œuvre et de la développer. Le nouveau directeur général était membre du premier groupe.

¹ AFIC. 172. A. 013.

² F. Benjamin (Yves Dauphin), né à Dinan (Côtes-d'Armor) le 28 avril 1817, entré à Ploërmel le 17 novembre 1838, arrivé à la Martinique en 1840.

³ F. Anastase (Charles Recourcé), né à Saint-Méen (Ille-et-Vilaine) le 1^{er} avril 1817, entré à Ploërmel le 5 décembre 1834, arrivé à la Martinique en 1841.

III. LE F. AMBROISE LE HAIGET, DIRECTEUR GÉNÉRAL, 1840.

Le 20 octobre 1840, dix frères quittent Ploërmel à destination des Antilles, avec à leur tête le f. Ambroise Le Haiget¹, nommé directeur général. Mais ils n'arrivent pas à temps à Brest pour prendre la frégate *La Néréide* : ils partiront plus tard par la frégate *L'Andromède*. A peine embarqués sur ce navire, le f. Palémon Morin² puis le f. Daniel-Marie Thominet³ sont atteints de la petite vérole. Le premier doit être descendu à terre.

L'abbé de la Mennais avait remis au f. Ambroise une série d'informations et d'avis : c'étaient des consignes précises adressées à son lieutenant aux Antilles pour le guider dans son action, mais on y trouve aussi tracé le but essentiel de l'œuvre et des visées plus lointaines :

« Ayez soin qu'on s'applique spécialement, dans toutes les écoles, à l'enseignement religieux, et à inspirer aux enfants le goût de la piété : je crains que pour briller, on ne cherche trop les choses d'éclat, et à faire des savants plutôt que des chrétiens : ce serait manquer le but de votre mission, et cela serait contraire aux intentions du gouvernement lui-même. »

Et il ajoute cette recommandation, qui marque bien son souci à long terme :

« Examinez ce que nous pourrions faire pour l'instruction chrétienne des esclaves. C'est un article très délicat ; vous me direz ce que vous en pensez, après avoir pris le temps de recueillir des renseignements et après y avoir mûrement réfléchi⁴. »

Déjà, dans une circulaire adressée aux curés et recteurs des paroisses de Bretagne, destinée à obtenir leur aide pour remplir son noviciat de jeunes gens désireux de se consacrer à l'œuvre éducative dans son institut, l'abbé de la Mennais présentait ainsi l'objectif missionnaire :

« M. le ministre de la Marine nous presse vivement de multiplier nos écoles coloniales afin de préparer l'affranchissement des esclaves, et nous avons les plus pressants motifs de seconder ses vues : il s'agit en effet d'instruire, de convertir à la vie chrétienne [...] une population de près de trois cent mille âmes que ne connaît de Dieu que le nom et pour laquelle la liberté ne serait qu'un funeste présent si la religion ne lui apprenait pas à en régler l'usage⁵. »

Une action missionnaire.

Les directives données par l'abbé de la Mennais mettent bien en lumière son objectif primordial. Déjà, à la retraite de 1839, il avait appelé tous ses fils à prendre part, de cœur, à l'œuvre missionnaire confiée à la congrégation tout entière :

« Vous voyez que la divine Providence appelle plusieurs d'entre vous à évangéliser des contrées lointaines, privées jusqu'ici presque totalement de moyens d'instruction pour les enfants ; il faut sans doute que ceux qui se

¹ F. Ambroise (Joseph Le Haiget), né à Baud (Morbihan) le 2 mai 1795, entré au noviciat d'Auray le 4 août 1818. Il prend la direction du noviciat au départ du P. Deshayes, en mai 1821, ouvre l'école de Moncontour en février 1823. Il dirige pendant dix-sept ans, avec fermeté et succès, l'école de Tréguier avant d'être appelé à la direction générale des frères des Antilles, qu'il assumera jusqu'en 1852. Sur la personnalité du f. Ambroise Le Haiget, cf. *Etudes Mennaisiennes*, n° 12.

² F. Palémon (Jean-Baptiste Morin), né au Rheu (Ille-et-Vilaine) le 27 janvier 1819, entré à Ploërmel le 28 septembre 1839. Décédé le 13 août 1841.

³ F. Daniel-Marie (Daniel Thominet), né à St-Connec (Côtes-d'Armor) le 14 avril 1816, entré à Ploërmel en 1833, décédé le 23 novembre 1880.

⁴ 1^{er} décembre 1840. *C. G.*, IV, 372.

⁵ 28 avril 1840, *C. G.*, IV, 318.

dévouent à cette grande et sainte œuvre soient animés [...] de l'Esprit de Dieu, et qu'ils prêchent, plus encore par leurs exemples que par leurs discours ; mais il faut aussi que ceux-là même qui ne participent pas à leurs travaux attirent sur eux les bénédictions célestes, et que la congrégation tout entière prenne part à cette belle mission¹. »

Chacun de ceux qui partent doit garder en mémoire les enseignements du fondateur, nourri lui-même de la spiritualité de l'École française, puisée chez ses propres maîtres : « faire connaître et aimer Jésus-Christ, c'est là l'objectif principal de votre mission !² » ; « N'ayez en vue que la gloire de Dieu et le salut des âmes³ » « Ne comptez que sur Dieu seul pour le succès de la grande mission que vous recevez⁴. » Il n'est pas étonnant que des échos de cet enseignement se retrouvent dans les lettres des disciples, quand ils rendent compte à leur supérieur de leur engagement et de leurs sentiments les plus profonds.

L'essentiel de leur action, même scolaire, est bien d'assurer à leurs élèves une instruction chrétienne par le moyen du catéchisme, et de les former à la piété et à la vie sacramentelle. Le lien avec la paroisse est donc primordial, et on le constate malgré les difficultés particulières rencontrées dans le contexte colonial. En effet, si toute la population aux Antilles françaises, y compris les esclaves, est christianisée à la naissance par la réception du sacrement du baptême, il s'en faut de beaucoup que l'initiation chrétienne ait été réalisée chez la plupart, faute d'éducation. Les frères se trouvent donc engagés, avec l'accord du clergé, à donner aussi aux adultes qui le demandent, dans des réunions du soir, des instructions religieuses destinées à combler cette lacune, et à les préparer à recevoir les sacrements de pénitence et d'eucharistie. Progressivement, cette pratique se généralise dans la plupart des écoles ouvertes dans les deux îles. Aux livres de couleur s'ajoutent même parfois, en petit nombre, quelques blancs et même quelques esclaves.

Pour l'enfant, la réception du sacrement de l'eucharistie marque une étape de sa formation religieuse. Pour l'adulte, elle signifie une reconquête et une reconnaissance de sa position chrétienne, qui s'accompagne le cas échéant d'une régularisation de sa situation matrimoniale. C'est donc un jour de joie, dont le catéchiste est l'heureux témoin :

« Quel touchant spectacle que de voir ces bons jeunes gens de 18 à 20 ans, ces négresses courbées sous le poids des ans, s'approcher avec la plus grande dévotion de la table sacrée ; c'était une fête pour nous comme pour eux et grande a été notre consolation de les voir le soir nous remercier de les avoir instruits⁵. »

Sous la pression du gouvernement, et malgré l'opposition tenace des colons, un certain nombre de dispositions législatives permettront d'étendre aussi à la classe servile les bienfaits de cette action missionnaire.

Rôle du directeur général.

L'abbé de la Mennais va désormais entretenir une correspondance suivie avec son délégué aux Antilles qui lui communique le double des rapports qu'il fait parvenir régulièrement à l'administration. Il s'intéresse aux santés, s'informe de tout, et stimule le zèle.

¹ *Sermons*, VII, P. 2214.

² Lettre au f. Liguori-Marie Langlumé, missionnaire au Sénégal, 10 décembre 1844. *C. G.*, V, 266.

³ Lettre au même, 14 juillet 1844, *C. G.*, V, 214.

⁴ Lettre au f. Arthur Greffier, 22 juillet 1847, *C. G.*, V, 622.

⁵ Lettre du f. Donatien à J. - M. de la Mennais, du 19 octobre 1846. AFIC. 169. A. 018.

« Il paraît qu'à la Pointe-à-Pitre, *écrit-il le 20 décembre 1840*, on ne fait que quatre heures et demie de classe par jour, ce qui est contraire à nos engagements avec le ministre ; nous sommes tenus à cinq heures au moins. Veillez à cela et examinez si les frères ne se surchargent pas trop par ailleurs : ils ont établi une retenue et une sorte de pensionnat, ce qui peut être bon, mais ce qui ne doit pas se faire aux dépens des pauvres¹. »

Sans doute le f. Ambroise, très zélé et d'une grande droiture, mais chargé de restaurer la discipline parmi les frères, avait-il soulevé des oppositions parmi quelques-uns d'entre eux. Le préfet apostolique de la Martinique, M. Castelli, en avait été alerté et, quelques mois avant son départ pour la France, dans une lettre du 13 juillet 1841, il en informe l'abbé de la Mennais, donnant tort aux indociles :

« Je crois que le mal vient de ce que tous les frères qui viennent dans les colonies sont trop jeunes et ont trop de légèreté dans leur tête, qui devient trop ardente sous le ciel des tropiques. Tâchez d'envoyer ici des hommes de trente à quarante ans, pleins de gravité et d'expérience ; c'est une des conditions essentielles pour avoir un bon succès dans cette mission de vos frères aussi importante et aussi difficile². »

Une sorte d'internat avait aussi été organisé à l'école de Basse-Terre, et le Comité de Surveillance des écoles de cette ville, dans son rapport du 12 avril 1841, avait émis des critiques sur la tenue de l'établissement. Il s'en était d'autant plus alarmé que, parmi la population scolaire d'enfants de couleur, il avait relevé la présence d'une douzaine d'élèves blancs : « Il est dès lors fort important, notait le rapport, de donner à cet établissement toutes les conditions d'ordre, de tenue, de propreté et de moralité nécessaires³. »

Le 21 février 1841, l'abbé de la Mennais annonce au f. Irénée Le Guyader, successeur du f. Ambroise à la direction de l'école de Tréguier, le départ du f. Palémon, heureusement guéri, pour les Antilles. Le 20 mars 1841, le supérieur général s'informe auprès du f. Ambroise sur les projets de développement :

« Il me tarde de savoir d'une manière positive si nous aurons un établissement à Marie Galante, et un autre à la Trinité : il me semble que ce serait assez pour ce que vous avez de frères, puisque vous avez renforcé les maisons de la Pointe-à-Pitre et de Saint-Pierre. Vous me direz quels arrangements vous avez pris pour les traitements de ces nouveaux frères, et pour l'augmentation du mobilier, car le mobilier doit augmenter proportionnellement au nombre des frères⁴. »

À la Guadeloupe, le gouverneur, M. Jubelin, en annonçant son départ pour la métropole⁵, écrivait au f. Ambroise : « Je verrai votre supérieur général en Bretagne, je l'entreprendrai avec un grand intérêt de tout ce qui concerne votre mission⁶. »

Le clergé des Antilles, pris par d'autres tâches, n'était pas toujours disponible aux demandes de soutien spirituel pour les élèves et les frères eux-mêmes. C'est donc à la demande de ces derniers que l'abbé de la Mennais étudia la possibilité d'envoyer aux Antilles un aumônier qui serait spécialement attaché aux écoles nouvellement ouvertes par les frères. Après avoir pris tous les contacts nécessaires, l'abbé de la

¹ C. G. , IV, 378.

² Lettre autographe. AFIC. 171. 1. 002.

³ AFIC. 151. 3. 017.

⁴ C. G. , IV, 410.

⁵ M. Jubelin allait être nommé sous-secrétaire d'Etat à la Marine et aux Colonies. Il fut remplacé par Jean-Baptiste Gourbeyre (1791-1881), gouverneur de la Guadeloupe à partir de juin 1841.

⁶ Lettre du 15 juin 1841. AFIC. 166. 01. 004.

Mennais s'adressa au ministre de la Marine¹ pour obtenir de lui une nomination officielle en faveur de l'abbé Evain, précédemment aumônier à Ploërmel :

« Il demeurerait habituellement au Morne Vanier, *écrivait M. de la Mennais*, ainsi que le directeur général et, de concert avec celui-ci et M. le préfet apostolique, il exercerait son ministère de la manière qui serait jugée la plus utile, sans avoir droit à d'autres avantages pécuniaires que ceux qui sont accordés dans la colonie aux prêtres qui y sont employés². »

Le ministre ayant donné son accord, un envoi de frères fut organisé. Le 28 septembre 1841 une cérémonie de départ dans la chapelle de Ploërmel réunit l'abbé Evain et douze frères, dont huit étaient destinés aux Antilles, six devant être affectés aux classes et deux à l'entretien de la propriété du Morne Vanier. Les voyageurs arrivèrent à Fort-Royal à la fin de novembre 1841.

La correspondance de l'abbé de la Mennais avec les missionnaires est une précieuse source de renseignements : on compte près de quatre-vingts lettres adressées au f. Ambroise Le Haiget, quinze au f. Arthur Greffier, seize au f. Hyacinthe Le Fichou, quinze au f. Gérard Le Texier, neuf au f. Hervé Monnerais etc. Mais les frères sont tenus d'écrire à leur supérieur « à peu près tous les trois mois ». À travers cette correspondance, on perçoit l'écho des événements survenus aux Antilles, et leur répercussion dans la congrégation. Ainsi, le 4 juin 1841, le fondateur écrit au f. Laurent Haudry, directeur à Quintin : « Le f. Ambroise et tous nos frères des Antilles font des merveilles dans ce pays-là. Que Dieu les conserve et les bénisse³. »

Mais tous les envois de frères en mission imposent des choix difficiles, car ils ont leur retentissement sur la marche des écoles en France, comme l'abbé de la Mennais l'explique au f. Ambroise :

« Je comprends fort bien l'impatience que l'on a de voir se multiplier nos établissements [...] mais nous ne pouvons créer tant d'écoles à la fois : songez que nous en avons déjà 180 en Bretagne, et qu'on nous en demande beaucoup d'autres : je refuse toutes celles-ci, et même je renonce cette année à quatre ou cinq de nos petites écoles, afin d'avoir plus de frères disponibles pour les grandes et pour celles des colonies⁴. »

Épreuves internes : l'affaire Evain.

L'abbé François Evain avait été aumônier à la maison-mère de Ploërmel pendant quelques années. Peut-être nourrissait-il, fût-ce inconsciemment, une ambition ardente. Il trouva à la Martinique une situation tendue entre le f. Ambroise Le Haiget et le f. Saturnin Navate, directeur de Fort-Royal.

Installé au Morne Vanier avec le f. Ambroise, l'abbé Evain révéla vite un caractère exigeant et prompt à critiquer l'austérité du directeur général. Toutefois, il se montrait zélé et très attaché à son ministère auprès des enfants de l'école de Fort-Royal, répondant ainsi à l'attente des frères. Ceux-ci, et particulièrement le f. Saturnin parvinrent à gagner à leur cause le jeune aumônier, le persuadant qu'il pourrait jouer, aux Antilles, un rôle de direction dans lequel ils le préféreraient au f. Ambroise. A la suite d'une scène assez violente d'opposition dans la communauté entre les frères indociles et leur directeur général, où l'aumônier avait pris leur parti et critiqué son austérité, le f. Ambroise crut devoir céder,

¹ C'était l'amiral Duperré ; le 20 octobre 1841, à l'occasion d'un remaniement ministériel il avait remplacé à la Marine le vice-amiral baron Roussin.

² Lettre du 22 juillet 1841. *C. G.*, IV, 442.

³ *C. G.*, IV, 428.

⁴ Lettre du 7 septembre 1841, *C. G.*, IV, 457. On constate en effet que, cette même année, furent fermées les écoles de Caudan et Plumelec (Morbihan), Ploreac (Côtes-d'Armor), Moutiers et Izé (Ille-et-Vilaine).

pour le bien de la paix, et laisser la direction à l'abbé Evain, sous réserve de l'accord de l'abbé de la Mennais, à qui il allait soumettre l'affaire. Il conservait toutefois le contrôle des fonds et les relations administratives avec les autorités coloniales. L'abbé Evain écrivit de son côté à Ploërmel pour donner sa version des faits.

Dans sa réponse, l'abbé de la Mennais prodigue à chacun ses conseils : le 6 février 1842, il rappelle à l'abbé Evain quelle est sa situation véritable : « Je rédige en ce moment les constitutions [des Frères], et il y est formellement dit qu'après ma mort, ils se gouverneront eux-mêmes¹ ». Un mois plus tard, il écrit au même correspondant : « Il est certain que dans les reproches que l'on fait au f. Ambroise, il y a exagération manifeste sur certains points [...] et d'ailleurs les opinions défavorables sur son compte ne sont pas unanimes, ne vous y trompez pas² », et il rappelle l'aumônier à son devoir de prêcher à tous l'obéissance et la patience.

Au frère Ambroise, l'abbé de la Mennais tient aussi un langage de fermeté : « J'ai à vous donner quelques conseils sur la manière dont vous devez exercer votre autorité. Plus que jamais soyez doux envers tout le monde ; évitez envers tous toute parole amère et tout procédé dur [...] et quant à M. Evain, soyez rempli d'attention et d'égards pour lui », mais il ajoute : « Je vous enjoins de rester à votre poste, et de ne pas céder à l'orage qui s'est si tristement élevé contre vous³. »

Le curé de Fort-Royal avait pris parti pour le f. Saturnin dans la querelle avec le f. Ambroise : le 8 mars 1842, l'abbé de la Mennais, tout en le remerciant de l'intérêt qu'il témoigne à l'œuvre, lui apporte les précisions sur la situation et le rôle de chacun, et sa confiance de voir bientôt se rétablir la paix, grâce aux efforts de tous : « Un frère seul peut être directeur général, mais qu'il est facile à un prêtre qui est animé de l'esprit de Dieu [...] de guérir les esprits malades : j'ai la douce confiance que ceci arrivera⁴. »

Le f. Ambroise s'était retiré à la Guadeloupe, où il arriva le 23 janvier 1842. Ne recevant pas de lettres de l'abbé de la Mennais (en effet, celles-ci avaient été subtilisées), il rentra au Morne Vanier à la mi-mars 1842. Mais l'abbé Evain se rend à la Guadeloupe et sème la zizanie parmi les frères de cette île. Ce n'est pourtant pas faute d'avoir été averti par le supérieur de Ploërmel. Celui-ci lui rappelle les conditions de son envoi, et les limites du ministère qui lui est confié : « Ne vous mêlez point de l'administration proprement dite des frères : vous ne conserverez d'autorité réelle sur eux, qu'autant que vous resterez étranger aux petites misères qui peuvent se rencontrer dans leurs maisons ; ou du moins n'en prenez connaissance que pour tout concilier, tout pacifier et soutenir [...] le frère directeur, quel qu'il soit⁵. »

Tout en recevant les doléances de M. Evain, l'abbé de la Mennais le met en garde. Ainsi, lui écrit-il, le 29 mai 1842 : « J'ai reçu [...] vos lettres du 17 et du 22 mars : je suis frappé, en les lisant, de ce que vous accusez le f. Ambroise de m'avoir écrit ceci ou cela contre vous ou contre d'autres ; or, il ne m'a pas écrit un mot de ces choses-là, ni rien de semblable : défiez-vous donc de votre imagination, qui est si vive, et des rapports, qui sont si souvent trompeurs⁶. »

¹ Lettre du 6 février 1842, à l'abbé Evain. *C. G.* IV, 504.

² Lettre du 8 mars 1842, *C. G.*, IV, 518.

³ Lettre du 7 mars 1842, *C. G.* IV, 516.

⁴ *C. G.*, IV, 519.

⁵ Lettre du 29 mai 1842, *C. G.*, IV, 550.

⁶ *C. G.*, IV, 549.

À ses frères, il donne des conseils de prudence et de modération : « Je me borne à vous dire d'éviter avec le plus grand soin tout de ce qui serait de nature à enflammer les esprits ou à les décourager¹ », écrit-il au f. Gérard Le Texier ; et s'adressant au f. Arthur Greffier : « Il paraît que certains frères se sont montés contre le f. Ambroise, et assurément fort mal à propos, car si je vous montrais sa correspondance, vous verriez que la plupart des reproches qu'on lui fait n'ont aucun fondement². »

Les frères de la Basse-Terre avaient envoyé au f. Ambroise une lettre insolente, lui faisant savoir qu'ils ne reconnaissaient que M. Evain comme directeur général : le f. Ambroise en fut très profondément affecté. De son côté l'aumônier avait reçu la lettre de mise en garde de l'abbé Jean-Marie de la Mennais : ébranlé, il la communique au f. Ambroise et ce dernier en prend copie. Avant de retourner à la Guadeloupe, il se rend à Saint-Pierre où il passera trois ou quatre jours. Son attitude humble et fraternelle impressionne ses confrères qui lui rendent leur confiance

Sur ces entrefaites, l'abbé de la Mennais reçoit communication d'une lettre écrite par l'abbé Evain à un ami de Bretagne dans laquelle se dévoilent les manoeuvres méprisables qu'il conduit en Martinique : cette lettre permettra de le confondre. A son instigation, un certain nombre de frères de Fort-Royal ont transmis au gouverneur diverses plaintes contre le f. Ambroise : celui-ci doit donc répondre à une convocation et se justifier près de celui-ci et du directeur de l'Intérieur.

Enfin, le 15 juillet 1842, le pauvre f. Ambroise reçoit de l'abbé de la Mennais la lettre libératrice : « Je suis instruit des tristes événements de Fort-Royal, et de tout de qu'on a fait pour tromper nos pauvres frères et les soulever contre vous. Je vous réitère l'ordre de rester à votre poste, quelque chose que l'on fasse pour vous obliger à le quitter !³ ». Ce même jour, le supérieur de Ploërmel écrit aux frères directeurs pour réaffirmer sa confiance dans le f. Ambroise : « Lui seul est dépositaire de mon autorité⁴. »

Les choses en sont arrivées au point de non-retour : l'abbé de la Mennais se voit contraint de le signifier à celui qui avait trompé sa confiance :

« Il n'est plus possible, écrit-il à l'abbé Evain, que votre mission auprès des frères et de leurs établissements des Antilles se prolonge davantage [...] Vous avez le projet de rester, soit à la Guadeloupe, soit à la Martinique : cependant vous devez comprendre que je puis raisonnablement et en conscience y consentir : déjà je vous ai prévenu que je m'y opposerais formellement. Abandonnez donc cette idée et revenez en France⁵. »

Le même jour, aux frères de Fort-Royal qui se sont comportés en rebelles, il adresse une exhortation pathétique à rester fidèles à leurs engagements : « Ne prêtez jamais l'oreille à quiconque chercherait à vous détacher des supérieurs que Dieu vous a donnés pour vous conduire dans ses voies [...] et vous aurez la paix, et vous serez bénis de Dieu⁶. »

Le f. Saturnin Navate était rentré en France sans autorisation de son supérieur, ayant obtenu du

¹ Lettre du 1^{er} juin 1842. C. G. , IV, 551.

² Lettre du 3 juin 1842. C. G. , IV, 553.

³ C. G. , IV, 559.

⁴ Au f. Hervé Monnerais, directeur de Basse-Terre. C. G. , IV, 562.

⁵ Lettre du 23 juillet 1842. C. G. , IV, 569.

⁶ C. G. , IV, 569.

Gouverneur de la Martinique six mois de congé pour maladie ; le f. Fiacre¹ le suivit de peu². Le 15 juin, le f. Sabulin³ s'embarque furtivement pour Ste-Lucie. L'abbé Evain, oubliant ses devoirs, ira jusqu'à louer cette folle décision.

L'abbé de la Mennais s'explique sur l'ensemble de l'affaire, dans une lettre au ministre du 15 août 1842, et fait justice des calomnies dont avait été victime le directeur général des frères aux Antilles :

« Le f. Ambroise s'est montré dans cette affaire homme de tête, homme de cœur et saint religieux ; il s'est trouvé dans la position la plus difficile et la plus cruelle, car on a été au Fort-Royal jusqu'à intercepter les lettres que je lui écrivais [...] Il n'a donc connu qu'indirectement mon opposition formelle à son retour en France ; mais cela a suffi pour le déterminer à rester, même après avoir demandé et obtenu un congé⁴. »

Le 12 août 1842, l'abbé de la Mennais peut enfin reconforter le f. Ambroise : « Je ne veux pas différer d'un seul jour à vous dire combien je suis heureux d'apprendre que M. le gouverneur et M. le directeur de l'Intérieur ont, enfin, reconnu votre innocence, et vous ont rendu pleine justice. [...] C'est M. Evain qui a dicté (au f. Sabulin) la dénonciation calomnieuse adressée à M. le gouverneur contre vous⁵. » Et, dans la même lettre le supérieur général ajoute : « Tout est fini, en ce sens que le rappel de M. Evain est décidé. M. le gouverneur a dû recevoir du ministre des instructions à cet égard. »

Quelques semaines plus tard, l'abbé de la Mennais, dans une longue lettre au f. Ambroise, peut enfin s'exprimer librement, considérer tout le chemin parcouru au milieu des épreuves : « La Providence a tout conduit d'une manière admirable et enfin nous touchons au moment où tout, je l'espère, va rentrer dans l'ordre⁶. » Le renfort de missionnaires venus de Ploërmel permet d'envisager l'avenir avec confiance. Dans le même temps, le supérieur donne ses encouragements au f. Arthur Greffier : « Je suis loin de m'opposer à ce que vous continuiez les catéchismes du soir : car je crois que c'est l'œuvre la plus utile ; mais cependant ne vous fatiguez pas trop⁷. »

L'échec de cette première tentative de donner un aumônier aux frères et à leurs élèves ne découragea pas l'abbé de la Mennais, qui fit un nouvel essai. « Il ne faut pas, écrivait-il au ministre le 12 septembre 1842, que les enfants de nos écoles soient privés des secours si précieux et si bien appréciés par l'administration locale que [l'abbé Evain] leur donnait ; il ne faut pas enfin que les frères s'imaginent qu'on les abandonne à eux-mêmes, sous le rapport spirituel : en conséquence, j'ai l'honneur de vous proposer [...] M. l'abbé Dandin, qui a une parfaite connaissance de tout ce qui s'est passé, et qui, néanmoins, n'hésite pas à se consacrer à ce ministère auquel je le crois éminemment propre⁸. » Celui-ci, accompagné de quelques frères débarqua à la Martinique le 26 novembre 1842⁹.

¹ F. Fiacre (Joseph Maurice), né à Corsept (Loire-Atlantique) le 5 janvier 1817, entré à Ploërmel le 22 mars 1841, arrivé en Martinique en novembre 1841. Il fut placé au Morne Vanier, en qualité de jardinier.

² Lui et son confrère le f. Surin n'étaient pas des fonctionnaires rétribués. Ce dernier (Pierre Poirier), né à Nouhan (Sarthe) le 15 janvier 1808, entré à Ploërmel le 22 octobre 1840, était placé au Morne Vanier, affecté au service de la maison.

³ F. Sabulin (Joseph Danilo), né à Peillac (Morbihan) le 21 mai 1817, entré à Ploërmel le 3 avril 1839, arrivé à la Martinique en novembre 1841.

⁴ Id., 576.

⁵ C. G., IV, 575.

⁶ Lettre du 8 octobre 1842, C. G., IV, 599.

⁷ Lettre du 10 octobre 1842. C. G., IV, 603.

⁸ Lettre autographe. ANOM. 494.

⁹ M. Dandin et ses compagnons de voyage sont arrivés bien portants à leur destination », écrit l'abbé de la Mennais au f. Marcien Rouault, le 26 janvier 1843. C. G., V, 21.

Ouvertures d'écoles : Grand Bourg (1841) sur l'île Marie-Galante.

Le 20 mars 1841, M. de la Mennais envisageait l'ouverture d'une école à Grand-Bourg¹, sur l'île de Marie Galante. Cette école fut ouverte en réalité quelques mois plus tard par le f. Frédéric Launay, que la maladie avait contraint de quitter Basse-Terre. On supposait que le climat plus sain de la petite île lui serait salubre. L'école s'ouvrit dans une maison en bois, et, sur la demande du curé, le frère ajouta au soin de sa classe « le ministère du catéchisme pour les gens d'un certain âge. » « Nous avons 81 écoliers, qui sont tous assez bons enfants, écrivait le f. Frédéric Launay à M. de la Mennais, le 11 avril 1842. En outre, j'ai vingt-quatre jeunes gens que j'instruis pour la première communion et pour le baptême. Je leur fais l'instruction tous les jours, excepté les jeudi et samedi, depuis 5 heures jusqu'à 7 heures du soir ; les dimanches depuis une heure et demie à trois heures². »

L'un des moyens qui contribua à la favoriser l'union des classes fut la préparation des élèves à la première communion : elle comportait une petite retraite de trois jours, durant laquelle les enfants étaient réunis à l'école, y prenaient les repas et passaient même une ou deux nuits. Le f. Frédéric Launay, à l'école de Joinville, donne ainsi son témoignage : « Nous avons trouvé, couchés dans ma classe, tous les jeunes gens de la première communion [...] Ils étaient en grand silence, c'était la veille de la fête. » Et son compagnon d'ajouter : « Les jeunes gens étaient des deux tiers plus nombreux qu'à l'ordinaire. ³ »

On constate aussi que les retraits étaient de deux sortes : les enfants de l'école, et quelques jeunes plus âgés, qui suivaient les catéchismes du soir et se préparaient à la première communion. D'autres correspondances de la même époque montrent l'extension du phénomène. Ainsi M. de la Mennais écrit au f. Gérard Le Texier⁴, directeur de l'école du Fort-Royal : « J'approuve la manière dont vous vous êtes conduit au sujet du logement des enfants dans notre maison pendant la retraite. Il eût été fâcheux que cet usage ne se fût pas établi ; maintenant qu'il l'est, il n'y aura plus de difficultés dans les cas semblables : la planche est faite⁵. »

On voit par ces exemples le souci d'accompagnement religieux des enfants et des adultes. L'action des Frères s'exprime ici sous deux formes : pour leurs propres élèves, l'éducation religieuse est intégrée à la vie scolaire ; mais ils donnent aussi, en dehors du temps de classe, ordinairement le soir, ou encore le dimanche, des catéchismes destinés aux jeunes gens et aux adultes, avec l'approbation du clergé local qui leur accorde sa confiance.

Les frères de Grand-Bourg n'échappèrent pas à la fièvre jaune, qui les terrassa l'un et l'autre. « La population tout entière s'empressa de leur rendre tous les soins et les services en leur pouvoir. La convalescence du f. Irénée, l'adjoint, dégénéra en une sorte de folie, assez commune aux Européens épuisés par cette terrible maladie, et il fallut le renvoyer en France. » Le directeur, f. Frédéric, revint à Marie-Galante, avec le f. François de Sales⁶

À la Trinité (Martinique) 1842.

¹ La localité prit durant quelques années le nom de Joinville, troisième fils du roi Louis-Philippe.

² AFIC. 168. A. 085.

³ AFIC. 168. A. 111.

⁴ F. Gérard (Pierre Le Texier), né à la Harmoye (Côtes-d'Armor) le 1^{er} juillet 1814, entré à Ploërmel le 13 avril 1835, décédé le 1^{er} février 1879.

⁵ C. G. , V, 56.

⁶ F. François de Sales (Jacques Le Guillou), né à Locquirec (Finistère) le 29 mai 1821, entré à Ploërmel en 1841.

Le 1er septembre 1842, l'école de la Trinité fut ouverte par le f. Polyme Régnier¹ et son compagnon le f. Florian : « Nous avons une maison bien logeable, mais petite [...] Nous avons près de quatre-vingts enfants et il nous en vient de quatre paroisses éloignées de deux lieues : on nous dit que deux frères ne suffiront pas dans quelque temps. J'en ai quarante-huit dans la petite classe [...] En général, les enfants ont du goût pour apprendre les sciences, mais non pas celle qui conduit au ciel ; ils ne sont pas pieux du tout, ils sont d'une dissipation on ne peut plus grande². »

Pour faire face aux ouvertures d'écoles, pour remplacer les frères frappés par la maladie, il fallait obtenir de nouveaux renforts de Ploërmel. Le 12 septembre 1842, l'abbé de la Mennais écrit au ministre de la Marine :

« Je suis en mesure d'envoyer [...] six autres frères aux Antilles. Il y en aurait eu un plus grand nombre pour cette dernière destination si quelques-uns n'avaient pas été déconcertés par ce qui s'est passé à la Martinique. [...] J'ai cru prudent de ne pas trop insister auprès de ceux dont les résolutions chancelaient, pour les déterminer à partir de suite, parce que, pour bien remplir cette mission, il faut des hommes qui s'y dévouent avec joie³. »

À Saint-Pierre-Le Mouillage, novembre 1842.

Une seconde implantation scolaire est faite à Saint-Pierre, dans le quartier du Mouillage à la rentrée de 1842 et elle provoque immédiatement un afflux d'élèves : dès le mois de janvier suivant le f. Ambroise signale : « Le f. Nicolas, qui me restait en réserve, je l'ai envoyé provisoirement à Saint-Pierre, aider aux apôtres du Mouillage, qui ont une foule d'enfants. Ils voulaient absolument y ouvrir une troisième classe⁴. »

Le f. Rembert écrit de son côté : « Nous avons 171 élèves ; nous avons été obligés d'en refuser beaucoup. » Comme les frères du Mouillage devaient rejoindre chaque soir ceux du Fort, ils aspirent à former une communauté à part : « Si nous restions au Mouillage, étant trois frères, nous pourrions faire le catéchisme du soir comme on le fait dans presque tous nos établissements, à ceux qui se présenteraient⁵. » Au mois de juin 1843, le f. Rembert note encore : « Le nombre de nos élèves va toujours croissant. Nous en avons maintenant 185 : il nous en vient tous les jours⁶. »

Au Moule (Guadeloupe), 1843.

Les frères Donatien Tobie⁷ et Anastase Gélébart⁸ ouvrent l'école du Moule en septembre 1843. C'était un gros bourg qui comptait une soixantaine d'habitations regroupant au total environ dix mille esclaves. Les frères y furent reçus chaleureusement. « Notre établissement du Moule va très bien, écrit en 1844 à J. -M. de la Mennais un frère de la Pointe-à-Pitre ; nos frères y ont parfaitement pris et y sont regardés comme des saints ; ils le sont en effet, surtout le f. Anastase. » Le f. Ambroise écrit à son tour au fondateur : « De toutes nos écoles d'ici, celle du Moule va le mieux. Les frères Donatien et Anastase ont transformé leurs élèves : de démons incorrigibles, ils ont fait des agneaux. La paix, l'union, la piété, le

¹ F. Polyme (Jean Régnier), né à Iffendic (Ille-et-Vilaine) le 12 janvier 1808, entré à Ploërmel le 7 juillet 1835, décédé le 2 mars 1857.

² Lettre du 8 septembre 1842. AFIC. 172. A. 098.

³ C. G. , IV, 588.

⁴ Lettre du 15 janvier 1843. AFIC. 172. A. 114.

⁵ Lettre du 25 janvier 1843. AFIC. 172. A. 115.

⁶ Lettre du 7 juin 1843. AFIC. 172. A. 128.

⁷ F. Donatien (Jean-Marie Tobie), né à Guérande (Loire-Atlantique) le 3 septembre 1815, entré à Ploërmel le 18 janvier 1840, décédé le 11 juillet 1866.

⁸ F. Anastase (François Gélébart), né à St-Pierre-Quilbignon (Finistère) le 22 février 1817, entré à Ploërmel le 28 janvier 1842, décédé le 21 février 1894.

zèle règnent dans la maison. »

Le Supérieur général encourageait le f. Anastase dans ses bonnes dispositions : « Déjà, combien n'avez-vous pas de consolations ? Pour encourager votre zèle, Dieu vous les prodigue en quelque sorte : mais ce n'est qu'un à compte : la grande récompense est réservée au siècle futur ! » Et il ajoutait : « L'instruction du soir dont est chargé le f. Donatien est très importante : je comprends que le nombre de ses auditeurs ait pu diminuer, depuis la première communion, mais cette classe ne tardera pas sans doute à se repeupler¹. »

À Trois-Rivières (Guadeloupe) 1844.

Le directeur de l'Intérieur, M. Billecocq, mettait des obstacles à la fondation d'une école à Trois-Rivières, bourgade située au sud de la Guadeloupe : c'est qu'il avait le projet d'y envoyer des instituteurs laïques. L'abbé de la Mennais, alerté par le f. Ambroise, prend des contacts à ce sujet au ministère lors de sa visite à Paris, en mars 1844².

Mais sur place, l'insistance du curé finit par l'emporter : c'était un ancien élève du f. Ambroise à Tréguier. Le 12 avril 1844, le f. Lambert Le Boullier³ fut envoyé ouvrir l'école, avec le f. Alexis-Marie Rolland⁴ : il ne devait y rester que le temps qui serait nécessaire pour reconstruire son école de Pointe-à-Pitre, détruite par le tremblement de terre. Comme l'école ne comptait qu'une classe, le f. Alexis s'en chargea et son confrère s'en alla faire le catéchisme sur les habitations.

Au Marin (Martinique) 1844.

Par contre, le f. Ambroise avait été pressé par le directeur de l'Intérieur d'ouvrir, en 1844, l'école du Marin, qui disposait d'un local meublé, et d'y envoyer les deux frères qui restaient en réserve en cas de remplacement pour maladies ou autre cause. « Le directeur de l'Intérieur est très avide de l'instruction et très satisfait de nos écoles et de leur réussite⁵, » écrit-il à l'abbé de la Mennais, le 4 janvier 1845.

Le f. Marcellin-Marie Rouzioux assure la direction de cet établissement. Un rapport fourni par le f. Ambroise au ministre, le 15 juin 1846 fait état de 106 élèves, tous libres. En outre, 38 adultes fréquentent l'instruction du soir en vue de la préparation à la première communion. « Cette école est parfaitement tenue sous tous rapports. J'attribue sa réussite très remarquable au zèle de l'abbé Bardy, curé du lieu qui a fait de très grands sacrifices en faveur de cette école. La maison qu'elle occupe est très bien en rapport avec sa destination⁶. » On peut relever, à partir de ces témoignages, l'évolution positive de la situation par rapport à celle qu'avaient trouvée les frères à leur arrivée dans la colonie.

Toutes ces fondations permettent de mesurer le travail accompli depuis les débuts de l'œuvre. Chaque année, l'abbé de la Mennais fait le voyage de Paris pour s'en entretenir avec le ministre de la Marine et des Colonies. Le 4 mars 1844, il demande également à rencontrer M. Guizot, qui lui avait autrefois apporté encouragement et soutien :

¹ Lettre du 25 juillet 1845, C. G. , V, 345.

² Cf. lettre du 14 mars 1844, C. G. , V, 165.

³ F. Lambert (Jean Le Boullier), né à Pipriac (Ille-et-Vilaine) le 31 juillet 1814, entré à Ploërmel en 1831, décédé le 4 août 1870 à la Guadeloupe.

⁴ F. Alexis-Marie (Louis Rolland), né le 17 septembre 1823 à Plourhan (Côtes-d'Armor), entré à Ploërmel le 27 février 1842, décédé le 27 juin 1845 à Ploërmel.

⁵ AFIC. 172. A. 193.

⁶ Rapport au Ministre. AFIC. 151. 3. 004.

« Il y a cinq ans, vous me fîtes l'honneur de m'écrire, *de votre main*, pour m'engager à fonder des écoles dans les colonies : ce que vous désiriez, je l'ai fait, et je m'occupe aujourd'hui de donner à cette œuvre de plus grands développements, de concert avec M. le ministre de la Marine, qui y met beaucoup de zèle. Je serais heureux si vous daigniez m'accorder une audience pour vous rendre compte des résultats que nous avons obtenus, et pour vous demander des conseils¹. »

Face aux épreuves : séisme de 1843, incendies, épidémies.

Outre les difficultés de leur tâche, les frères aux Antilles devaient parfois affronter d'autres épreuves imprévisibles et meurtrières : le 8 février 1843, à 10 heures 40, la ville de la Pointe-à-Pitre fut complètement détruite par un séisme, et des incendies qui se déclarèrent ensuite, achevèrent l'œuvre de destruction : on compta plus de 2000 morts. L'école des frères, située au centre de la ville, était bâtie en pierres et comptait deux étages : elle mesurait vingt mètres de haut et n'avait pas de jardin où on pût se réfugier. La maison s'écroula comme un château de cartes. Des frères, qui se trouvaient alors au second étage, descendirent en toute hâte dans leur étroite cour. « Impossible de rester debout, raconte un témoin, le f. Rieul ; on se tenait sur les genoux et sur les mains, bousculé de côté et d'autre par les oscillations du sol. Les pierres tombaient comme les pommes mûres, quand on secoue le pommier de toutes ses forces. » Lui-même fut à moitié assommé par la chute d'une énorme pierre ; le frère Lambert Le Boullier fut grièvement blessé par l'écroulement d'une muraille ; les deux autres, frères Arsène et Donatien, eurent la chance de s'en sortir indemnes. Les deux blessés furent conduits à l'hôpital, que l'incendie menaçait. Puis les quatre frères réussirent à trouver une barque qui les conduisit à Basse-Terre, où ils arrivèrent après être restés trois jours sans manger. L'école devait plus tard être reconstruite en bois.

Le 15 mars 1843, l'abbé de la Mennais dans une lettre au Ministre, le tient informé de la situation aux Antilles, des progrès réalisés, de l'essai tenté par un frère de Saint-Pierre : « Il va faire le catéchisme dans une habitation voisine de la ville, et les esclaves l'ont accueilli on ne peut mieux² », mais aussi des dernières épreuves subies.

Dans sa correspondance, le fondateur marque son affection à ses fils éprouvés : « C'est bien en pareille circonstance que l'on voudrait franchir les distances et qu'un père voudrait être au milieu de ses pauvres enfants, » écrit-il au f. Arthur Greffier³.

À la fin d'août 1844 un incendie criminel ravagea une partie de la ville de Basse-Terre. Les frères se dévouèrent dans cette circonstance. L'abbé Peyrol écrit à M. de la Mennais : « Le cri : au feu ! est parti de la classe des frères. Leur dévouement, leur zèle, leur intelligence ont été au-dessus de tout éloge. Ils étaient partout et ne craignaient rien que de n'être pas assez utiles. Puis, quand les troupes sont arrivées, on a vu nos bons Frères recueillir les effets, accompagner les personnes, faire de leur maison l'asile de tous. Leur souper a été distribué aux malheureux ; ils se sont contentés de pain, ont couché sur des chaises et composé des lits avec leurs tables et des matelas pour les victimes du désastre. Leur éloge est dans toutes les bouches. J'ai passé chez eux tout à l'heure pour avoir de leurs nouvelles et les remercier ; ils étaient aux pompes pour éteindre des restes de feu. Le bon f. Hyacinthe seul gardait la maison et semblait ne pas se douter de tout le bien qu'ils avaient fait⁴. »

¹ Lettre autographe. Arch. Le Guillou. Copie AFIC. 154. 03. 046.

² Lettre du 15 mars 1843, *C. G.*, V, 36.

³ Lettre du 2 avril 1843, *C. G.*, V, 43.

⁴ *ATLC*, III, 294.

Le f. Émeric Autin¹ est atteint de la fièvre jaune à Fort-Royal. Transporté à l'hôpital, il guérit. Le 21 novembre 1844, l'abbé de la Mennais lui dit sa joie :

« Je bénis le bon Dieu de vous avoir conservé une vie dont vous lui aviez offert le sacrifice, mais qu'il veut prolonger pour que vous la consacriez à sa gloire et au salut de ces pauvres petits noirs dont l'éducation chrétienne vous est confiée : aimez-les bien en Notre-Seigneur et ne négligez rien pour leur inspirer son amour². »

Malgré toutes ces épreuves, l'œuvre progresse aux Antilles, et on le constate à la lecture des correspondances échangées. Le fondateur répond aux uns et aux autres et encourage leurs efforts : le f. Hyacinthe Le Fichou, à Basse-Terre, qui avait organisé parmi ses élèves une congrégation de la Sainte-Vierge³ ; le f. Marcellin-Marie Rouzioux⁴, qui, depuis l'automne 1842, allait faire le catéchisme aux esclaves de l'habitation Pécol, près de Saint-Pierre en Martinique⁵.

Cependant les suites de l'affaire Evain continuent de se manifester : l'ancien aumônier s'est rendu à la Dominique, abordant au Roseau, capitale de cette île, où le curé l'a accueilli. L'abbé de la Mennais en avertit le f. Ambroise : « La cabale Evain est désorganisée, mais les intrigues de ce malheureux prêtre ne sont pas finies : il rappelle auprès de lui l'ex-Surin (Poirier), qui doit prochainement s'embarquer à Nantes pour aller le rejoindre, et dont il paye le passage. [...] Ne faites pas de bruit de cela, mais veillez, soyez sur vos gardes⁶. »

Ce n'est pas impunément que les frères subissent tant d'épreuves : maladies, catastrophes naturelles, tensions sociales diverses, dépaysement. Il arrive parfois que la pression soit trop forte. Ainsi, le f. Hervé Monnerais, pourtant directeur d'école à la Basse-Terre, disparaît de sa maison le 13 juin 1844, se rend en Dominique, puis en Martinique. Heureusement accueilli à Saint-Pierre par un confrère compréhensif, le f. Arthur Greffier, il se reprend, mesure les conséquences de sa conduite, et rejoint son poste à la Basse-Terre le mardi suivant. C'est au f. Ambroise de lui apporter alors soutien et réconfort⁷, car le fondateur est loin et tout échange de correspondance demande des mois.

Les vocations indigènes.

L'abbé Jean-Marie de la Mennais et ses premiers frères missionnaires ont eu le souci de favoriser des vocations à la vie religieuse. Cette option s'accordait parfaitement avec leur objectif : collaborer avec le clergé local à une œuvre de christianisation en profondeur du milieu antillais. Leur travail éducatif dans l'école, leur engagement dans les catéchismes et la préparation aux sacrements auprès des adultes, préparaient un terrain favorable à l'éveil de vocations. L'exemple du dévouement des frères ne manqua pas de susciter chez quelques-uns de leurs élèves le désir de les imiter. De fait, un an à peine après l'arrivée des frères en Martinique, deux jeunes gens de Fort-Royal sollicitaient leur entrée au noviciat de Ploërmel : « Deux créoles nous sont arrivés de la Martinique pour entrer au noviciat, écrit le

¹ F. Émeric (Julien-Mathurin Autin), né à Saint-Barnabé (Côtes-d'Armor) le 25 mai 1822, entré à Ploërmel le 26 octobre 1841, décédé le 12 mai 1884 à Ploërmel.

² C. G. , V, 256.

³ Lettre du 8 juin 1843. C. G. , V, 76.

⁴ F. Marcellin-Marie (Pierre Rouzioux), né à Vigneux-de-Bretagne (Loire-Atlantique) le 25 juillet 1814, entré à Ploërmel le 13 août 1836. Placé d'abord à Saint-Herblain, il part pour la Martinique en 1839 où il passa quinze années et ouvrit l'école du Marin. Rentré en France en 1855, il dirigea l'école d'Indret. En 1863, il est envoyé en Guyane avec la charge de directeur principal et directeur du collège de Cayenne. Décédé à Fort-de-France, au retour de Cayenne, le 22 janvier 1888.

⁵ Lettres des 8 et 9 juin 1843, C. G. , V, 76-77.

⁶ Lettre du 5 avril 1843, C. G. , V, 47.

⁷ Cf. *ATLC*, III, p. 290-293.

fondateur au f. Etienne-Marie Malenfant¹ ; ils paraissent fort bons². »

Sans doute demande-t-il au f. Ambroise de se montrer prudent et d'éprouver les vocations : « Je ne vois plus de difficulté à ce que vous nous envoyiez les sujets qui se présenteront, et qui auront été reconnus offrir personnellement les garanties désirables, mais surtout un parfait abandon et la disposition sincère d'aller là où ils seront appelés par l'obéissance. Ce point est essentiel³. »

« Laborie⁴ et Langlumé⁵ m'ont remis votre lettre, *écrit-il au f. Lambert Le Boullier* : ce sont de fort bons jeunes gens, et l'un et l'autre se conduisent à merveille depuis leur arrivée à Ploërmel : s'ils continuent comme je l'espère, ils deviendront d'excellents frères [...] J'ai consulté le ministre et des ecclésiastiques graves avant de me déterminer à les recevoir : tout le monde a été d'accord pour l'affirmative⁶. »

Le problème qui se posait, étant donné l'état exceptionnel dans lequel s'était trouvée la population locale, c'est que l'on rencontrait nombre d'enfants illégitimes. Ce n'était d'ailleurs pas le cas des deux jeunes gens précédemment cités, mais la question risquait évidemment de se poser pour d'autres. Dans une lettre adressée au f. Marcellin, ces jeunes gens plaident la cause de leurs camarades qui seraient dans cette situation, faisant valoir qu'ils n'en sont pas personnellement responsables⁷.

Même si la réponse donnée était positive, il fallait toutefois considérer un autre aspect du problème : celui de la possibilité d'envisager le retour des jeunes profès pour enseigner dans leur pays d'origine. Et cette fois, les avis étaient unanimes pour considérer qu'il fallait l'écartier dans les cas de chacune des deux îles des Antilles.

« Je suis et j'ai toujours été d'avis, *écrit l'abbé de la Mennais au ministre*, de ne pas renvoyer dans leur pays natal les jeunes créoles qui viennent au noviciat : pour la Martinique surtout, ce sera longtemps impossible, et d'ici à quelques années, on ne devra pas y songer, non plus, pour la Guadeloupe ; mais il n'en est pas de même du Sénégal et de Cayenne : déjà l'expérience a prouvé que les frères créoles pouvaient y faire autant de bien que les Européens⁸. »

Mais le supérieur de Ploërmel, dont la largeur d'esprit s'alliait à beaucoup de prudence, ne fut pas toujours compris de quelques-uns de ses subordonnés, en charge de la formation des novices, sur l'accueil à réserver aux vocations indigènes, et il fallut un certain temps pour faire évoluer les mentalités.

On doit reconnaître que l'abbé de la Mennais était très bien secondé, aux Antilles, par des hommes

¹ F. Étienne-Marie (Augustin Malenfant), (1819-1867) dirigeait alors l'école de Brutz (Ille-et-Vilaine).

² Lettre du 20 octobre 1840. *C. G.*, IV, 366. Il s'agit de Louis Journe, qui dut se retirer, pour raison de santé, au bout de quelques mois, et de Pierre Pagès, qui devint f. Héraclien. Ils étaient âgés respectivement de 24 et 25 ans.

³ Lettre du 5 mars 1843. *C. G.*, V, 33.

⁴ F. Alfred-Marie (Hilaire-Alfred Laborie), né à Pointe-à-Pitre (Guadeloupe) le 19 juillet 1824, entré à Ploërmel le 16 janvier 1843. Après un court séjour à la Guyane (1844-1848), il dut rentrer en France pour raison de santé, dirigea l'école de Couëron (1848-1854), puis le postulat de Ploërmel (1854-1858) et le pensionnat annexé à la maison-mère (1858-1861). En 1862, il est nommé directeur à l'école d'Indret, établissement sous contrôle du ministère de la Marine. Décédé à Ploërmel le 31 janvier 1879.

⁵ F. Liguori-Marie (Joseph-Romain Langlumé), né à Pointe-à-Pitre (Guadeloupe) le 9 août 1824, entré à Ploërmel le 16 janvier 1843. Il fut envoyé au Sénégal où il ouvrit une école à Gorée, qu'il dirigea de 1844 à 1867. Il dirigea ensuite l'école de Saint-Louis, où il mourut le 29 février 1876.

⁶ Lettre du 5 mars 1843. *C. G.*, V, 32.

⁷ Lettre du 7 septembre 1842. AFIC. 168. A. 101.

⁸ Lettre du 6 juin 1844, *C. G.*, V, 199.

comme le f. Ambroise Le Haiget, ou le f. Paulin Thébault, qui surent à la fois susciter les vocations et éprouver leur sérieux avant de les recommander pour le noviciat. Au total, vingt-huit jeunes Antillais ont été envoyés à Ploërmel, du vivant du fondateur. Plusieurs de ces frères originaires de Martinique et de Guadeloupe se sont montrés des religieux et des éducateurs remarquables, à l'instar de confrères européens.

IV. - L'INSTRUCTION RELIGIEUSE DES ESCLAVES AUX ANTILLES.

Si la volonté gouvernementale n'avait pas été contrecarrée, à la Guadeloupe et plus encore à la Martinique, les jeunes esclaves auraient bénéficié de l'instruction religieuse dès l'année 1840. Le 5 janvier de cette année, avait été promulguée une ordonnance royale rappelant aux prêtres l'obligation d'instruire les jeunes esclaves, et aux maîtres le devoir de faciliter cette instruction.

« Les ministres du culte, dans les colonies françaises, sont tenus, 1° de prêter leur ministère aux maîtres pour l'accomplissement de l'obligation qui est imposée à ceux-ci de faire instruire leurs esclaves dans la religion chrétienne et de les maintenir dans la pratique des devoirs religieux, 2° de faire une fois par mois à cet effet une visite sur les habitations dépendantes de la paroisse, 3° de pourvoir, par des exercices religieux et par l'enseignement d'un catéchisme spécial, au moins une fois par semaine à l'instruction des enfants esclaves. »

Mais le texte prévoyait aussi une contribution des congrégations enseignantes que l'Etat avait choisies pour participer à l'œuvre éducative dans le pays :

« Art. 3 - Les esclaves des deux sexes seront admis à partir de l'âge de quatre ans dans toutes les écoles gratuites qui seront établies dans les villes, bourgs et communes. Art. 4 - Les instituteurs, chargés des dites écoles, demeurent d'ailleurs autorisés à se transporter, à la demande des maîtres, sur les habitations voisines, pour l'enseignement des esclaves¹. »

Dès le 9 janvier 1840, l'abbé de la Mennais, on l'a vu, expose ses vues au ministre, sur l'organisation des écoles pour aboutir au résultat escompté :

« Il faut nécessairement que les frères puissent atteindre ces pauvres nègres, et leur donner au moins l'instruction religieuse dans les habitations mêmes, et comme on ne peut multiplier les établissements de plusieurs frères au-delà de certaines bornes, il faut qu'un certain nombre de frères logent sur les curés. Mais que d'inconvénients à cela !² »

Quelques mois plus tard, ayant pris conseil, il propose une autre formule :

« Je marque au ministre, *écrit-il au f. Ambroise*, qu'après en avoir conféré avec M. Castelli, préfet apostolique, il me semble que, pour porter l'instruction aux nègres sur les habitations, le mieux serait, non de placer les frères chez les curés, mais de former des établissements de quatre frères dans les gros bourgs : deux frères feraient des classes régulières dans ces bourgs, et deux autres frères iraient à cheval, chaque jour, tantôt dans une habitation, tantôt dans une autre, et reviendraient le soir coucher dans la maison commune³. »

Malheureusement, faute de sanctions prévues et appliquées, l'ordonnance du 5 janvier 1840 était demeurée lettre morte. La solution préconisée par l'abbé de la Mennais se heurta au peu d'empressement des curés ou au manque de soutien financier de l'administration. Les quelques

¹ *Exposé général des résultats du patronage des esclaves dans les colonies françaises*, Paris, juin 1844, p. 4.

² *C. G.*, IV, 277.

³ Lettre du 18 juin 1840. *C. G.*, IV, 335.

réalisations qui se produisirent étaient dues au dévouement des ecclésiastiques, et supposaient l'accord bienveillant des maîtres. Il en fut de même en ce qui concerne les instituteurs.

En Martinique, il semble que le premier frère appelé à exercer cet apostolat des esclaves sur les habitations fut le f. Marcellin-Marie Rouzioux. Il l'inaugura le dimanche 3 septembre 1842, sur l'habitation appartenant à M. Pécoul, située à peu de distance de Saint-Pierre.

« Cette habitation, écrit-il dans une lettre à M. de la Mennais, est une des plus instruites de toute la colonie et je doute qu'il y en ait d'autres qui le soient davantage [...] Le nombre d'esclaves appartenant à l'habitation est de trois cents environ ; sur ce nombre, il y en a eu de trente à soixante à assister chaque dimanche à mes leçons morales et religieuses ; ce nombre était composé d'hommes de tout âge, d'enfants et de femmes jeunes ou âgées¹. »

La succession du f. Marcellin-Marie est assurée, de janvier 1844 à juin 1847 par le f. Arthur Greffier². Celui-ci possédait des aptitudes exceptionnelles pour cet apostolat : grande aménité, charité accueillante, éloquence naturelle et aisance dans l'usage de la langue créole. Résidant alors à l'école de Saint-Pierre, il obtint à son tour l'autorisation nécessaire et chaque jeudi on le voyait partir vers la plantation où à l'heure dite, avec la permission du gérant (ou intendant) les esclaves se réunissaient autour de lui, attentifs et dociles à sa parole³.

À Basse-Terre, en Guadeloupe, le f. Hyacinthe Le Fichou⁴, faisait merveille dans ses catéchismes du soir, où il réunissait les adultes, par son humilité et la façon touchante dont il parlait de la religion. Il se rendait même dans la geôle, porter la bonne parole aux prisonniers⁵. Il raconte lui-même les circonstances de son engagement auprès des esclaves, à l'été 1843 :

« Nous avons profité des vacances, pour nous promener sur les habitations. Nous y avons été deux fois. La première fois, le vicaire de cette paroisse [...] nous pria d'aller en son nom catéchiser l'atelier d'une habitation située sur le territoire de sa desserte. Nous nous rendîmes à son invitation et nous n'eûmes pas de peine à obtenir notre demande : on prit une demi-heure sur le travail de l'atelier et on la consacra au catéchisme. Quinze jours après, nous retournâmes au même endroit et le gérant de l'habitation où nous avons été faire le catéchisme vint nous prier de nous rendre chez lui instruire son atelier et il y eut même empressement et même satisfaction⁶. »

Dans sa correspondance avec le fondateur, il relate d'autres engagements :

« Depuis le 1^{er} de ce mois, écrit-il le 23 juin 1845, je suis sur une autre habitation qui est à une lieue d'ici. Mme de Montéran, avant de partir pour Paris où elle restera 18 mois à peu près, nous a priés d'instruire ses esclaves⁷. »

L'ordonnance du 5 janvier 1840, on l'a vu, enjoignait au clergé de pourvoir à l'instruction religieuse des

¹ Lettre du 21 janvier 1844. AFIC. 172 A 161.

² Placé d'abord à la Pointe-à-Pitre, le f. Arthur Greffier fut chargé de la direction de l'école du Fort-Saint-Pierre. Il y établit des instructions religieuses du soir pour les adultes. C'est de là que le f. Ambroise l'envoya comme catéchiste aux environs de Fort-Royal.

³ Cf. *Chronique des Frères*, IX, p. 145.

⁴ F. Hyacinthe (Yves Le Fichou), né à Plounéour-Menez (Finistère) le 29 novembre 1813, entré à Ploërmel en 1839. Il fut d'abord placé à Pontivy puis il partit pour la Guadeloupe et enseigna à l'école de Basse-Terre, dont il assura ensuite la direction. Il se signala surtout comme catéchiste, pour les élèves ou les adultes, pour les prisonniers, et pour les esclaves sur les habitations. Rappelé en France pour raison de santé, il mourut à Ploërmel le 1^{er} septembre 1860.

⁵ Cf. *Chronique des Frères*, I, p. 109.

⁶ Lettre du 19 novembre 1843. AFIC. 168 A 128.

⁷ AFIC. 168 A 166.

jeunes esclaves au moyen d'un « catéchisme spécial ». Effectivement, l'amiral Duperré, dans les premiers mois de l'année 1842, décida de mettre au concours la composition d'un catéchisme destiné aux colonies :

« Dans l'œuvre de la moralisation des esclaves, disait-il, la mission du prêtre s'étend et s'agrandit ; de nouveaux efforts doivent être exigés de son zèle ; il faut donc le guider dans cette voie nouvelle, lui indiquer les points principaux sur lesquels doivent porter ses instructions pastorales [...] Tel doit être le but du catéchisme spécial mis au concours. La partie dogmatique et orthodoxe, dont l'approbation appartient, en définitive, à l'autorité ecclésiastique, y sera sans doute de peu d'étendue ; mais la partie morale devra recevoir un certain développement. »

Par ailleurs, une circulaire adressée aux gouverneurs des colonies précisait :

« En ce qui concerne les ministres du culte (de l'indifférence desquels on se plaint non sans raison), il me paraît nécessaire de réclamer l'intervention d'une autorité épiscopale [...] pour qu'ils soient désormais soumis d'une manière plus intime à une haute discipline. »

L'abbé de la Mennais, certes, rendait pleine justice aux louables intentions du ministre dans cette initiative relative à un catéchisme colonial ; toutefois il craignait qu'elle ne provoque quelques difficultés près des responsables ecclésiastiques. Il s'en ouvrit à son ami, le comte de Montalembert¹, pair de France, dont il connaissait les positions en faveur des esclaves dans nos colonies : « Cher ami, lui écrit-il le 28 mai 1842, évidemment les intentions du ministre sont excellentes [...] Toutefois il n'est que trop clair que ce qu'il y a de peu régulier dans la marche qu'il suit vient de ce qu'il y a de défectueux dans l'organisation ecclésiastique des colonies. Sans cela, sans un clergé mieux organisé, que peut-on faire, et que fera-t-on ? Réfléchissez, je vous prie sur toutes ces choses ; occupez-vous en et agissez pour le mieux. Cette cause est belle et digne de vous. Quant à moi, je ne peux ni ne dois intervenir². » En réalité, l'abbé de la Mennais aura plus tard, nous le verrons, l'occasion de faire connaître son sentiment sur cette dernière question, sollicité à la fois par le ministre de la Marine et par le nonce apostolique en France.

Le concours lancé par le ministre de la Marine suscita quelques réponses : en 1842, l'abbé Castelli fait paraître un *Abrégé de la Sainte Bible, suivi d'un précis des devoirs de l'homme, à l'usage de la jeunesse et principalement destiné à la propagation de l'instruction religieuse dans les colonies françaises* ; la même année, l'abbé Jean-Claude Goux, prêtre de la Martinique, publie à Paris un *Catéchisme en langue créole, précédé d'un essai de grammaire sur l'idiome usité dans les colonies françaises* ; ce dernier ouvrage marque un réel effort d'adaptation aux besoins locaux, aussi bien des fidèles que des prêtres arrivés depuis peu aux Antilles. Toutefois, devant les résistances d'une partie du clergé des deux îles, le ministère renonça à imposer un catéchisme spécial et celui qu'avait préconisé l'abbé Fourdinier demeura le manuel en usage³.

Le 9 octobre 1843, l'abbé de la Mennais fait part au ministre de l'évolution de la situation relativement à l'instruction des esclaves, citant une lettre du f. Ambroise en date du 4 août précédent :

¹ Charles Forbes, comte de Montalembert, publiciste et homme politique (1810-1870). Disciple de Félicité de Lamennais, il ne le suivit pas dans sa rupture avec Rome en 1834. Devenu chef du parti catholique de 1848 à 1851, il lutta pour les libertés de l'Église. Rallié d'abord à Louis-Napoléon Bonaparte, il s'opposa ensuite à l'absolutisme impérial.

² C. G. , IV, 548.

³ Ce catéchisme, publié par l'abbé Fourdinier, sous le titre : *Catéchisme ou Abrégé de la doctrine chrétienne à l'usage des paroisses des colonies françaises, approuvé par la Sacrée Propagande*, Paris, 1835, reprenait un catéchisme déjà en usage et composé par l'abbé Pastre, préfet apostolique de Bourbon, de 1821 à 1828.

« Tous les jours, les maîtres d'habitations, à la Guadeloupe surtout, réclament l'instruction religieuse pour leurs nègres, ils s'adressent d'abord à leurs curés, qui, avec la meilleure volonté, ne pourraient suffire à la dixième partie de ce travail : les curés à leur tour s'adressent donc à nous, et veulent à toute force que nous leur aidions : je leur réponds : « Plus tard ; parlez-en à l'administration. » À la Martinique, où les préjugés sont plus forts, les cris à ce sujet ne sont pas si communs. Cependant voici ce qui m'est arrivé dernièrement à Saint-Pierre : le gérant de M. Pécou, qui est actuellement en France, est venu me trouver de sa part, pour me remercier du service que lui rend le f. Marcellin, lequel, depuis longtemps, va tous les dimanches faire l'instruction dans son habitation, et pour me prier de lui accorder un second frère pour une autre habitation qui lui appartient et qui est située à deux lieues de Saint-Pierre. Un autre propriétaire, dont l'habitation n'est qu'à un quart de lieue de Saint-Pierre m'a invité à aller le voir [...] on nous a fait la même demande. On nous l'a faite encore dans trois autres habitations des environs¹. »

Au retour d'un voyage à Paris, où il avait été reçu par le ministre de la Marine, l'abbé de la Mennais pouvait écrire au f. Ambroise : « Le ministère tient beaucoup à ce qu'on commence l'instruction des esclaves dans les habitations². » Au f. Arthur, qui souhaiterait voir arriver dans la colonie des religieux ayant plus d'expérience et de maturité, l'abbé de la Mennais rappelle les contraintes de sa propre situation :

« Quelquefois on m'engage à envoyer aux Antilles de préférence les anciens frères : on ne fait pas attention que si j'agissais ainsi, je détruirais nos établissements de France, et que je tarirais la source qui donne les sujets ; d'un autre côté, vous n'en aurez jamais de meilleurs et de plus propres à être formés que ceux qui sortent du noviciat. Vous le voyez de vos yeux, car assurément les six frères qui sont partis à l'automne dernier sont des frères d'élite et, en peu de temps, ils acquerront l'expérience qui leur manque : ils sont d'autant plus propres à leur mission qu'ils n'ont pas des habitudes déjà prises, et qu'ils sont remplis de toute la ferveur du noviciat³. »

Le 24 novembre 1844, l'abbé de la Mennais annonce au f. Ambroise l'arrivée d'un renfort de six autres frères, et lui adresse ses encouragements :

« Pour l'œuvre de l'instruction des esclaves, je sens très bien les difficultés qui se rencontreront infailliblement, mais nous devons avoir en Dieu d'autant plus de confiance que nous aurons moins d'appuis humains : cependant nous pouvons compter pleinement sur celui du ministère de la Marine ; et comme je suis persuadé que la chose aura lieu un peu plus tôt ou un peu plus tard, je m'occupe de préparer des sujets en plus grand nombre que nous n'en avons eus jusqu'ici : j'ai commencé à faire de l'obligation d'aller aux colonies, si je le juge à propos, une condition de l'entrée au noviciat ; je serai donc, dans quelque temps, beaucoup plus libre dans mes choix, et l'instruction se trouvera organisée dans les colonies, sans que nos écoles de Bretagne en souffrent⁴. »

Toutes ces réalisations cependant, restaient isolées faute d'organisation et de moyens. Il fallut attendre le vote d'une loi, en 1845, pour voir se généraliser les instructions au bénéfice des esclaves.

Cependant les autorités administratives menaient une réflexion approfondie sur les méthodes les plus efficaces pour parvenir au but souhaité : la moralisation des esclaves. Dans un rapport du 1^{er} octobre 1844 le Procureur général expose sa pensée relativement aux tournées pastorales sur les habitations : constatant que le personnel du clergé ne peut assumer seul cette tâche, il suggère de faire appel aux frères de l'Instruction chrétienne, dont quelques-uns ont déjà pris l'initiative de se transporter sur les

¹ Lettre du 9 octobre 1843. *C. G.*, V, 105.

² Lettre du 14 mars 1844. *C. G.*, V, 165.

³ Lettre du 14 juin 1844. *C. G.*, V, 200.

⁴ *C. G.*, V, 260.

habitations :

« C'est dans leurs rangs que je puiserais mes missionnaires [...] Je donnerais à chaque commune son église ou sa chapelle curiale et son curé ; près de chacune je placerais des frères de Ploërmel ; aux jours et heures fixées, ils partiraient de la cure et rayonneraient sur les différents points de la commune [...] Je leur recommanderais, avec l'enseignement du dogme et de la morale chrétiennes, les vérités sociales qui puissent appartenir à la population qu'ils seraient appelés à moraliser [...] Je leur ferais comprendre quelle part d'action ils sont appelés à prêter ainsi aux efforts civilisateurs de l'administration, quel ascendant ils peuvent exercer sur l'avenir du pays, sa tranquillité intérieure, sa pacification, ce rapprochement si nécessaire entre toutes les classes de la population¹. »

Tirant la leçon, dans un rapport du 7 août 1844, des résultats obtenus dans les écoles ouvertes aux enfants de la classe libre (résultats qu'il estime décevants), le Gouverneur de la Guadeloupe préconisait une formule nouvelle, adaptée aux besoins des enfants de la classe servile :

« Malgré tout le zèle et le dévouement des instituteurs, malgré la direction si intelligente, si pleine de tact donnée par le f. Ambroise, dont le choix fait tant d'honneur à M. l'abbé de la Mennais, l'instruction répandue parmi les enfants de la classe libre de couleur [...] est loin de produire les résultats qu'on voulait attendre. L'instruction qu'ils reçoivent [...] ajoute à leur répugnance invincible pour le travail de la terre, le dégoût des professions manuelles [...] Leur ambition s'exalte et toutes leurs pensées se tournent vers les études de notaire, d'avoués, les comptoirs de négociants et les fonctions publiques. »

Quel remède proposer, à l'heure où l'on ouvre l'accès à l'instruction aux jeunes esclaves ? :

« l'établissement dans chaque école d'un atelier dirigé par des frères, où ces enfants apprendraient un état ; la création, sous la direction de ces mêmes frères, d'une exploitation agricole, réunissant les leçons de la théorie et les moyens d'application². »

Projet d'ateliers agricoles près des écoles.

Le 20 décembre 1844, le ministre de la Marine communique au supérieur de Ploërmel le vœu du Conseil colonial de la Guadeloupe d'établir dans l'île des ateliers ou des essais agricoles près des écoles. L'initiative est relayée par le gouverneur, Contre-Amiral Gourbeyre³, qui demande l'adjonction à chaque école de campagne d'un atelier où les enfants pourraient puiser les connaissances et le goût d'une profession industrielle ; il demande en outre la création, sous la direction des frères, d'une exploitation agricole où l'on s'attacherait à leur inspirer le goût du travail de la terre, « pour lequel les nouveaux libres éprouvent en général une si regrettable répugnance. » Ce sont des projets sur lesquels le ministre réclame, il est vrai, l'avis du responsable des frères, mais auxquels il tient tout particulièrement.

L'abbé de la Mennais prend des renseignements près du supérieur des Frères des Ecoles chrétiennes et mesure les difficultés d'exécution ; il soulève aussi des objections :

« L'adjonction d'un atelier à chacune de nos grandes écoles me paraît très difficile, pour ne pas dire impossible d'exécution, car il nous faudrait des bâtiments considérables pour établir ces ateliers et presque partout les bâtiments qu'on a mis à notre disposition sont déjà insuffisants pour les classes et pour le logement des frères. De

¹ *Instruction religieuse et élémentaire des noirs*, in *Exposé général des résultats du Patronage des esclaves dans les colonies françaises*, Supplément au chap. XVI, Paris, 1845.

² Id. *Lettre du Gouverneur de la Guadeloupe*. AFIC. 151. 1. 001.

³ Jean Baptiste Marie Augustin Gourbeyre (1786-1845) fut gouverneur de la Guadeloupe de 1841 au 7 juin 1845.

plus, voyez donc, je vous prie quel nombre de maîtres-ouvriers je serais obligé de former et de fournir, surtout si, dans chaque atelier, on devait enseigner des états différents¹ ? »

Il conclut toutefois en proposant au ministre la fondation d'un établissement dans chaque île, après une étude approfondie de la question. Et il confie au f. Ambroise : « Je ne me dissimule aucune des difficultés de ce projet : mais, si parce qu'une chose est difficile on y renonçait, on ne ferait rien. » Toutefois, l'heure est à la confiance : « J'ai l'espoir que dans quelque temps, nous ne serons pas à court de sujets : il en est entré soixante-quatre au noviciat pendant le cours de l'année 1844 [...] ; la plupart sont excellents : jamais nous n'avions eu un noviciat si riche et si nombreux, car il faut ajouter à ces soixante-quatre les novices que nous avons déjà ; mais tous ces hommes ne sont pas formés². »

Le f. Ambroise, pour sa part, mesure bien les difficultés d'une pareille création, mais il fait des propositions précises pour une réalisation de ce genre, avec l'aide de deux frères ouvriers, l'un menuisier, l'autre forgeron. Quant à l'autre projet, il s'exprime sans ambages :

« Le projet d'un établissement agricole pour nous me paraît tout à fait chimérique, sous mille rapports. C'est une affaire que le temps fera quand la désirable liberté sera donnée. Alors, si l'on veut employer les moyens, le chose me paraît facile³. »

Les frères catéchistes sur les habitations.

Les premiers résultats obtenus contribuaient à faire évoluer l'opinion des colons eux-mêmes, les amenant à solliciter la venue de catéchistes sur leurs propres domaines. D'autre part, le ministre de la Marine est décidé à agir promptement et il le fait savoir. L'abbé de la Mennais en informe le f. Ambroise :

« Le ministre tient beaucoup à ce qu'on commence l'instruction des esclaves sur les habitations, et il regrette que l'on vous ait empêché de placer un frère surnuméraire à Saint-Pierre, et deux frères aux Trois-Rivières ; mais il ne tardera pas à donner des instructions à ce sujet à MM. les gouverneurs. Toutefois, je sens fort bien que ceci ne peut aller qu'autant que nous enverrons des frères nouveaux⁴. »

Le 21 avril 1844, des planteurs de la Capesterre (Guadeloupe) adressent à l'abbé de la Mennais une lettre collective, l'invitant à engager son Institut de façon décisive dans l'oeuvre de la moralisation des esclaves :

« Notre clergé colonial fait du bien, sans doute. Les statistiques religieuses des paroisses accusent un grand nombre de communiants ; les confréries du scapulaire existent dans tous les quartiers, et il n'est pas de dimanche où nous n'entendions l'annonce de quelque mariage entre esclaves. Cependant, il faut le reconnaître, notre clergé, ayant une action à exercer en dehors de l'église, c'est-à-dire ayant à propager l'instruction chrétienne dans les ateliers, est dès lors insuffisant [...] Il faut donc que le clergé recoure à des auxiliaires, et où les prendra-t-on, si ce n'est dans le corps formé sous vos auspices, et qui, par ses travaux et son dévouement, a déjà donné tant de gages au pays ? Alors, il conviendrait de réunir cinq ou six religieux dans chaque commune. Ces religieux, placés sous la direction du curé, visiteraient tour à tour les habitations, et y feraient l'instruction morale et religieuse⁵. »

¹ Lettre du 4 février 1845. C. G. , V, 288.

² Lettre du 10 janvier 1845. C. G. , V, 277.

³ Lettre du 3 mars 1845. AFIC. 168. A. 162.

⁴ Lettre du 14 mars 1844. C. G. , V, 165.

⁵ Lettre collective du 21 avril 1844. C. G. , V, 671.

Sur place, on multiplie les efforts, mais on rencontre aussi des obstacles de toutes sortes. En avril 1844, le f. Alexis-Marie Rolland, qui ouvre l'école de Trois-Rivières, aidé du f. Lambert, encore convalescent, et chargé des catéchismes sur les habitations, en fait l'expérience : le directeur de l'Intérieur, opposé à cette ouverture, tarde à pourvoir aux dépenses pour l'acquisition et l'entretien d'un cheval ; les colons se montrent susceptibles. Au f. Lambert qui lui confie ses inquiétudes, l'abbé de la Mennais répond, le 15 juin 1844 :

« J'ai été bien aise que l'on ait commencé à travailler à l'instruction des esclaves, quoique ce fût pour vous un surcroît de travail ; toutefois je n'ai jamais pensé qu'on improviserait une pareille œuvre, et je sais d'ailleurs que rien de ce qu'on hâte trop ne réussit [...] Vous ne devez pas faire le bien en large seulement : il faut tâcher de le faire aussi en long. – Bornez-vous, pour le moment, à faire le catéchisme dans les habitations voisines des Trois-Rivières : plus tard, vous irez plus loin, avec le secours d'un cheval ; mais ceci exige des arrangements avec l'administration, qui ne sont pas encore pris. Allons doucement et par degrés [...] Je pense qu'après avoir établi une école aux Trois-Rivières, on la maintiendra : sans cela, il serait fâcheux qu'on l'eût ouverte¹ ! »

Hélas ! la santé du f. Lambert Le Boullier ne se rétablira pas, et il faudra faire appel au f. Frumence Tardivel². Et, à l'instigation du f. Ambroise, d'autres catéchistes entrent en action : F. Nicomède Hodebert³ à Sainte-Rose de la Guadeloupe ; et à la Martinique : f. Philémon Morvan⁴ au Mouillage-Saint-Pierre, f. Félicien Gausson⁵ à la Trinité, f. Marcellin-Marie Rouzioux au Marin.

La correspondance des catéchistes avec leurs supérieurs permet de connaître de façon précise la méthode qu'ils employaient et le contenu de leur enseignement. Habituellement, une leçon de catéchisme comprend quatre étapes, plus ou moins longues suivant le temps disponible. Elle commence par un chant religieux, souvent très goûté de l'auditoire. Puis, après le signe de la croix, le catéchiste fait réciter ou apprendre les prières, selon le niveau des auditeurs. La troisième étape est celle de l'instruction proprement dite. On se sert habituellement de la partie abrégée du catéchisme⁶, et le frère donne quelques courtes explications. S'il reste du temps, il lit quelques passages de l'Évangile ou raconte des histoires édifiantes. La leçon se termine par un chant ou une prière récitée en commun.

À partir de ce schéma simple, d'une méthode qui s'appuie sur la mémoire, qui vise à l'essentiel et multiplie les efforts d'adaptation, tout dépend des qualités pédagogiques du catéchiste et des relations qu'il noue avec son auditoire. A chacun de trouver la meilleure manière de présenter son message de salut. Le f. Hyacinthe, par exemple, rend compte à l'abbé de la Mennais de ce qu'il essaie de faire avec ses auditeurs de l'habitation Balogne : « J'explique les vérités avec le plus de simplicité possible, donnant selon l'expression de l'apôtre du lait et non une nourriture solide, entremêlant les comparaisons que fournit l'Évangile, tant dans ses paraboles que partout ailleurs. J'ai la satisfaction de voir (les noirs)

¹ C. G. , V, 201.

² F. Frumence (Pierre Tardivel), né à L'Hermitage-Lorge (Côtes-d'Armor) le 26 mars 1815, entré à Ploërmel le 6 août 1840. Arrivé à la Guadeloupe en 1845 ; décédé à Ploërmel, le 13 novembre 1883.

³ F. Nicomède (Pierre Hodebert), né à Bagger-Morvan (Ille-et-Vilaine) le 19 février 1823, entré à Ploërmel le 29 octobre 1844, décédé le 5 octobre 1872.

⁴ F. Philémon (Vincent Morvan), né à Plumelec (Morbihan) le 16 juin 1815, entré à Ploërmel le 11 janvier 1838, arrivé à la Martinique en 1841. Nommé en avril 1852 pour remplacer le f. Ambroise rentré en France pour un congé, le f. Philémon fut emporté par la maladie le 14 juillet suivant.

⁵ F. Félicien (Jean Gausson), né à Plussulien (Côtes-d'Armor) le 26 octobre 1800, entré à Ploërmel le 18 avril 1825, décédé à Ploërmel le 27 mai 1863.

⁶ Les manuels utilisés étaient à l'origine celui de l'abbé Pastre, modifié et publié par le Séminaire du Saint-Esprit, ou celui de l'abbé Goux, qui comportait d'utiles indications en créole. Après l'érection des diocèses en Martinique et Guadeloupe, les évêques imposèrent l'usage d'un catéchisme choisi par eux.

se rendre en grande partie à de meilleurs sentiments. Il y a une amélioration un peu sensible. Du reste, pour leur inculquer profondément les principes religieux dont dépend leur avenir, il faut du temps et de la patience¹. »

Au début de janvier 1845, le f. Ambroise écrit à M. de la Mennais. Il avait rencontré M. Billecocq, directeur de l'Intérieur, à propos des écoles industrielles, projet sur lequel il formulait des réserves. Il se disait par contre favorable à l'idée de l'établissement d'un monastère de trappistes à la Martinique. Dans sa réponse, le supérieur de Ploërmel écarte cette dernière suggestion : « N'en reparlez jamais : j'ai de bonnes raisons pour vous dire cela². » Il y eut cependant un essai d'implantation de trappistes : trois religieux de l'abbaye Notre-Dame de Melleray, au diocèse de Nantes, furent envoyés à la Martinique et firent rapport à leur abbé à propos du domaine du Fonds Saint-Jacques, ancienne maison de dominicains, qui leur était proposé. Les conclusions, remises en mars 1847, étant favorables, un projet d'installation des religieux trappistes fut préparé. Mais la révolution de février 1848 survint et le nouveau gouvernement ne donna pas suite au projet

Par ailleurs, le ministre donna son accord, sur proposition de l'abbé de la Mennais, à la nomination d'un second directeur général, ce qui évitait aux responsables d'être obligés à des voyages fatigants d'une île à l'autre. La proposition en fut faite officiellement le 1^{er} juillet 1845 et agréée par le ministre.

Peu à peu, l'abbé Dandin s'était détaché de ses fonctions d'aumônier spécialement affecté aux établissements scolaires des frères : il était plutôt attiré vers le ministère en paroisse. Le 20 avril 1845, il se retira à Sainte-Lucie, passant ainsi sous la juridiction de l'évêque de Trinidad³. L'abbé de la Mennais l'annonçait au ministre :

« M. l'abbé Dandin vient de se retirer. Je suis fort aise que les choses se soient passées ainsi, c'est-à-dire sans recours officiel de ma part à votre intervention directe. » *Et il ajoute ce commentaire, qui montre l'évolution positive de la situation aux Antilles* : « A l'origine, le clergé des deux îles montrait peu de zèle pour instruire et confesser les enfants de nos écoles ; j'avais donc cru nécessaire d'envoyer un prêtre spécialement chargé de remplir ce ministère ; mais aujourd'hui il n'en est plus de même : MM. les Curés voient avec une sorte de peine un prêtre étranger prendre soin d'une partie de leur troupeau, et je dois dire que maintenant nous n'avons qu'à nous louer de leur concours⁴. »

La fin prématurée de cette seconde expérience d'un aumônier au service des écoles aux Antilles explique peut-être la proposition que fit le f. Ambroise au supérieur de Ploërmel : appeler au sacerdoce un frère reconnu pour ses vertus et son engagement, comme l'était le f. Hyacinthe. Après avoir recueilli l'avis favorable du pieux abbé Morel, curé de Saint-François, il s'en ouvrit auprès de l'abbé de la Mennais : « Le f. Hyacinthe, étant prêtre, resterait comme il est, à la Basse-Terre, exerçant ses fonctions de frère et de prêtre [...] Il pourrait nous être d'une grande ressource, tant ici qu'à la Martinique. Quand je lui ai fait cette proposition [...] il m'a répondu en ces termes : je le veux bien si notre Père le veut⁵. » Mais l'abbé de la Mennais n'agréa point le projet⁶. Il avait, par ailleurs, justement apprécié l'attitude plus coopérative manifestée par le clergé des Antilles à l'action des frères dans leurs écoles.

¹ Lettre du 28 février 1846 à M. de la Mennais. AFIC. 169. A. 003.

² Lettre du 25 avril 1845, C. G. , V, 318.

³ L'abbé Dandin se rendit en Angleterre, près de Plymouth, pour refaire sa santé. Il rentra ensuite en Martinique où exerça son ministère au Marin, au Vauclin, à Ducos, au Marigot. En 1853, il fut nommé curé du Robert, paroisse qu'il dirigea jusqu'à sa mort, survenue en mars 1880. ATLC, III, 318, note.

⁴ C. G. , V, 337.

⁵ Lettre du 3 novembre 1845. AFIC. 168. A. 175.

⁶ Cf. lettre de l'abbé de la Mennais au f. Hyacinthe, 16 mars 1846. C. G. , V, 444.

En vue de l'émancipation des esclaves.

Le comte de Montalembert, devenu chef de file des catholiques libéraux en France, avait prononcé, à la Chambre des Pairs, le 7 avril 1845, un discours fort remarqué en faveur des esclaves des colonies, ce qui ne manqua pas d'avoir aux Antilles un grand retentissement : « Tout le clergé a été bien ému de ce que ce parti l'a taxé de tiède et d'être en partie colon, écrit le f. Ambroise¹. Cela n'est malheureusement que trop vrai et c'est bien pourquoi l'œuvre de l'émancipation est si arriérée et que rien ne se fait en faveur des nègres. »

L'abbé Jacquier, vice-préfet apostolique, dans une lettre publiée dans *L'Ami de la Religion*², se défend de toute connivence avec les colons, mais renvoie la responsabilité sur les esclaves eux-mêmes ; l'abbé Rigord, curé de Fort-Royal, publie en Martinique une réponse où il prend la défense de ses confrères³ ; il y suggère de faire appel aux frères de l'Instruction chrétienne pour instruire les esclaves : « Ils inspireraient de la confiance aux planteurs [...], et à cause même de leur profession qui les met déjà en rapport avec les populations émancipées, ils pourraient se familiariser avec les esclaves, s'introduire dans leurs cases [...] »

Lorsque au mois de juillet 1845 le Parlement vote une loi d'amélioration du sort des esclaves, le ministre de la Marine fera appel, en effet, à la collaboration des disciples de l'abbé de la Mennais :

« Je ne perds pas de vue, *lui écrit le ministre de la Marine*, que les deux gouverneurs [...] ont réclamé un envoi de frères beaucoup plus considérable : je suis disposé à seconder ce vœu, dicté par le désir d'augmenter les écoles communales et d'appliquer plus largement que cela n'a pu avoir lieu jusqu'ici, les frères de Ploërmel à l'enseignement moral des esclaves, ce à quoi ils paraissent être aujourd'hui encouragés par les habitants eux-mêmes⁴. »

On lui demande neuf frères, dont six pour les Antilles. Mais deux frères des Antilles sont mourants. Il faudra donc en envoyer onze. Bien plus, « on voudrait avoir de suite deux frères dans chaque centre. » Or, on compte vingt-cinq centres en Martinique, trente en Guadeloupe : il y faudrait cent dix frères !

L'abbé de la Mennais, toujours soucieux de préserver ses écoles de Bretagne, sollicite une démarche du ministre de la Marine, le baron de Mackau⁵, près de son collègue de l'Instruction publique, pour l'obtention de quelques autorisations provisoires, afin de permettre le maintien des écoles existantes. Mais on se heurte à un refus de ce dernier. Le supérieur de Ploërmel doit insister, dans une lettre du 24 novembre 1845, et même rédiger un nouveau mémoire sur la question : ce ne sont pas les sujets qui lui manquent : il en avait 205 au mois d'août 1825, et en a maintenant 575. Il tient bien peu à multiplier ses écoles de Bretagne ; mais il tient extrêmement à conserver celles qu'il a, parce que ce sont pour lui des pépinières de sujets : or, écrit-il : « le ministre n'attend, pour m'accabler de nouvelles demandes de frères, que d'avoir à sa disposition les fonds spéciaux qui sont nécessaires pour préparer l'exécution de certaines parties de la loi du 18 juillet. Mais en voilà neuf qu'il me faut donner sur-le-champ, et dont le

¹ Lettre à l'abbé de la Mennais, 18 août 1845. AFIC. 172. A. 206.

² Numéro 4112, du 6 septembre 1845, p. 587-588.

³ RIGORD (Joseph), *Observations sur quelques opinions relatives à l'esclavage émises à la Chambre des pairs, à l'occasion de la discussion de la loi sur le régime des esclaves aux colonies*. Fort-Royal, 1845.

⁴ Lettre à Rendu, du 23 septembre 1845. C. G. , V, 365.

⁵ Ange Armand René baron de Mackau (1788-1855) avait été gouverneur de la Martinique de 1836 à 1838. Il fut ministre de la Marine et des Colonies du 24 juillet 1843 au 9 mai 1847.

choix m'embarrasserait beaucoup, qu'il me serait même impossible de faire convenablement, si je n'obtenais pas les autorisations que M. le ministre de l'Instruction publique m'a fait espérer [...] dans le mois de mai dernier¹. »

Les nouvelles mesures administratives étant cette fois assorties de sanctions, les classes des frères se remplirent de jeunes esclaves.

« Ils nous viennent en foule, *constate le f. Phocas-Marie Marchand² à Saint-Pierre*. On a poursuivi les maîtres, et ils s'empressent de nous les envoyer. La classe du f. Baptiste, qui leur sert d'école, est remplie. Les maîtres eux-mêmes nous les amènent et sont devenus à notre égard d'une complaisance sans exemple ici. Nos classes sont toutes remplies dans ce moment [...] Pour ma part, j'ai plus de cent élèves dans ma classe. Avec cela, j'ai à faire une instruction du soir d'une heure, instruction qui est toujours suivie. Le dimanche et le jeudi, je vais sur les habitations. Je suis chargé en outre du train et des comptes de la maison³. »

Cependant, vu l'urgence, et malgré l'insuffisance du nombre de maîtres, certains frères continuèrent à instruire les enfants d'esclaves sur les habitations : « Que de bien il y a à faire sur ces habitations, remarque le f. Paulin, c'est le seul le seul moyen d'instruire les pauvres esclaves : les petits esclaves, on ne réussira jamais à faire venir tous à l'école ; mais les vieux esclaves, si on ne les visitait pas à domicile, ignoreraient toute leur vie les vérités du salut⁴. »

Négociations relatives aux frères catéchistes.

Le 4 décembre 1845 l'abbé de la Mennais annonce au f. Ambroise que le départ prévu du f. Paulin est retardé pour raison d'avis médical contraire. Quant à l'émancipation des esclaves, qui approche et dont on parle beaucoup, quel que soit son désir de voir ses frères coopérer, autant que possible, à cette belle œuvre, il leur recommande une grande circonspection⁵.

Sans doute avait-il raison de craindre, face à l'engagement de ses disciples dans cette tâche difficile ; mais il s'en réjouissait profondément et ne ménageait pas ses encouragements à ceux qui s'y consacraient. Au f. Anastase Gélébart, appelé à aider et suppléer au besoin son compagnon, le f. Donatien Tobie, pour l'instruction du soir il écrit : « Je considère cette instruction comme ce qu'il y a de plus beau et de plus utile dans votre mission⁶. »

Les onze frères choisis pour les colonies étaient arrivés aux Antilles en décembre 1845. Or, le Parlement ayant voté des crédits pour l'exécution de la loi du 18 juillet, sur le régime des esclaves, le baron de Mackau, ministre de la Marine, demandait trente et un frères catéchistes pour les colonies à esclaves : Guyane, Martinique et Guadeloupe. Dans une lettre du 12 janvier 1846, l'abbé de la Mennais sollicite des éclaircissements sur le rôle dévolu aux frères catéchistes sur les habitations :

« Il s'agit d'un service tout nouveau, et, avant tout, il est nécessaire que je sache exactement en quoi il consiste afin de préparer les frères à le bien remplir : une œuvre de cette nature ne peut s'improviser ; plusieurs questions essentielles doivent être préalablement résolues, par exemple celles-ci : quels seront les rapports des frères avec MM. les curés, avec les chefs d'ateliers, avec les esclaves ? Les frères iront-ils seuls, ou deux à deux, dans les

¹ *ATLC*, III, 334.

² F. Phocas-Marie (Pierre Marchand), né à Bazouges-la-Pérouse (Ille-et-Vilaine) le 28 février 1824, entré à Ploërmel en 1842.

³ Lettre du 8 juillet 1847, *C. G.*, V, 629.

⁴ Lettre du 24 juillet 1847 à l'abbé de la Mennais. AFIC. 169. A. 049.

⁵ *C. G.*, V, 401.

⁶ Lettre du 30 décembre 1845. *C. G.*, V, 410.

habitations ? En outre des catéchismes qu'ils devront faire, seront-ils chargés de classes régulières dans les bourgs où ils résideront ? Vous le voyez, Monsieur le Ministre, il est indispensable que je m'entende de vive voix sur tout cela avec votre département¹. »

Par ailleurs, le renom des frères s'était répandu dans les îles voisines, plusieurs prêtres de la Dominique, et en particulier le curé du Roseau, chef-lieu de cette colonie anglaise, souhaitaient en attirer quelques-uns dans leurs paroisses comme instituteurs et catéchistes. Il arriva que le f. Florian Gontier, directeur de l'école de la Trinité, en Martinique, quitta son poste, le 11 novembre 1845 et se rendit au Roseau pour proposer ses services au curé, l'abbé Capoulade. Aussitôt, le f. Ambroise écrivit une lettre au curé du Roseau pour l'informer de la véritable situation du frère et il alerta l'abbé de la Mennais. La Dominique étant sous la juridiction de l'évêque de Trinidad, l'abbé de la Mennais écrivit à celui-ci, le 4 mars 1846, pour lui exposer la condition réelle de ses religieux, liés par vœu dans un institut, et au surplus en poste officiel dans des écoles fondées par le gouvernement. L'abbé de la Mennais en prévenait le f. Ambroise : « Ma lettre va être envoyée, si elle ne l'est déjà, à M. le gouverneur de la Martinique, pour qu'il la transmette à M. le gouverneur anglais de la Trinidad, avec prière de l'appuyer fortement auprès de l'évêque². » Cette démarche permit d'éviter à l'avenir toute infraction aux règles canoniques.

La réorganisation du clergé colonial.

On a vu que la question de la réorganisation du clergé colonial était à l'étude depuis quelque temps. Dès 1840, l'amiral Roussin³ avait reconnu l'intérêt de remplacer par des évêques les préfets apostoliques de la Martinique et de la Guadeloupe. Son successeur au ministère en juillet 1843, le baron de Mackau, demanda avec insistance au supérieur général des frères de lui présenter ses réflexions sur ce sujet. et ce dernier rédigea un mémoire en juillet 1844. Reprenant les conclusions de la Commission instituée par l'ordonnance royale du 26 mai 1840, il y préconisait la nomination d'évêques titulaires en lieu et place des préfets apostoliques ; mais, à la différence de la Commission, qui prévoyait deux évêchés, l'un pour les Antilles et Guyane, l'autre pour les établissements d'Afrique et la Réunion, il en proposait au moins trois :

« Il est à désirer que la Martinique et la Guadeloupe aient chacun le sien, l'évêque de la Guadeloupe étant chargé de plus de la Guyane. [...] Pour conclure dans le sens de la commission, je pense comme elle que la réorganisation, la reconstitution du clergé colonial est le grand point et l'affaire pressante. Voilà le vrai moyen d'action sur la race noire. La religion catholique manifesterà par là tout ce qu'il y a de puissant dans l'unité, dans la subordination, dans la règle. Ce sera pour tous le grand instrument de civilisation et de rapprochement⁴. »

De son côté, le nonce à Paris recueille des informations ; il demande à l'abbé de la Mennais de lui faire parvenir un travail sur ce sujet⁵.

La position de l'abbé de la Mennais était bien connue de ses amis du séminaire du Saint-Esprit, à Paris,

¹ C. G. , V, 417.

² Lettre du 16 mars 1846. C. G. , V, 443.

³ Albin Reine Roussin fut ministre de la Marine à deux reprises : mars-octobre 1840, puis février-juillet 1843.

⁴ *Mémoire sur la réorganisation du clergé colonial*, C. G. , V, 205-208.

⁵ L'abbé Ropers, le 11 juin 1844, parle à l'abbé de la Mennais d'une visite qu'il a faite au Nonce à Paris : « J'ai eu audience hier, et la première chose que le Nonce me dit fut que le Supérieur (du Séminaire du Saint-Esprit) l'avait visité la veille pour lui exposer ses idées [...] Mgr le Nonce me chargea encore de vous rappeler que vous lui aviez promis un travail. S'il est possible, ne perdez pas de temps afin que les lumières arrivent à la fois pour éclairer sur cette organisation qui est à refaire. [...] Je lui ai dit que j'allais vous en écrire. » AFIC. 156. 04. 007.

qui pourtant, à cette époque, ne la partageaient pas¹. D'ailleurs, Montalembert, dans son discours du 7 avril 1845 à la Chambre des Pairs insista également pour faire nommer aux colonies, sinon des évêques titulaires, du moins des vicaires apostoliques. Un an plus tard, la question restait encore en suspens. L'abbé de la Mennais raconte qu'il fut chargé, par le ministre de la Marine de composer un second mémoire sur l'organisation du clergé dans les colonies².

Finalement le gouvernement français et les autorités romaines annoncèrent la création d'évêchés à la Martinique, à la Guadeloupe et à l'île de la Réunion. Les deux évêchés des Antilles devaient être pourvus de titulaires en 1851.

Soutien aux vocations missionnaires.

L'abbé de la Mennais ne pouvait rester insensible à l'appel qui lui venait des Antilles pour développer l'action commencée auprès des esclaves. Il le communiqua au Ministre, le priant de l'aider à y répondre. Cela supposait une augmentation importante des frères engagés dans les îles et donc un développement de son noviciat. Le baron de Mackau envoya une circulaire aux évêques de France³, accordant un certain nombre de bourses pour autant de jeunes gens désireux de s'engager dans une vocation missionnaire⁴. De son côté, l'abbé de la Mennais fit un appel pressant aux évêques de Bretagne⁵ auquel ceux-ci répondirent de façon très bienveillante. Effectivement, les postulants vinrent nombreux⁶ et cet afflux de novices allait permettre, dans les années suivantes, le développement de l'action de frères catéchistes aux Antilles.

Le projet de M. de la Mennais consistait à placer à côté de chaque école, même de bourg, un classe pour jeunes esclaves, à laquelle les maîtres seront obligés d'envoyer tous les enfants au-dessous de 14 ans, étant établi que les habitations où ils résidaient ne soient pas éloignées de plus de deux kilomètres, ou une demi-lieue.

Après en avoir conféré avec le directeur des Colonies, l'abbé de la Mennais communique, le 8 avril

¹ M. Leguay, supérieur du Séminaire, écrivait à l'abbé de la Mennais, le 20 octobre 1845 : « Récemment, j'ai fait le voyage de Rome afin de bien connaître les vues de la Propagande relativement à la réorganisation qui se prépare, et dans ce moment le Gouvernement s'occupe sérieusement de la mettre à exécution : enfin je pense que dans peu tout marchera et je crois que des vicaires apostoliques seront substitués aux préfets. » AFIC. 154. 04. 011.

² « Oh ! non, écrit-il à l'abbé Ruault, je ne perds pas mon temps ! Jeudi j'eus une audience du ministre de la Marine [...] Il me demande un travail sur l'organisation du clergé colonial et, comme il veut s'occuper de cette grande affaire aujourd'hui même, il tenait à avoir mon mémoire hier, fût-ce tard dans la nuit ; je le lui ai donc porté à 11 heures du soir ; mais quelle fatigue, et quel ennui ! J'ai communiqué d'avance ce mémoire à qui vous devinez. On m'a accablé de compliments. Je n'ai pas dit un mot qui ne soit digne d'être encadré. En vérité, je ne m'en doutais pas ! » Lettre du 1^{er} mars 1846. C. G. , V, 434.

³ Circulaire du 27 février 1846. Extrait in LAVEILLE, *Op. cit.* , II, 642 .

⁴ A chaque évêque de Bretagne, plus directement concerné, le ministre accordait six bourses de chacune trois cents francs pour assurer la pension d'autant de novices.

⁵ « Le ministre de la Marine vous a écrit lui-même pour vous prier d'engager MM. les Curés de votre diocèse à rechercher et à m'adresser les jeunes gens de leurs paroisses en qui ils reconnaîtraient les talents et les qualités nécessaires pour entrer dans ma congrégation ; et afin de rendre cette espèce de recrutement plus facile, il promet d'allouer un secours de trois cents francs à six postulants désignés par vous, qui seraient hors d'état de payer eux-mêmes les frais du noviciat. Permettez-moi donc, Monseigneur, de recommander à votre charité cette excellente œuvre. » Extrait de la lettre aux évêques bretons. LAVEILLE, *op. cit.* , II, 642.

⁶ Dans un rapport au ministre de la Marine, le 6 juillet 1846, l'abbé de la Mennais fait état de 92 postulants : « De ces 92 postulants, il y en aura seulement trente pour lesquels je toucherai de votre département une indemnité : les soixante-deux autres resteront donc entièrement à mon compte si je les recevais tous, car un très petit nombre d'entre eux peuvent payer la pension. [...] Je ferais, pour le plein succès de ce recrutement extraordinaire, tous les sacrifices qui seront dans la mesure de mes ressources personnelles. » C. G. , V, 490.

1846, ses instructions aux frères directeurs généraux pour la mise en œuvre du projet. D'autre part, le 10 avril 1846 il désigne le f. Paulin Thébault¹ comme second Directeur général. Avec l'accord des gouverneurs, il fut décidé qu'il résiderait en Guadeloupe, tandis que le f. Ambroise, résidant à la Martinique, garderait la haute direction des écoles de frères des Antilles.

Accès des esclaves à l'instruction primaire.

Avant 1846, l'accès des écoles primaires n'était pas ouvert aux enfants d'esclaves. Dans un rapport au roi, daté de 1843, le Procureur Général de la Martinique note, à propos des écoles de Saint- Pierre : « Ces établissements des Frères à Saint-Pierre (au Fort et au Mouillage) sont fort bien tenus ; il n'y a pas d'esclaves aux écoles primaires, mais les Frères ne les repoussent pas². » La loi du 18 juillet 1845, renforça les dispositions concernant l'instruction religieuse et élémentaire des jeunes esclaves. Son décret d'application, promulgué le 18 mai 1846, concernait à la fois le clergé et les instituteurs. L'article 3 précisait : « Outre l'instruction du dimanche, il en sera fait une au moins dans la semaine sur chaque habitation, à des heures qui seront déterminées de concert avec les maîtres. » L'article 5 était ainsi conçu : « Des classes seront établies dans les villes et les bourgs pour l'enseignement élémentaire des jeunes esclaves. Les maîtres domiciliés dans ces villes et bourgs, ou qui n'en seront pas éloignés de plus de deux kilomètres, seront tenus d'y envoyer leurs esclaves âgés de huit à quatorze ans. »

En juillet 1846 parut enfin une ordonnance qui prescrivait « l'établissement de classes spéciales pour les enfants esclaves », mais aux Antilles, les autorités administratives en bloquèrent l'application. « Voilà trois mois passés depuis l'arrivée des ordonnances, note le f. Ambroise, et il n'y a rien encore d'organisé, ni aucun arrêté des gouverneurs [...] Mais il y a tant d'obstacles à ce sujet, et si peu de zèle, enfin partout mauvais vouloir [...] que l'on finira tout d'un coup par donner la liberté, sans que ces pauvres malheureux soient à même de la recevoir. ³ »

Le blocage était plus total encore en Martinique. Les gouverneurs durent braver l'opposition des blancs et promulguer un règlement organisant les classes pour enfants esclaves. Ceux-ci se présentèrent en foule dans des écoles déjà surchargées. Certains directeurs envisagèrent donc de détacher un frère pour réunir les enfants sur les habitations. Mais M. de la Mennais n'approuva pas ce système :

« Ce qu'il y aurait de plus à désirer, *écrit le fondateur*, ce serait qu'il y eût dans nos maisons une classe spéciale pour les jeunes esclaves, et que nos frères ne se déplaçassent pas [...] Ne perdez pas de vue que les écoles et les classes régulièrement établies doivent avoir la préférence, quand vous manquez de sujets⁴. »

Il écrivait encore au même :

« Il est bon de se prêter aux désirs de l'administration pour l'instruction à donner sur les habitations ; mais pour rien au monde, ne consentez à désorganiser les classes régulières. »

Une évolution de mentalité s'était produite dans le clergé à la vue des résultats opérés par l'apostolat des frères. Dans une lettre du 18 août 1845, le f. Ambroise confie à l'abbé de la Mennais :

¹ F. Paulin (Florian Thébault) né à Morieux (Côtes-d'Armor) le 5 mai 1803, était entré au noviciat de Saint-Brieuc le 1^{er} septembre 1819. Il enseigne à Pordic en 1820, puis à Guingamp, Moncontour, Tinténiac (1824-1831), ouvre l'école de Bréal-sous-Montfort puis enseigne dans deux autres localités avant d'être envoyé aux Antilles avec le titre de directeur général adjoint. Il occupe ce poste de 1846 à 1866. Décédé à Ploërmel le 26 février 1870.

² *Exposé gén.*, 507.

³ Lettre du 9 octobre 1846. AFIC. 169. A. 014.

⁴ Lettre du 14 avril 1847, C. G., V, 586.

« Aujourd'hui, le clergé n'a qu'une voix pour faire notre éloge. Le grand changement qui s'est opéré dans la classe que nous instruisons l'a frappé. Lui qui nous a dit tant de fois : "Vous n'obtiendrez rien de cette classe perverse", dit maintenant : "Vraiment il s'est opéré quelque chose de miraculeux et de divin". Et voilà qu'ils nous appellent pour faire dans les habitations ce qu'ils n'ont pu faire eux-mêmes malgré tout leur zèle. On nous demande partout : colons, prêtres, esclaves, tous nous tendent les bras et nous disent : "C'est votre affaire. " On voudrait avoir de suite deux frères dans chaque commune : ce serait donc 110 frères à fournir immédiatement¹. »

Le 11 novembre de la même année parut l'ordonnance d'application, qui provoqua stupeur et indignation dans le monde colonial. Des planteurs proposèrent de réserver la matinée à l'instruction des esclaves, et l'après-midi à l'instruction des libres.

« On veut, écrit le f. Ambroise, désorganiser nos établissements, sous couleur d'en faciliter l'accès aux esclaves [...] Je m'efforce d'empêcher ce que je considère comme une erreur et une faute. Il me semble qu'il est possible d'ajuster les choses de manière à ne rien détruire de ce qui existe et à ne refuser l'entrée de nos écoles à personne. Du reste, nos Frères sont dévorés de zèle pour l'instruction de ces malheureux et je ne sais jusqu'où ce zèle ne les portera point, tant il est ardent. »

Les colons ne manquèrent pas de trouver la parade à l'ordonnance : on calcula les deux kilomètres sur la route royale, en évitant les raccourcis ; certains administrateurs exigèrent que les jeunes élèves fournissent un certificat de vaccination, alors qu'on manquait de vaccins, etc.

« L'ordonnance, écrit le f. Frédéric, directeur à Marie-Galante, porte que les esclaves de 8 à 14 ans, qui ne sont éloignés que de deux kilomètres de nos écoles, doivent venir en classe à dater du premier de ce mois (décembre 1846). S'ils venaient tous, nous en aurions au moins trois cents ; mais voilà que le maire, d'après les instructions du directeur de l'Intérieur exige, avec la dernière rigueur, que pour être admis en classe, tous les enfants, libres ou esclaves, soient d'abord vaccinés. Or, depuis 6 ans que je suis à Marie-Galante, on n'a pas reçu de vaccin dans l'île. M. le Curé déclare que, depuis 9 ans, on n'a vacciné qu'une seule fois... Le maire vient, en outre, de me faire dire par le commissaire de ville, de ne pas admettre d'esclaves sans son autorisation et un certificat de vaccination. Les propriétaires sont bien aises d'avoir un prétexte pour laisser leurs petits esclaves croupir dans l'ignorance ! »

De la Pointe-à Pitre, les frères Paulin et Lambert écrivent au supérieur de Ploërmel :

« Nous avons 320 enfants libres, 18 esclaves et quatre classes. Nous en aurions davantage si on n'exigeait pas le certificat de vaccination, difficile à obtenir, puisqu'on ne vaccine pas ici : c'est un obstacle que l'administration de la Guadeloupe met à la fréquentation scolaire [...] Ici, nous avons à lutter contre les colons qui ne cessent de nous répéter que nous ne ferons jamais rien de ces esclaves qui déjà sont inscrits à notre école. Nous, au contraire, nous constatons que ces petits esclaves sont tout aussi bien doués que les libres, aussi bien que des petits Français. Et quand nous le disons, les colons ne veulent pas nous croire ! »

On peut juger de l'efficacité de toutes ces entraves par les résultats, consignés par le f. Ambroise Le Haiget, dans un rapport officiel de fin 1846 :

« À Basse-Terre : 3 esclaves. Aucune chance que ce nombre s'accroisse. À Trois-Rivières : 5 esclaves. Pas d'augmentation à espérer à cause de l'opposition des maîtres. Au premier moment, tous les blancs ont menacé de retirer leurs enfants, mais un seul a quitté. À Pointe-à-Pitre : 15 esclaves. À cause de ces admissions, 8 familles ont retiré leurs enfants de l'école. Au Moule : 2 esclaves. Les maîtres refusent. À Fort-Saint-Pierre : 3 esclaves. Au Mouillage Saint-Pierre : 20 esclaves. Aucune difficulté pour les assimiler aux libres. À Sainte-Rose, Fort-

¹ C. G. , V, 675.

Royal, Marie-Galante, Le Marin, Le Vauclin : aucun esclave. »

Le f. Donatien, directeur de l'école du Moule, déplore la situation :

« Parmi le nombre de nos élèves, *écrit-il à M. de la Mennais*, se trouvent deux petits enfants blancs et un enfant esclave seulement. Comme vous le voyez, mon cher Père, on ne craint guère de contrevenir à la loi du prince de la terre, et encore moins malheureusement de désobéir au Roi du ciel et de la terre¹. »

Le Vauclin, 1846.

L'école du Vauclin, citée plus haut, connut des débuts difficiles. Pourtant, le f. Marcellin-Marie, directeur d'une école assez proche, au Marin, et chargé des premières démarches avant la fondation, fait de ce petit bourg une description engageante : « Il est situé à l'est de l'île sur un petit monticule prolongé en pente douce de l'ouest à l'est du côté de la mer, et au sud une petite oasis d'arbres chargés de fruits et de verdure, ce qui contraste singulièrement avec les longs versants des montagnes arides qui viennent y aboutir du côté du couchant ; au nord une vaste étendue plane et marécageuse qui se termine à la montagne ouest [...] A l'est et au pied du bourg est la mer, toujours en furie à cause des brisants qui se trouvent à quelques pas des côtes. L'air venant presque constamment de ce dernier point est toujours très pur et très vif, ce qui procure à ce bourg une salubrité constante ; mais la pluie y est rare et l'eau précieuse². »

Hélas ! au temps de l'arrivée des deux premiers frères, en septembre 1846, une épidémie sévit au Vauclin : le f. Didier-Marie Guinot³, directeur, meurt de la fièvre typhoïde, au bout de quelques semaines et son adjoint le f. Basilide Perret⁴ est aussi frappé par la maladie. Le f. Émeric est nommé directeur, assisté du f. Baptiste Étienne⁵. Le nouveau directeur constate que le bourg est petit, ne compte ni commerces, ni administrations, et que la plupart des enfants libres demeurent sur les mornes à la campagne et les plus éloignés ont besoin de trouver dans le bourg des personnes pour les loger. Dans son rapport au ministre de la Marine, le 8 juin 1847, le f. Ambroise note que l'école compte 61 élèves ; elle a beaucoup souffert des fièvres malignes qui règnent à cette époque dans le quartier ; « Nos frères, pour cette raison n'ont pas encore commencé l'instruction religieuse du soir, et jusqu'à ce jour aucune porte n'est encore ouverte pour donner des instructions à domicile aux esclaves. Cette commune me paraît bien difficile sous le rapport du préjugé qui y est très fort⁶. »

Cependant, un rapport pour l'année 1847 montre que la situation a évolué : 69 élèves libres et 28 esclaves fréquentent les classes ; l'instruction du soir regroupe 26 adultes, dont cinq esclaves et depuis le mois de janvier le directeur se rend sur les habitations pour l'instruction des esclaves et il demande qu'un cheval soit mis à sa disposition à cet effet.

Un arrêté du Gouverneur de la Guadeloupe précisait les heures affectées à l'enseignement des jeunes esclaves : tous les jours de la semaine, le jeudi excepté, à la classe du matin. « Quant à l'enseignement, précisait l'arrêté, il doit être réduit à un programme extrêmement simple, tant à cause du peu de temps

¹ AFIC. 169. A. 130.

² Lettre à l'abbé de la Mennais, 22 août 1846. AFIC. 173. A. 019.

³ F. Didier-Marie (Jean-Pierre Guinot), né à Laignes (Côte-d'Or) le 4 juillet 1813, entré à Ploërmel en 1843, décédé à la Martinique le 14 décembre 1846.

⁴ F. Basilide (Louis Perret), né à Val d'Izé (Ille-et-Vilaine) le 25 décembre 1805, entré à Ploërmel le 6 novembre 1838, arrivé à la Martinique en 1846. Il restera seulement trois années aux Antilles. Décédé le 16 septembre 1878.

⁵ F. Baptiste (Isidore Étienne), né à Guégon (Morbihan) le 21 mars 1817, entré à Ploërmel le 10 janvier 1845, était arrivé à la Martinique en 1846.

⁶ AFIC. 151. 3. 005.

affecté aux leçons qui leur seront données, que de leur condition, qui les destine au travail matériel¹. »

L'école de Sainte-Rose, 1846.

À Sainte-Rose, en Guadeloupe, le f. Nicomède Hodebert expose à l'abbé de la Mennais la position des frères :

« Nous sommes dans une petite paroisse éloignée de sept lieues de la ville de Pointe-à-Pitre. Cette paroisse est assez considérable par sa position sur un terrain plat où il y a un très grand nombre de sucreries et ce terrain est très facile à cultiver ; c'est un endroit fort sain. [...] La population monte pour les libres à 985 et pour les esclaves à 2700 et davantage. Nous n'avons que des libres dans nos classes. [...] Au milieu de tout cela nous faisons peu de choses et nous ferons peu de choses jusqu'à ce que nous ayons les esclaves, qui sont si nombreux. Dans l'endroit où nous sommes, il y a bien trois cents enfants esclaves qui pourraient venir en classe ; ces pauvres enfants viennent aux croisées de la classe, mais ils n'ont pas permission d'entrer [...] Nous n'avons encore que 29 enfants en classe, et quelques grands le soir². »

Son confrère, le f. Manuel-Marie Masson³ dresse le triste tableau de la condition des esclaves :

« Ils n'ont que deux jours à travailler leur petite portion de terre et il faut nécessairement qu'ils la travaillent le samedi et le dimanche parce qu'ils n'ont que cela pour eux. [...] les maîtres ne veulent pas non plus qu'on aille faire des instructions sur leur habitation ; bien loin de cela, ils ne veulent pas même en entendre parler, et pourtant nous recevons de temps en temps des ordonnances pour ces pauvres captifs, mais on n'exécute rien ... On parle d'envoyer les esclaves en classe, mais on n'exécute rien de toutes ces ordonnances[...] En vérité, il y a de quoi gémir sur l'indifférence et l'insouciance des maîtres à instruire leurs esclaves⁴. »

À Ploërmel, un père attentif aux soucis de ses fils.

L'abbé de la Mennais doit faire face aux aléas de toute sorte : le départ du f. Paulin Thébault a été retardé au dernier moment pour raison médicale ; l'embarquement de quatre frères prévu à Brest pour les Antilles a été manqué, parce qu'une lettre urgente du ministre, envoyée sous le couvert du maire de Ploërmel, et annonçant que le départ aurait lieu au Havre, a été oubliée plusieurs jours dans ses bureaux. Ce retard est d'autant plus regrettable qu'il risque de les faire arriver aux Antilles au moment des grandes chaleurs.

Le supérieur doit sans cesse encourager, reconforter :

« Je suis persuadé, écrit-il au f. Anastase Gélébart, que votre instruction du soir porte aussi de grands fruits, et je me réjouis que vous vous soyez mis à la faire, avec le f. Donatien, chacun prenant successivement sa semaine⁵. »

Avec tristesse, il fait part au f. Ambroise de la mort du f. Isidore-Marie Le Fevron⁶ le 4 mars 1846. C'était un jeune frère créole que la maladie avait emporté. « J'avais offert, l'automne dernier, à ce saint frère, de retourner dans son pays, pour se guérir : il ne le voulut jamais⁷ ! »

¹ Note du directeur de l'Intérieur au f. Paulin Thébault, 18 novembre 1846. AFIC. 166. 1. 026.

² Lettre du 23 février 1847. AFIC. 169. A. 031.

³ F. Manuel-Marie (François Masson), né à Tremaouzéan (Finistère) le 16 mars 1816, entré à Ploërmel le 14 avril 1844, arrivé à la Guadeloupe en 1846, décédé à Ploërmel le 1^{er} décembre 1890.

⁴ Lettre du 21 février 1847. AFIC. 169. A. 032.

⁵ Lettre du 1^{er} juin 1846, C. G. , V, 477.

⁶ F. Isidore-Marie (Eugène Le Fevron, né à Pointe-à-Pitre le 1er novembre 1827, entré à Ploërmel le 19 octobre 1844.

⁷ Lettre du 16 mars 1846. C. G. , V, 443.

Un autre frère malade en Guadeloupe, le f. Régis-Marie Deschamps¹, attendait son transfert en métropole. Le capitaine Maugras de Nantes accepta de le prendre à son bord : l'abbé Magne, curé de la Désirade, et une sœur de St-Paul de Chartres l'accompagnaient. Mais le malade expira le 18 mai 1846, durant la traversée ; l'abbé de la Mennais en informe le f. Ambroise :

« J'ai la douleur de vous annoncer la mort de notre si bon frère François Régis ; il a succombé en mer après avoir été administré par M. le Curé de la Désirade. Sa patience, sa résignation, son ardente foi ont beaucoup édifié l'équipage. Je le crois dans le ciel mais je regrette bien de ne l'avoir pas revu encore une fois sur la terre². »

Témoignage d'estime au fondateur.

Le zèle des disciples de l'abbé de la Mennais, leur esprit de collaboration et leurs succès dans l'instruction religieuse des esclaves forçaient l'attention des responsables, et le ministère voulut rendre hommage à celui qui, de Ploërmel, ne négligeait pas sa peine pour les soutenir et les encourager. Le baron de Mackau, ministre de la Marine et des Colonies lui annonce en ces termes sa nomination à l'ordre de Chevalier de la Légion d'Honneur :

« J'ai rendu compte au Roi du dévouement que vous apportez à l'organisation des écoles gratuites de garçons dans nos colonies d'Amérique et du Sénégal, et des succès remarquables que vos efforts ont déjà obtenus [...] Au moment où vos travaux dans l'intérêt du service colonial vont prendre un nouvel essor et une nouvelle direction, il m'est agréable d'avoir à vous annoncer ce témoignage de la bienveillance du Roi³. »

La décoration devait être remise par le contre-amiral Dupetit-Thouars⁴, préfet maritime de Lorient, mais le récipiendaire se réjouit de ce que tout se passe dans la plus grande simplicité ; il confie à l'abbé Ruault, le 17 juillet 1846 : « J'ai été crucifié à Lorient d'une manière charmante, non par le Préfet maritime, mais par le Major général : la cérémonie s'est faite dans son cabinet, sans autre témoin que l'excellent aumônier de la Marine⁵ »

L'abbé de la Mennais continue d'encourager ceux qui se dévouent à l'instruction religieuse des esclaves. Le 24 novembre 1846, il s'adresse au f. Arthur Greffier :

« Voilà encore dix de nos très chers frères qui vont vous rejoindre : vous voyez donc que le zèle et le dévouement ne s'affaiblissent pas parmi nous [...] L'instruction dans les Colonies étant devenue une des œuvres principales de la congrégation, en y entrant, on s'engage donc à travailler à celle-ci. » *Et il ajoute ces conseils* : « Votre ministère doit toujours être un ministère de douceur et de charité. [...] Ce que vous me dites de l'attachement des noirs pour leurs prêtres et pour les frères eux-mêmes est un motif de plus d'agir toujours à leur égard avec une extrême bonté⁶. »

Le même jour, le supérieur de Ploërmel écrit au f. Ambroise : « En voilà dix qui vont vous rejoindre, lesquels, ajoutés aux quatre partis cet été, vous donnent une augmentation de quatorze. Le ministre me

¹ F. Régis-Marie (François Deschamps), né à Saint-M'Hervé (Ille-et-Vilaine) le 11 mai 1819, entré le 16 janvier 1843.

² C. G. , V, 495.

³ Lettre du 30 avril 1846. *ATLC*, III, 379.

⁴ Abel Aubert Dupetit-Thouars (1793-1864), nommé capitaine de frégate en 1824, participa à l'expédition d'Alger en 1830. Capitaine de vaisseau en 1834, contre-amiral en 1841, il prit possession des îles Marquises et établit en 1842 le protectorat français sur Tahiti. Vice-amiral en 1846, il devint ensuite membre du Conseil de l'Amirauté. Il se retira en 1858.

⁵ C. G. , V, 498.

⁶ C. G. , V, 530.

presse d'en envoyer seize autres ! [...] Si les besoins n'étaient pas aussi urgents qu'ils le sont, je prolongerais davantage les épreuves du noviciat ; mais, en toutes choses, il faut se tenir dans un juste milieu. » Il ajoute, le 1^{er} décembre : « Nos dix frères sont partis dimanche au soir pour Nantes¹. »

Toujours à l'écoute de ses frères, l'abbé de la Mennais transmet au ministère les doléances reçues : « Il paraît qu'à la Martinique surtout, écrit-il le 27 décembre 1846, les propriétaires montrent un très mauvais vouloir². »

1847 : Des catéchistes officiellement reconnus.

À partir de 1847, l'administration coloniale, dans les deux îles antillaises, sous la pression du ministère de la Marine, encourage désormais l'installation de frères catéchistes et débloque les fonds nécessaires pour l'achat et l'entretien d'un cheval mis à leur disposition. Une lettre officielle, adressée au f. Paulin Thébault précisait :

« Monsieur l'Ordonnateur aura 1° à tenir à votre disposition une somme de huit cents francs, nette de toute retenue, pour subvenir à l'acquisition et l'équipement d'un cheval pour chacune des écoles ci-après nommées : La Baie-Mahault, Sainte-Rose, Le Moule, Joinville (Marie-Galante), Saint-François, La Pointe-à-Pitre. 2° A faire acquitter annuellement entre vos mains le prix d'abonnement de nourriture et d'entretien porté à trente francs, tant pour chacun des chevaux dont vous allez faire l'acquisition, que pour les deux déjà affectés aux écoles de la Basse-Terre et des Trois-Rivières. Cette mesure [...] imprimera une nouvelle impulsion à l'œuvre de moralisation et d'enseignement à laquelle ils sont appelés à participer³. »

Dès la fin du mois de mai 1847, le f. Frumence Tardivel catéchisait déjà plus de mille esclaves répartis sur douze habitations⁴ dans la commune des Trois-Rivières. Le f. Hyacinthe Le Fichou, vers la même époque, disposait aussi d'un cheval et visitait les habitations des communes voisines de la Basse-Terre : Baillif, Camp-Jacob et Gourbeyre : « Le bon f. Hyacinthe, écrivait le f. Paulin, fait le catéchisme sur vingt-deux habitations où il fait beaucoup de bien ; sa grande piété le fait vénérer de tout le monde⁵. » La correspondance des missionnaires nous donne aussi des échos de l'engagement du f. Donatien, au Moule, du f. Méaugon-Marie⁶, à la Baie-Mahault, du F. Elric à Saint-François du f. Nicomède à Sainte-Rose, ce dernier sur dix habitations. Il faut trouver des accommodements avec les maîtres, dont l'accord est nécessaire. On apprend qu'à Sainte-Rose, quelques maîtres « ont voulu que les instructions se fissent, la moitié sur le temps de l'esclave et l'autre moitié sur le temps du maître. » Le f. Nicomède raconte :

« J'ai repassé cette semaine sur dix habitations ; j'ai trouvé les maîtres dans les mêmes dispositions, et même j'ai été édifié de leur conduite ; ils assistent tous à l'instruction : blancs, esclaves, maîtres, maîtresses, les instituteurs avec leurs enfants, car dans certaines habitations il y a des instituteurs pour les blancs ; tous ceux-là sont les premiers rendus au lieu de l'instruction et s'y tiennent bien. [...] Ces instructions durent à peu près une demi-heure ou $\frac{3}{4}$ d'heure [...] Les habitations sont au nombre de vingt-quatre, j'en vois deux ou trois par jour, mais plus souvent trois que deux et quelquefois quatre. Les plus éloignées sont à peu près à deux lieues, mais les chemins sont mauvais et beaucoup de rivières à passer, qui sont profondes ; le cheval en a jusqu'à la moitié du

¹ C. G., V, 532.

² C. G., V, 546.

³ Copie, AFIC. 169. A. 051.

⁴ Lettre du 2 juin 1847 à M. de la Mennais. AFIC. 169. A. 039.

⁵ Lettre à M. de la Mennais. AFIC. 169. A. 051.

⁶ F. Méaugon-Marie (Pierre-Marie Le Roy), né à Étables (Côtes-d'Armor) le 27 février 1816, entré à Ploërmel le 29 décembre 1843, décédé à la Martinique le 13 février 1870.

corps et quelquefois on ne peut pas passer¹. »

Durant les deux années qui précèdent l'émancipation des esclaves, en 1848, six frères catéchistes travaillent à temps plein sur les habitations de la Guadeloupe.

À la Martinique, l'œuvre des catéchistes allait rencontrer davantage d'obstacles. On commença par les environs de Fort-Royal ; l'administration fournit un cheval, et le f. Ambroise choisit le f. Arthur pour cet apostolat où il avait déjà fait ses preuves. Il céda donc au f. Phocas-Marie Marchand la direction de son établissement de Saint-Pierre et commença ses tournées le 7 juin 1847. Quelques mois après, il rendait compte à M. de la Mennais de son travail :

« J'ai aujourd'hui 35 habitations sur lesquelles je dois catéchiser les esclaves ; sur les unes, il y a 150 nègres, les autres 100, 56, 54, 60, [etc.] Ce catéchisme se fait quelquefois dans la salle ou dans la galerie du maître, d'autres fois au bout du champ où ils sont à travailler, d'autres fois dans la cour sous les arbres, etc. , suivant la disposition et l'intention du maître à la disposition duquel je me suis mis pour catéchiser ses sujets [...] Je visite ordinairement quatre ou cinq habitations par jour². »

Rentré vers cinq ou six heures, le catéchiste donne encore aux adultes un catéchisme du soir, qui dure jusqu'à sept heures.

Le 23 mars 1847 l'abbé de la Mennais annonce au f. Ambroise un renfort de six frères en mai, suivi d'un autre de dix en septembre, ce qui représente un effort considérable, mais il ajoute : « Il serait à désirer sans doute qu'ils fussent tous très capables, mais c'est impossible. [...] Les frères qui arrivent, quel que soit leur mérite, ne peuvent être d'abord placés qu'en second... C'est l'ensemble qu'il faut combiner, pour que tout marche régulièrement³. »

De Ploërmel, le supérieur encourage, réconforte, incite à la patience : « Tout annonce que votre établissement du Vauclin, quoique peu nombreux encore, prospérera, et que semblable au grain de sénévé de l'évangile, il deviendra un grand arbre, sous lequel viendront se reposer beaucoup de petits et grands enfants, » écrit-il au f. Émeric Autin le 24 mars 1847⁴. Au f. Hyacinthe Le Fichou, toujours prêt à se dévouer, il rappelle : « Nous avons autant besoin de patience que de zèle : n'oublions pas cela ; ne précipitons rien, surtout lorsqu'il s'agit de donner l'instruction en dehors de nos établissements : c'est une œuvre bien difficile et qui exige beaucoup de prudence⁵. »

Le 14 avril 1847, l'abbé de la Mennais, s'adressant au f. Ambroise, multiplie les conseils adaptés à la situation :

« Sans doute on est très impatient d'avoir des frères, et moi, je désire beaucoup d'en donner : mais, enfin, une œuvre si difficile ne s'improvise point : elle marche déjà très vite, trop vite peut-être. Ne nous troublons point de ce que l'on peut dire : il vaut mieux que l'on se plaigne de ce que nous ne faisons pas assez, que de se plaindre de ce que nous faisons mal.

Pour les instructions dans les habitations, gardez-vous bien d'envoyer des frères qui prêchent : veillez à ce que ceux qui recevront cette mission-là se bornent à enseigner la lettre et uniquement la lettre du catéchisme ; je tiens à cela essentiellement. [...] – Je vois bien les difficultés des colons – mais je sais aussi qu'à Bourbon les frères

¹ Lettre du 18 décembre 1847.

² Lettre écrite de Fort-Royal, 31 août 1847. AFIC. 173. A. 049.

³ C. G. , V, 575.

⁴ C. G. , V, 576.

⁵ Lettre du 13 avril 1847. C. G. , V, 585.

des Écoles chrétiennes ne consentent pas à se déplacer : nous sommes plus complaisants, mais nous ne devons l'être que dans une certaine mesure¹. »

Le Directeur général et son adjoint étaient bien convaincus de la difficulté de la tâche des catéchistes :

« C'est une mission bien périlleuse pour nous, écrit le f. Paulin, le 8 mai 1857. Que de dangers pour les frères qui seront chargés de cette mission si belle, mais si difficile ! Il nous faut pour cela des frères solidement vertueux, sans quoi ils se perdront infailliblement. Il faut aussi des frères instruits, car obligés de parler en présence de ces maîtres colons². » Et le f. Ambroise de renchérir, dans son style assez particulier : « Avant d'arriver aux pauvres nègres, il y a bien des barrières fort dangereuses à passer. [...] Il faut ici réellement du zèle et de l'instruction, non pas qu'il faille parler savamment, ni prêcher, mais des manières fort simples, qui ne s'acquièrent que par les moyens de l'instruction et du zèle déjà acquis³. »

Malgré la pénurie de personnel, quelques frères se mirent à parcourir les campagnes, introduits par les curés lorsque cela était possible, face à des colons plus ou moins accueillants. D'autre part, les petits esclaves, de 7 à 14 ans, commençaient également à venir à l'école, en raison de l'application plus stricte de l'ordonnance du 18 mai 1846. Une classe spéciale leur était donnée le matin, de 8 h. à 10 h. par le catéchiste qui commençait ensuite sa tournée à cheval vers les habitations, sous le soleil tropical. Il rentrait fatigué, vers 5 heures de l'après-midi ; mais le plus souvent sa journée se continuait, de 7 à 8 heures, par une instruction du soir aux nombreux adultes qui se préparaient à la première communion.

Le gouverneur de la Guadeloupe annonce que des moyens de transport seront assurés aux catéchistes de Basse-Terre et des Trois Rivières, puis successivement à d'autres. Le ministre en informe l'abbé de la Mennais, et demande son opinion sur un projet de chapelles rurales. Le 24 avril 1847, le supérieur adresse au ministre une réponse circonstanciée :

« Les chapelles seront d'une très grande utilité, à la condition toutefois que l'administration fournisse aux frères des chevaux pour s'y rendre et y aller faire le catéchisme à certains jours marqués, sous la direction de Messieurs les Curés : ce service s'organise peu à peu, et je ne manquerai point de donner aux frères des règlements personnels détaillés, quand l'expérience m'aura fait connaître les dangers auxquels cette vie ambulante les exposera certainement. Je ne me dissimule aucun de ces dangers, mais je ne m'en effraie que dans une certaine mesure, parce que j'ai la confiance que Dieu, dont les frères n'ont en vue que la gloire, les protégera et les gardera au milieu des écueils⁴. »

Lorsqu'il se rendait, chaque année, lors de son passage à Paris, dans les bureaux du ministère de la marine, l'abbé de la Mennais y recevait un excellent accueil et les divers problèmes y trouvaient ordinairement une solution satisfaisante. Le 16 juin 1847, écrivant de Paris à son fidèle ami l'abbé Ruault, le supérieur lui cite ce mot de M. Jubelin, sous-secrétaire d'Etat à la Marine et ancien gouverneur de la Guadeloupe : « Aux colonies, on se plaint de tout le monde : du ministre, du sous-secrétaire d'Etat, du gouverneur, du clergé ; il n'y a que des frères de Ploërmel dont personne ne se plaint ; il n'y a qu'une voix pour chanter leurs louanges⁵. »

Sans doute, beaucoup d'affaires d'intérêt local doivent se traiter sur place, et l'abbé de la Mennais s'en

¹ C. G. , V, 586.

² AFIC. 151. A. 2.

³ Lettre du 9 juin 1847. AFIC. 173. A. 50.

⁴ C. G. , V, 592.

⁵ C. G. , V, 612.

repose sur le Directeur général des frères aux Antilles¹. Ainsi la propriété du Morne Vanier, si utile pour accueillir les frères convalescents, est devenue difficile d'entretien, faute de personnel ; d'autre part une cantine s'est installée à proximité, causant des problèmes de voisinage gênants. Le f. Ambroise doit donc chercher une autre maison et obtenir l'accord de l'administration. Il est d'abord question de s'installer dans un domaine appelé Trou Vaillant, qui était une ancienne communauté des frères de Saint-Jean de Dieu. Finalement, il fallut y renoncer. L'octroi d'une allocation de 2000 f. permit de louer un autre domaine, que le f. Ambroise décrit ainsi à son supérieur de Ploërmel :

« Le Tricolore, où nous habitons maintenant, domine la ville de Saint-Pierre ; plateau entouré d'arbres fruitiers élevé du niveau de la mer de cinq à six cent mètres, [...] maison et ses dépendances au milieu d'un journal de terrain, endroit très sain et fort agréable [...] Point de voisin qui pourrait gêner, que les serpents et les rats². »

Le pauvre abbé Evain, qui intriguait encore, quitte précipitamment la Dominique et fait un voyage en France. L'abbé J. -M. de la Mennais écrit au f. Ambroise à son sujet : « M. Evain est à Malestroit[...] Il reste dans un triste et complet isolement. Quelle fin !³ »

Le fondateur, dans sa correspondance, encourage les frères catéchistes : « La grande mission que vous recevez : c'est (Dieu) qui vous la donne, écrit-il au f. Arthur. Instruisez et ne prêchez pas⁴ ! » Il se réjouit des résultats obtenus, mais il invite ses disciples à les apprécier dans la lumière de la foi : « Vous voyez que votre mission a le plus admirable succès, écrit-il au f. Hervé Monnerais ; n'allez pas vous attribuer cela à vous-même ; dites-vous souvent que Dieu aime à se servir des plus misérables instruments afin qu'il soit évident à tous les yeux que lui seul est auteur du bien qui se fait pas ses pauvres créatures⁵. »

Il tient à rendre compte au ministre des résultats obtenus par le zèle de ses missionnaires :

« Le f. Arthur a quitté son poste de Saint-Pierre, où je l'ai remplacé par le f. Phocas, et il va sur quinze ou seize habitations évangéliser les pauvres esclaves ; il en est adoré et il est bien reçu partout⁶. »

« Les instructions sur les habitations prennent à merveille à la Guadeloupe. Le f. Hyacinthe en catéchise déjà douze très nombreuses dans les communes du Baillif et du Camp-Jacob, et, dans la semaine prochaine, quatre ou cinq doivent encore lui être ouvertes dans la commune de Jonbayars [...] Oh, que de bien il y a à faire sur ces habitations ! C'est le seul moyen d'instruire ces petits esclaves : on ne réussira jamais à les faire venir tous à l'école ; mais les vieux, si on ne les visitait pas à domicile, ignoreraient toute leur vie les vérités du salut. Oh ! que n'êtes-vous témoin de l'empressement que ces pauvres esclaves mettent à se rendre à l'instruction. Lorsqu'ils savent que le frère est arrivé sur l'habitation, lorsqu'on les appelle, on les voit arriver courbés sous un faix d'herbes en même temps que sous le poids des années ; ils arrivent là pour écouter le frère, et cela avec une si grande attention, qu'on ne peut s'empêcher d'être attendri jusqu'aux larmes. Le f. Frumence, aux Trois-Rivières, visite aussi régulièrement quatorze habitations nombreuses, et le résultat de ces instructions est déjà bien consolant⁷. »

Dans une lettre du 8 juillet 1847, le f. Phocas-Marie, placé au Fort Saint-Pierre, raconte :

¹ Cf. lettre du 20 juillet 1847 au f. Ambroise. *C. G.*, V, 621.

² Lettre du 1^{er} décembre 1847. AFIC. 173. A. 066.

³ Lettre du 20 juillet 1847, *C. G.*, V, 621. Revenu plus tard en Martinique, et malade, l'abbé Evain devait mourir à l'hôpital de Fort-de-France en mars 1849.

⁴ Lettre du 22 juillet 1847. *C. G.*, V, 622.

⁵ Lettre du 24 juillet 1847, *C. G.*, V, 623.

⁶ Extrait de lettre du f. Ambroise, du 27 juillet 1847. *C. G.*, V, 629.

⁷ Extrait de lettre du f. Paulin Thébault, du 24 juillet 1847. Id.

« Les petits esclaves nous viennent en foule depuis lundi 5 juillet. On a poursuivi les maîtres, et ils s'empresent de nous les envoyer [...] Les maîtres eux-mêmes nous les amènent et sont devenus à notre égard d'une complaisance sans exemple ici. [...] Enfin les portes qu'on nous a fermées tant d'années semblent vouloir s'ouvrir, bon gré mal gré¹. »

Instituteurs et catéchistes : la Baie-Mahault (Guadeloupe), 1847.

On assiste à cette époque à de nouvelles ouvertures d'écoles dans des bourgs relativement peu peuplés où deux frères sont placés, l'un tenant l'école, l'autre devant assurer le catéchisme sur les habitations. C'est déjà l'objectif en vue à la Baie-Mahault. « Au mois de mai 1847, écrit le f. Jean Climaque Lancien, on a fait un nouvel établissement de deux frères, moi et le bon f. Méaugon, à la Baie-Mahault. Nous avons trente-six élèves, tous bien respectueux et bien dociles. Les instructions du soir, chez nous, après le soleil couché, et les instructions sur les habitations ne sont pas encore établies dans cette paroisse ; mais nous espérons qu'elles auront lieu bientôt. Il faudrait des frères dans toutes les paroisses et il y en a trente-quatre dans la Guadeloupe et ses dépendances et il n'y a que sept établissements. Bientôt on en fera un autre², cela fera huit³. »

Le François (Martinique), 1847.

Cette école fut ouverte le 1^{er} septembre 1847 : elle eut comme directeur le f. Ymas Hellard⁴, arrivé de Saint-Pierre et Miquelon. Le rapport adressé au Ministre le 13 mars suivant par le f. Ambroise porte que « l'école est dirigée par deux frères, dont l'un est destiné pour la moralisation des esclaves sur les habitations : il a commencé depuis un mois, à dater du moment où l'on a mis un cheval à sa disposition. Soixante et onze élèves libres fréquentent l'école et trois esclaves seulement. En outre, quarante-six adultes se réunissent à l'instruction du soir, dont quatre sont esclaves. Le frère catéchiste a été parfaitement bien reçu sur les habitations par les maîtres et par les esclaves. Déjà vingt ateliers reçoivent l'instruction religieuse une fois la semaine⁵. »

Deux mois après la rentrée, le f. Ymas comptait 59 enfants libres et neuf esclaves. En outre, cinq fois la semaine, les frères assuraient une instruction du soir pour les jeunes adultes en vue de la première communion.

Saint-François (Guadeloupe), 1847.

Les frères arrivèrent à Saint-François pour ouvrir l'école en octobre 1847. « Nous n'avons que quarante-sept enfants, mais le nombre augmente peu à peu. Dans ce nombre, nous avons cinq esclaves et cinq blancs, note le f. Elric Georgelin⁶. » Une instruction du soir est offerte aux adultes, et le f. Elric raconte les difficultés qu'il rencontre dans son rôle de catéchiste : « J'ai vu toutes les habitations de cette paroisse, qui sont au nombre de quarante-deux. Plusieurs propriétaires m'ont renvoyé, surtout depuis qu'ils sont fâchés contre notre bon curé, mais j'espère être reçu quand je retournerai une seconde fois. »

Dans une lettre du 21 octobre 1847, l'abbé de la Mennais annonce au f. Ambroise que treize frères

¹ Extrait de lettre. Id.

² L'école ouverte dans la paroisse Saint-François.

³ Lettre du 29 août 1847. AFIC. 169. A. 054

⁴ F. Ymas (Pierre-Marie Hellard), né le 25 février 1823 à Béganne (Morbihan), entré à Ploërmel le 4 novembre 1840, décédé à la Grand'Anse (Martinique) le 2 mai 1857.

⁵ Rapport au Ministre. AFIC. 151. 3. 007.

⁶ F. Elric (Godefroy Georgelin), né au Gouray (Côtes-d'Armor) le 8 novembre 1826, entré à Ploërmel le 8 octobre 1842, arrivé à la Guadeloupe en 1846.

destinés pour la Guyane et les Antilles se sont embarqués à Brest le 14 de ce mois : quatre sont destinés à la Martinique et cinq à la Guadeloupe ; et il donne ses consignes pour l'œuvre si importante au service des esclaves : « Il est vraiment impossible que tous les directeurs d'établissements quittent leurs écoles pour aller sur les habitations, car qui est-ce qui ferait l'école dans les bourgs ? Cela est si évident qu'on ne peut pas s'attendre à ce que cette mesure s'exécute. – S'il y a du retard, il ne viendra pas de nous, car le cadre pour les deux îles est de 60 frères et il va être complet. On ne m'a pas encore annoncé une augmentation de frères : peut-être manque-t-on de fonds. » Il a demandé à Paris le chiffre des frères présumé nécessaires aux Antilles : on ne put pas le lui dire. « Quoi qu'il en soit, continue-t-il, gardez-vous d'entreprendre au-delà de vos forces, et de surcharger nos frères d'un travail excessif¹. ».

Sur la même lettre, il ajoute une remarque supplémentaire :

« Il est bon de se prêter aux désirs de l'administration pour l'instruction à donner sur les habitations : mais, pour rien au monde, ne consentez point à désorganiser les classes régulières. Remarquez que l'ordonnance relative aux catéchismes en charge les curés et non vous : elle dit seulement que les curés pourront se faire aider par vous. - C'est moi qui, me trouvant à Paris au moment où on rédigeait l'ordonnance, ai fait modifier l'article dans ce sens-là². »

Accident de santé de Jean-Marie de la Mennais.

Cette activité si intense du supérieur de Ploërmel allait être brutalement interrompue par un grave accident de santé. Le 16 décembre 1847, à 8 h. 30 du matin, l'abbé de la Mennais est frappé d'une attaque d'apoplexie au moment où il commence sa messe, dans la chapelle des frères de Guingamp. Le malade est transporté à Saint-Brieuc le 23 et rentre à Ploërmel vers la fin du mois, accompagné de l'abbé Gracia, du f. Joseph-Marie, et d'un frère infirmier venus à Guingamp.

Dès que la nouvelle en fut connue aux Antilles, elle provoqua un vif émoi parmi les frères, et une inquiétude encore accrue par leur éloignement. Et même s'il est vrai que l'abbé de la Mennais connut une amélioration de son état, ce grave accident de santé fut lourd de conséquences : il entraîna dans l'immédiat un arrêt de sa correspondance, et lorsqu'il put reprendre des forces, le supérieur général ne retrouva jamais le rythme de son activité antérieure, malgré l'appel à des collaborateurs qu'il initia progressivement à la marche des affaires.

¹ C. G. , V, 651.

² Note du 26 septembre 1847. Id. , 652.

V. - 1848 : RÉVOLUTION DE FÉVRIER. SECONDE RÉPUBLIQUE. L'ÉMANCIPATION DES ESCLAVES.

Le 25 février 1848 éclate à Paris la révolution qui renverse le trône de Louis-Philippe et aboutit à la proclamation de la Seconde République. Le 5 mars 1848, l'abbé de la Mennais, empruntant la main d'un secrétaire, le f. Joseph-Marie Havard¹, écrit au f. Ambroise pour le rassurer sur la situation : « Nous sommes ici très tranquilles ». Le directeur des Colonies est changé. « Celui qui le remplace, M. Mestro, est un homme fort estimable ; je le connais personnellement². »

Le nouveau secrétaire d'État, le citoyen Victor Schoelcher³, écrit à l'abbé de la Mennais, le 20 mars 1848 :

« Je n'ignore point les efforts fructueux que les frères de votre congrégation ont faits, depuis plusieurs années, dans le but de préparer l'éducation morale des noirs ; je sais la confiance particulière que ces laborieux instituteurs inspirent aux diverses classes de la population. Votre coopération et votre dévouement nous seront donc extrêmement précieux, et mon département vous connaît assez pour être certain qu'ils ne lui feront point défaut⁴. »

La réponse de M. de la Mennais est datée du 24 mars 1848 et montre qu'il se réjouit de ce qui se prépare : « Vous avez bien raison de compter sur mon entière coopération et sur mon cordial dévouement à l'œuvre de l'instruction chrétienne et de la prompte émancipation des esclaves dans nos colonies. Je suis heureux de pouvoir vous assurer que mes frères vont y travailler avec un nouveau zèle ; déjà je leur ai écrit deux fois depuis un mois pour les diriger dans cette mission, qui n'est pas nouvelle pour eux, mais qui doit prendre très prochainement de nouveaux développements⁵. » Le même jour, il en informe f. Ambroise et le f. Paulin : « Aussitôt que le Ministre m'aura fait connaître plus en détail ses vues, je vous en instruirai et je prendrai, de concert avec lui des mesures pour recruter de nouveaux sujets, afin de ne pas rester en-dessous de la grande et belle mission que la Providence nous donne⁶. »

L'une des premières mesures du nouveau gouvernement concernait en effet la situation des esclaves aux Antilles. Victor Schoelcher, secrétaire d'État à la Marine était président d'une commission chargée de préparer un décret concernant leur libération : ce décret fut signé le 27 avril 1848 par le gouvernement provisoire de la République. Il avait été prévu que des commissaires généraux seraient envoyés dans les colonies et dans un délai de deux mois, proclameraient le décret.

Pour les planteurs, l'annonce d'une prochaine émancipation annonçait la fin d'une situation de prédominance absolue et apparaissait lourde de menaces ; pour les esclaves, c'était l'impatience de jouir de la liberté, une joie sans pareille, et pour certains la perspective de vengeances contre les anciens maîtres injustes et abusifs. Des agitateurs, venus parfois d'îles voisines, attisaient les rancœurs et les haines, et poussaient même à la révolte et aux brutalités.

¹ F. Joseph-Marie (Joseph Havard), né à Missiriac (Morbihan) le 27 avril 1809, entré à Ploërmel le 13 février 1834, décédé le 6 novembre 1884.

² C. G. , VI, 28.

³ Victor Schoelcher (1804-1893), après un voyage aux Etats-Unis d'Amérique et aux Antilles, milita pour la libération des esclaves. Nommé par François Arago sous-secrétaire d'État à la Marine (mars-mai 1848), il prépara le décret d'abolition de l'esclavage dans les colonies françaises. En 1851, il s'opposa au coup d'état de Louis-Napoléon Bonaparte et fut proscrit jusqu'à la fin du second Empire. Député de la Martinique de 1848 à 1851, il fut réélu en 1871, et devint sénateur en 1875.

⁴ ATLC, III, 416.

⁵ C. G. , VI, 40.

⁶ C. G. , VI, 41.

Dès l'annonce du décret, des signes d'effervescence se manifestent à la Martinique. Des incidents éclatent à Saint-Pierre ; le f. Ambroise transmet à l'abbé de la Mennais des nouvelles alarmantes :

« Les esclaves attendent la liberté, *écrit-il le 16 mai 1848* ; si elle est trop retardée, il y aura beau jeu et du massacre [...] Les esclaves sont les maîtres maintenant et ils font ce qu'ils veulent¹. » *Il note, le 26 mai* : « La crise a été grande : plusieurs habitations ont été brûlées[...] A Saint-Pierre, on a brûlé quinze maisons notables des colons jurés ; dans une maison des plus distinguées, trente-deux personnes étaient réunies en armes pour se défendre, mais on a mis le feu au quatre coins de la maison[...] Un bourg, appelé Le Prêcheur, à une lieue et demie de la ville, a été tout à fait anéanti par le feu. Ils ont respecté l'église seulement². »

Le lendemain, 23 mai, le gouverneur Rostoland³ décida de proclamer la liberté sans attendre l'arrivée du commissaire général, M. Perrinon⁴.

Le f. Ambroise note à ce sujet :

« J'étais à Fort-Royal⁵, où je n'ai pas fait grand chose : donner quelques bons conseils aux gens de couleur seulement pour éviter le grand incendie [...] On a formé des patrouilles de gens de couleur, avec un gendarme à la tête de chaque bande ; trois des plus notables des gens de couleur, chacun à la tête d'une patrouille, se sont placés sur les trois ponts qui forment l'entrée de la ville ; ils sont parvenus, par douceur, à empêcher les nègres d'entrer dans la ville en leur disant : "demain à neuf heures, vous viendrez, non avec des sabres, mais avec des drapeaux tricolores, recevoir la liberté. " De cette manière, on les a tous pacifiés. [...] Le lendemain, de six à sept heures, les nègres sont entrés avec leur drapeau, et sans armes, criant : Vive la liberté ! [...] A neuf heures moins dix minutes, le 24 courant, le directeur de l'Intérieur a paru avec la musique, et a affiché partout : Vive la liberté ! En voilà des cris, en voilà des pleurs, car beaucoup pleuraient de joie. Notre maison a été envahie : tous les nègres des habitations où allait le f. Arthur ont voulu l'enlever pour faire le tour de la ville en triomphe⁶. »

En ces jours décisifs, on mesure les risques de violence, mais aussi l'influence pacifiante de quelques hommes, et notamment de ceux que les nouveaux libres ont toujours perçus comme étant leurs amis, tel le f. Arthur. Au lendemain de ces jours vécus à Fort-de-France, le f. Ambroise note : « Dans l'île, on compte une centaine de victimes ; mais le calme est revenu. On attend le nouveau gouverneur, M. Perrinon ; nous reprenons nos classes interrompues depuis cinq jours. »

De son côté, le f. Marcellin-Marie raconte les événements qui se passent au Marin, le 25 mai, lors des manifestations de joie des nouveaux libres :

¹ AFIC. 173. A. 097.

² AFIC. 173. A. 099.

³ Claude Rostoland (1790-1848), général de brigade et commandant militaire de la Martinique assura l'interim du gouvernement, après le départ du gouverneur Mathieu, de mars à juillet 1848.

⁴ François Auguste Perrinon (1812-1861), chef de bataillon d'artillerie de marine, avait été membre de la commission Schoelcher sur l'abolition de l'esclavage. Il fut commissaire général à la Martinique de juin à novembre 1848, puis député de la Guadeloupe en 1849 et 1850.

⁵ « Il faudrait placer ici l'épisode bien connu, rapporté par Laveille : le f. Arthur, envoyé par le f. Ambroise, arrête les insurgés qui descendent armés sur Fort-Royal, poussés par des meneurs étrangers. [...] Laveille s'appuie sur une tradition orale et restitue bien le tragique de la situation au moyen d'un dialogue tout à fait conforme aux deux caractères en présence : " - Mon très cher frère Ambroise, dit le f. Arthur, vous m'envoyez à la mort ! – Tant mieux, répliqua le rude supérieur, vous serez victime de la charité, de l'obéissance et du patriotisme et notre institut se glorifiera de compter un martyr !" Le frère baissa la tête, se mit à genoux, fit son acte de contrition et partit. » F. Gilbert OLLIVIER, *Etudes Mennaisiennes*, n° 12, p. 113, note.

⁶ AFIC. 173. A. 099.

« Ils viennent chez nous, je leur demande l'explication de leur fête, ils me la font, je les conseille de la passer tranquillement, ils me le promettent ; je leur témoigne toute la part que je prends à leur joie, je leur donne une dame-jeanne de vin, ils éclatent en "Vive notre frère, vive la liberté", et continuent leur route. Dans l'après-midi une autre compagnie d'hommes de femmes et d'enfants se transportent chez nous en dansant ; on m'appelle par des "Vive l'école" redoublés plusieurs fois, je descends, tout le monde crie à la fois ; je donne la main à quelques-uns, je fais signe aux autres de faire silence, ils se calment, je leur donne quelques avis [...] »¹

Quatre jours après la proclamation à la Martinique, le 27 mai, le gouverneur Layrle², à la Guadeloupe, résolut de publier à son tour le décret d'abolition.

Un autre décret du Gouvernement provisoire, du 27 avril 1848, établit la gratuité et l'obligation de l'enseignement primaire. Le décret d'application paraît le 5 mai 1849.

Les ouvertures d'écoles se poursuivent : La Désirade (1848) en Guadeloupe, le Saint-Esprit (1848) en Martinique. A cette date, neuf écoles sont tenues par les frères de l'Instruction chrétienne dans chacune des deux îles ou dépendances.

Mais le ministre de la Marine, enfermé dans des contraintes budgétaires, veut abaisser les traitements de 1700 f. à 1500 f. et supprimer l'allocation au noviciat. L'abbé de la Mennais en informe le f. Ambroise, le 25 mars 1848, et lui demande de voir quelles économies seraient possibles : « Je regarde comme un devoir pour nous de n'exiger que ce qui est absolument indispensable. » Et il conclut : « Ne vous laissez troubler ni ébranler par rien, mais confiez-vous dans la Providence comme dans une bonne mère. Tenez-moi exactement au courant de tout ce qui se passera d'intéressant dans la colonie. Conduisez-vous avec beaucoup de prudence, comme vous l'avez toujours fait, et travaillez à la gloire de Dieu avec plus de zèle que jamais³. »

Trois mois plus tard, le supérieur de Ploërmel, dans une lettre au f. Ambroise, fait le point sur les négociations avec le ministre :

« J'ai renoncé au secours annuel de 17500 f. que nous touchions pour le noviciat colonial. [...] Il en résultera, à mon grand regret, que désormais ayant moins de novices, nous ne fournirons que fort peu de frères en excédent des cadres, donc nous ne pourrons faire que fort peu d'établissements nouveaux, au lieu de les multiplier, comme je le désirais, et comme le Ministre m'en avait témoigné le désir. Quoi qu'il en soit, tâchons du moins de soutenir les établissements existants : ils me paraissent menacés de ruine par la réduction des traitements, à moins que les administrations coloniales ne suppléent à ce qu'on leur retranche⁴. »

Les passions ne sont pas apaisées dans les îles : le 7 juin, le f. Ambroise note encore que l'effervescence et l'inquiétude règnent dans le pays ; les nègres sont devenus audacieux, à l'exemple de ceux de Saint-Domingue. Quelques semaines plus tard, la préparation des élections attise les oppositions. Le 22 juillet, la situation s'aggrave : « Des meneurs essayent d'entraîner les noirs à un massacre général des blancs [...] Une grande misère règne dans les villes : les ouvriers sont sans ouvrage et sans pain, le commerce est mort ; le pays est appauvri par l'absence des plus riches qui sont embarqués et s'embarquent encore avec leur or⁵. » De plus la nouvelle des massacres du 22 au 25 juin à Paris fait

¹ Lettre du 6 juin 1844 à l'abbé de la Mennais. AFIC. 173. A. 102 B.

² Marie Jean-François Layrle (1791-1881) fut gouverneur de la Guadeloupe du 24 août 1845 à 1848.

³ C. G. , VI, 61

⁴ Lettre du 8 juin 1848. C. G. , VI, 66.

⁵ AFIC. 173. A. 111.

fermenter les esprits.

Le f. Ambroise note aussi les tensions dans les milieux ecclésiastiques : « De graves dissensions viennent d'éclater dans le clergé : une bonne partie des prêtres s'opposent au changement du préfet apostolique, M. Jacquier et ne veulent pas reconnaître le nouveau, M. Castelli. » Or M. Jacquier avait été opposé à l'émancipation ; quant à M. Castelli, nommé de nouveau préfet apostolique grâce à la pression de Schoelcher, vingt-trois prêtres se refusent à le reconnaître. Le 24 septembre 1848, M. Jacquier part pour la France.

De son côté, le f. Paulin, en Guadeloupe, rend compte de la situation et de sa complexité à l'abbé de la Mennais. : « Depuis la liberté, nous n'avons pu encore reprendre le catéchisme à domicile, et cela n'est guère possible, car tous les ateliers sont désorganisés. » Il en a parlé au directeur de l'Intérieur, qui y est favorable. Mais ce nouveau départ ne peut se faire sans lien avec le nouveau préfet apostolique, M. Dugoujon¹, qui se formalise de ce qu'on ne l'ait pas consulté préalablement. D'autre part il constate : « Depuis l'émancipation, nos écoles regorgent d'enfants [...] Cependant il y a toujours quelques troubles, et le travail se rétablit difficilement². »

Devant l'afflux d'élèves, et pour faire des économies, le gouvernement avait envisagé l'emploi de moniteurs. Une décision du 30 juillet 1847 prévoyait la nomination de moniteurs dans les écoles des frères, « à raison du nombre considérable de jeunes esclaves qui viennent y recevoir l'instruction élémentaire en exécution de l'ordonnance du 18 mai 1846. » A la Martinique, furent concernées les écoles du Fort-Royal, du Fort et du Mouillage à Saint-Pierre, et du Marin.

Le 3 octobre 1848 l'abbé de la Mennais écrit au f. Ambroise :

« J'ai mis à la disposition du Ministre dix-sept frères, dont quatorze pour les Antilles. [...] Je conçois que, dans le premier moment, il vous soit venu dans la pensée de vous faire aider par quelques-uns de vos élèves sachant déjà lire et écrire, et je ne vous blâme point d'avoir employé ce moyen-là ; mais il est plein de dangers et il faut y renoncer le plus tôt possible : vous allez être plus de frères, et c'est une circonstance dont il faut profiter pour rétablir vos classes d'une manière plus régulière³. »

Mais, après la proclamation de l'indépendance des esclaves, le gouvernement, estimant sans doute leur action désormais sans objet, retira aux frères catéchistes l'allocation convenue pour l'entretien du cheval et mit fin à leur fonction. Toutefois le f. Arthur, en Martinique, continua sa mission dans les environs de Fort-de France (qui était le nouveau nom de Fort-Royal). Il devait poursuivre cette tâche bénévole durant quelques années encore, jusqu'en 1852. D'autres frères également, prenant sur leurs congés, voulurent aussi poursuivre ce travail d'évangélisation au bénéfice des nouveaux libres.

Toujours par motif d'économie, le gouvernement préconisait l'ouverture aux Antilles d'un noviciat créole. Mais, après mûre réflexion, M. de la Mennais, dans une réponse au ministre datée du 27 octobre 1848, renonce à cette proposition et demande de poursuivre l'envoi à Ploërmel des postulants venus des îles. Encore seront-ils placés, après leur formation, dans d'autres colonies, ou en France, tant subsiste

¹ L'abbé Casimir Dugoujon, à la suite d'un premier séjour en Guadeloupe où il avait découvert la réalité de l'esclavage, publie en 1845 des *Lettres sur l'esclavage dans les colonies françaises*. Membre de la congrégation de Sainte-Croix, il est nommé, grâce à l'influence de Victor Schoelcher, préfet apostolique de la Guadeloupe (1848-1849). Ses prises de position en faveur des affranchis l'opposent au gouverneur Fiéron qui l'oblige à quitter l'île en janvier 1849.

² Lettre du 18 juin 1848. AFIC. 169. A. 99.

³ C. G. , VI, 103.

encore aux Antilles, le poids du "préjugé".

Le ministre de la Marine avait confié une mission temporaire à M. Louis Chauvet, inspecteur de l'enseignement, dans les écoles publiques des Antilles. Le supérieur de Ploërmel demande au f. Ambroise¹ de lui signaler la pénible situation financière où se trouvent ses frères, afin que l'inspecteur en fasse état dans son rapport.

L'abbé de la Mennais écrit aussi au f. Paulin, le 15 novembre 1848, pour le rassurer sur son propre état de santé et sur l'avenir de l'institut : « Vous avez vu, par l'acte que le f. Ambroise vous a communiqué, que tout est arrangé et réglé pour le gouvernement de la congrégation après ma mort : ainsi chacun doit être bien tranquille sur les suites d'un événement auquel il faut bien s'attendre et se résigner d'avance, puisqu'il est inévitable². » Il annonce aussi un renfort de quatorze frères, répartis par moitié pour chaque île.

Quelques jours après, le 27 novembre 1848, l'abbé de la Mennais s'adresse à nouveau au f. Ambroise pour traiter des affaires en suspens : il reprend ses arguments précédents, concernant la demande d'ouverture d'un noviciat créole, qu'il refuse ; il lui demande de réfléchir sur le projet du gouvernement concernant les catéchistes ; il parle enfin des traitements - sur lesquels il n'a rien concédé, sans toutefois rompre-. Il conclut, en évoquant son état de santé, par une réflexion qui révèle son âme : « L'œuvre de Dieu ne dépend pas de tel ou tel homme ; elle ne dépend que de Dieu et nous devons mettre en lui toute notre confiance³. »

Car la santé de l'abbé de la Mennais reste précaire. Le nouveau ministre de l'Instruction publique, comte de Falloux⁴, prépare un projet de loi sur l'enseignement et il a invité le supérieur des frères de Ploërmel à participer à deux commissions consultatives⁵. Mais celui-ci n'a pu accepter en raison de son état de fatigue.

L'arrivée, le 27 février 1849, de sept frères venus de Ploërmel, permet l'ouverture de deux nouvelles écoles en Martinique : à Grand'Anse, le 9 mars 1850, et au Gros- Morne le 8 juin suivant. Deux autres des nouveaux venus ont été placés comme adjoints dans les écoles du Lamentin et du Marin. Le dernier est remplaçant à Fort-de-France. A cette date, on compte donc, en Martinique, onze établissements tenus par les frères, alors que 14 communes attendent encore le bienfait de l'instruction gratuite promise par le décret pris le 27 avril précédent par le nouveau gouvernement républicain.

Création de deux évêchés.

Les longues tractations entre le gouvernement et le Saint-Siège avaient enfin abouti à la création de deux évêchés : à Basse Terre et Fort-de-France. Mgr Etienne Le Herpeur⁶, originaire de Bayeux, fut nommé au nouveau siège de Fort-de-France, en Martinique, en juin 1850 et sacré le 5 janvier 1851.

¹ Lettre du 18 octobre 1848. C. G. , VI, 106.

² C. G. , VI, 114.

³ C. G. , VI, 120.

⁴ Alfred, comte de Falloux (1811-1886), historien et publiciste. Député à la Chambre en 1846 et à la Constituante en 1848, il fut nommé ministre de l'instruction publique de décembre 1848 à octobre 1849. Il prépara une loi sur la liberté de l'enseignement secondaire qui fut votée sous son successeur de Parieu, en mars 1850. Elu à l'Académie en 1856.

⁵ Lettre du 21 janvier 1849. C. G. , VI, 132.

⁶ Etienne Jean François Le Herpeur (1797-1858) fut missionnaire diocésain puis vicaire général. Nommé au siège de Fort-de-France le 27 septembre 1850, il est sacré à Bayeux le 5 janvier 1851. Le siège fut transféré à Saint-Pierre en 1853.

Pierre Lacarrière¹, nommé évêque de Basse-Terre, fut sacré le 5 janvier 1851 à Aurillac.

Les conséquences bénéfiques allaient se faire sentir progressivement dans les deux îles et se marquer d'abord par un accroissement du clergé et donc une meilleure animation des paroisses, par un effort de rénovation des lieux de culte, par une meilleure prise en charge de la pastorale. L'abbé de la Menais s'était grandement réjoui de ces nominations et, ne pouvant lui-même se déplacer, avait invité instamment les nouveaux évêques à l'honorer d'une visite, à l'occasion de leur séjour en France. Les circonstances ne le permirent pas, comme il l'explique au f. Ambroise : « J'ai infiniment regretté que Messieurs les évêques de la Martinique et de la Guadeloupe ne soient pas venus à Ploërmel, en se rendant à Brest pour s'embarquer, comme je les y avais engagés [...] Nous nous serions expliqués de vive voix sur bien des points, ce qui vaut mieux que de s'expliquer par écrit². »

Cette même année, la congrégation des frères et leur supérieur recevaient du Saint-Siège un puissant encouragement : le 7 janvier 1851 le pape Pie IX adresse à l'abbé de la Mennais un Bref laudatif concernant la congrégation des frères, accompagné, le 1er février, d'une lettre d'éloges à son fondateur. Celui-ci communique à ses disciples des Antilles cette nouvelle reconfortante le 17 juin suivant, les invitant à se réjouir de voir reconnue leur action « qui s'est même étendue jusqu'aux missions d'outre-mer³. » Affligé par des épreuves de santé et des deuils, le fondateur assure ses disciples de son affection : « Mon silence n'a point été de l'oubli ; dites-le à tous nos frères : je pense tous les jours à vous au saint autel, et je demande au bon Dieu de vous avoir en sa sainte garde et de vous bénir⁴. »

Des mesures restrictives pour les écoles.

Le 5 mai 1849 paraît la circulaire d'application du décret sur la gratuité et l'obligation de l'enseignement primaire : il fixe à 6 ans l'âge d'entrée à l'école, et à 14 ans l'âge de sortie. Le f. Ambroise souhaitait vivement que la scolarité fût retardée à 15 et 16 ans, âge de la première communion pour certains élèves, et il demande à l'abbé de la Mennais d'appuyer ses protestations près du ministre.

Les mesures prises en Guadeloupe par le gouverneur, et applicables à partir du 1^{er} janvier 1851, sont encore plus sévères : admission des élèves à partir de l'âge de 8 ans ; sortie de l'école obligatoire à 12 ans ; réduction du temps des classes à celles de l'après-midi, de 1 h. à 4 h. . En outre, le gouverneur voudrait retirer les écoles des bourgs pour les placer à la campagne, et que les frères fassent travailler la terre aux enfants. Au f. Paulin qui émet des protestations et annonce qu'il en réfère à son supérieur, le gouverneur rétorque : « Je n'agis que dans l'intérêt du pays et pour le plus grand bien des familles ! »

Le f. Paulin expose ses doléances à l'abbé de la Mennais : lorsque ces enfants étaient esclaves, remarque-t-il, on les obligeait à venir en classe de 8 à 14 ans ; quand à la réduction des classes à trois heures par jour, c'est la suppression des écoles ! Et il présente son analyse de la situation :

« Le gouverneur est poussé par les plaintes réitérées des colons qui sont furieux de voir nos écoles si fréquentées par les noirs. Pour raison de ces mesures, M. le Gouverneur allègue [...] que les enfants en quittant nos écoles ne veulent plus reprendre la culture. Ceci peut être vrai pour plusieurs, mais non pour le plus grand nombre, car

¹ Pierre Marie Gervais Lacarrière (1808-1893), né à Aurillac, d'abord vicaire de paroisse, devint un prédicateur renommé. Nommé évêque de Basse-Terre le 22 juin 1850, il fut sacré le 5 janvier 1851 à Aurillac. Il démissionna pour raison de santé en 1853. Devenu chanoine de Saint-Denis, il reprit ses prédications dans la France entière.

² Lettre du 17 juin 1851. C. G. , VI, 363.

³ Bref du 1^{er} février 1851.

⁴ C. G. , VI, 363.

depuis deux ans beaucoup de noirs ont quitté nos écoles et le plus grand nombre est retourné cultiver la terre. Sans doute, il y aura des exceptions [...] mais est-il juste d'attribuer cela aux écoles ¹ ? »

L'abbé de la Mennais, le 27 novembre 1850, appuie auprès du Ministre leurs protestations :

« Nos écoles des Antilles sont désolées dans ce moment par les arrêtés de MM. les Gouverneurs qui fixent à 14 ans pour la Martinique et à 12 pour la Guadeloupe, l'âge auquel les enfants devront quitter l'école. Il est clair que la plupart de ces pauvres enfants n'auront pas le temps de recevoir l'instruction chrétienne et de se préparer à faire leur première communion. Ils rentreront donc dans leurs familles, ignorants et vicieux. Sans doute, il peut arriver que quelques-uns prolongent trop leur séjour à l'école : que l'on renvoie ceux-là individuellement, à la bonne heure ; mais la mesure dans sa généralité ne peut avoir que des résultats déplorables [...] Les propositions du f. Ambroise sont pleines de bon sens, et les mesures qu'il propose pour obvier aux abus me paraissent parfaitement sages². »

Trois jours plus tard, alerté par le f. Paulin Thébault, directeur des frères de la Guadeloupe, l'abbé de la Mennais insiste près du Ministre :

« Il paraît qu'à la Guadeloupe on s'est moins pressé qu'à la Martinique de renvoyer des écoles les enfants qui ont atteint un certain âge, mais on n'a pas moins eu le projet de prendre une mesure semblable et de lui donner même plus d'étendue. On se proposait de retirer nos écoles des bourgs, pour les placer dans les campagnes, et de ne permettre aux enfants de les fréquenter que depuis l'âge de sept ans jusqu'à onze. – Pendant que ces enfants étaient esclaves, on obligeait les maîtres à les envoyer aux écoles jusqu'à l'âge de quatorze ans, et maintenant qu'ils sont libres, on accorderait beaucoup moins, ajoute le f. Paulin, ou plutôt on semblerait de pas vouloir leur donner aucune éducation ³ ! »

On a vu que les mesures administratives prises à la Guadeloupe étaient particulièrement astreignantes. C'est ce qui incite le f. Paulin, directeur des frères dans cette île à s'adresser au gouverneur :

« Nos écoles étaient toutes très nombreuses ; elles ont subi une grande diminution en vertu de votre arrêté du 26 décembre dernier, relatif à l'âge d'admission des enfants aux écoles gratuites et du temps qu'ils doivent les fréquenter ... J'ose, M. le Gouverneur, vous exprimer mon désir de voir les enfants fréquenter nos écoles jusqu'à quatorze ans, comme cela se pratique à la Martinique⁴. »

Il reprend ces arguments, dans un rapport⁵ du 10 janvier 1852, adressé au ministre : les enfants, jusqu'à quatorze ou quinze ans, ne peuvent songer sérieusement à une profession, ni même à un apprentissage assidu. Il déplore également que l'arrêté du gouverneur ait fixé une limite d'âge de 10 ans pour l'entrée dans les écoles gratuites : il en est résulté qu'un grand nombre d'enfants, qui se trouvaient avoir dépassé cette limite, sont restés sans instruction ni éducation et privés d'un bienfait qui aurait dû être offert à tous.

Quant aux colons, ils attaquaient violemment le décret sur l'obligation scolaire, dont l'application conduirait, disaient-ils, à la mort du travail, à la désertion des ateliers et à la ruine des possédants. Ils parlent de substituer des laïques aux frères et entreprennent une campagne de diffamation dans la

¹ Lettre du 12 octobre 1850. AFIC. 169. A. 157.

² C. G. , VI, 308.

³ Lettre du 30 novembre 1850. C. G. , VI, 309.

⁴ Lettre du 22 mars 1851. AFIC. 169. 20. 002.

⁵ AFIC. 151. A. 014.

presse et l'administration. Mgr Forcade¹, évêque nommé de la Guadeloupe se laisse même influencer par eux.

Celui qui plaide en faveur des frères est M. Schoelcher, pourtant anticlérical notoire :

« Les écoles encombrées ne suffisent plus depuis longtemps à contenir les élèves qui s'y portent, soit dans les classes d'enfants, soit dans celles des adultes. Les bons Frères de Ploërmel, malgré leur admirable dévouement, ne peuvent suffire à la tâche et demandent que leur nombre soit augmenté. Les nègres se montrent si avides de faire donner l'éducation à leurs enfants que M. Perrinon, lorsqu'il était commissaire général de la Guadeloupe, se proposait de leur demander quelques sacrifices d'argent pour établir de nouvelles écoles dans beaucoup de quartiers où il n'en existe pas encore. Et, chose frappante, on a remarqué que c'est précisément dans les quartiers où il n'y a pas d'écoles que le travail va moins bien. Ce sont là d'heureux symptômes dont le Gouvernement devrait tenir compte plus qu'il ne fait. Malheureusement, au lieu d'encourager ces précieuses dispositions, on paraît, comme autrefois pour les esclaves, vouloir éloigner les affranchis de la lumière. Dans nos deux Antilles, on fait défense aux Frères de Ploërmel de recevoir les jeunes esclaves au-dessus de 14 ans, et les enfants qui ne sont pas porteurs d'un permis du maire de la commune. Il semble qu'on ait dessein de laisser inculte cette race que l'on devrait avoir à cœur de relever². »

De toutes parts arrivent les témoignages de frères qui signalent les effets néfastes des mesures prises. À Basse-Terre, le f. Théonas-Marie, qui comptait 110 élèves dans sa classe avant les vacances, n'en a plus que 54 : c'est l'arrêté du gouverneur qui en est cause. « Ce qui me fait le plus de peine, écrit-il, c'est que ces enfants auraient presque tous fait leur communion, et à présent ils ne font que faire les mauvais sujets par les rues³. » À Sainte-Anne, le f. Nicomède constate qu'il y a 45 élèves dans une commune qui compte plus de deux cents enfants capables de venir à l'école. Ceux qui fréquentaient l'école avant l'arrêté peuvent continuer jusqu'à 13 ans moyennant un billet d'entrée de la mairie. « Mais le maire accorde des billets quand il lui est impossible d'en refuser [...] Mon cher Père, vous pouvez juger combien nos écoles sont entravées et le bien difficile à faire⁴. » À la Pointe-à-Pitre, le f. Lambert écrit : « Nous n'avons que trois cents et quelques enfants au lieu de près de six cents que nous avions l'année dernière et la cause de cela, c'est l'arrêté que le gouverneur a fait touchant nos écoles [...] ce qui fait crier tout le monde, excepté les blancs qui sont contents de cette mesure⁵. »

« J'ai vu nos écoles de la Guadeloupe, écrit le f. Ambroise à M. de la Mennais, le 30 septembre 1851 : elles sont réduites à peu de chose, par suite des arrêtés [...] Erreur d'autant plus funeste qu'il en résulte un dommage immense pour le pays, pour toute la société, pour l'objet que ces mesures devaient favoriser. Nos écoles ont un effectif très réduit : de 120, 140, 160, 180, 200, elles sont tombées à 50, 60, 70, 80 100. Elles étaient plus prospères du temps de l'esclavage [...] Quand les anciens libres ont vu ces arrêtés en vigueur, ils se sont empressés de retirer tous leurs enfants de tout âge, de nos écoles. Ils se sont créés de petites écoles de quartiers, tenues par des jeunes gens aux opinions perverses et dangereuses pour le pays et la société.... Ces bonnes gens disent bien haut : "Puisqu'on ne veut pas instruire nos enfants, nous ne ferons rien⁶ ! »

Cependant, les écoles des frères s'imposent, malgré la calomnie ; les colons rabattent de leurs

¹ Théodore Augustin Forcade (1816-1885), ordonné prêtre en 1839, entre au séminaire des Missions Etrangères en 1842. Vicaire apostolique au Japon, il est nommé évêque *in partibus* de Samos en 1846. Transféré à la Guadeloupe le 6 avril 1853, il succède à Mgr Lacarrière. Il fut le véritable organisateur du diocèse de la Guadeloupe qu'il dirigea jusqu'au 11 décembre 1860, date à laquelle il fut transféré à Nevers. En 1873, il fut nommé archevêque d'Aix-en-Provence.

² SCHOELCHER V. , *La vérité aux cultivateurs*, article, 1849.

³ Lettre du 11 février 1851, à l'abbé de la Mennais. AFIC. 169. A. 166.

⁴ Lettre du 20 février 1851, à l'abbé de la Mennais. AFIC. 169. A. 167.

⁵ Lettre du 5 mars 1851, à l'abbé de la Mennais. AFIC. 169. A. 171.

⁶ AFIC. 173. A. 212.

prétentions. Il réclament seulement que les frères, après quelques heures de classe, conduisent leurs élèves dans un champ d'expérience où il leur apprendront à planter, sarcler, arroser, épauler, couper la canne et l'empiler.

Mais le 10 janvier 1852 parut un nouvel arrêté du gouverneur de la Guadeloupe : il était défendu aux instituteurs d'accepter des enfants au-dessous de 10 ans, et de les garder après 13 ans. C'était aggraver encore les mesures restrictives précédentes, et conduire les écoles à la ruine.

Pourtant l'effet dévastateur des décrets sur l'âge d'admission et de sortie des élèves sur la situation des écoles ne fut pas de longue durée, car dès le 12 juin 1852, le f. Paulin, directeur principal de la Guadeloupe pouvait écrire : « Nos écoles vont bien, malgré l'arrêté : les colons qui les détestent, veulent les rendre payantes pour les vider¹. »

Au surplus, les tracasseries ne manquaient pas : le f. Donatien, directeur au Moule, écrit à l'abbé de la Mennais :

« M. le directeur de l'Intérieur [...] s'est adressé à tous les maires, les priant d'exiger de tous les directeurs d'écoles un état nominatif et statistique de tous les enfants qui ont fréquenté nos établissements depuis l'année 1849, jusqu'à l'année 1852, inclusivement. De plus, il leur demande de nous obliger à lui faire connaître ce que sont devenus tous les enfants qui sont sortis de nos écoles, au cours de la même période. N'était-ce pas mettre en doute la valeur des rapports trimestriels du f. Paulin, directeur général des Frères² ? »

Les lettres du supérieur de Ploërmel à ses fils des Antilles s'espacent, et il s'en excuse : « On me défend encore de trop écrire³. » Mais son cœur comme sa pensée ne les quitte pas ; il donne au f. Ambroise des nouvelles des jeunes frères ou novices créoles, comme le f. Léobard-Marie Bourgneuf⁴, placé à Maxent, ou son frère, Celse-Marie⁵, dont on est très content...

Mgr Le Herpeur, évêque de Fort-de-France, demande deux frères pour les classes élémentaires de son collège ouvert dans sa ville épiscopale. Sans doute, l'abbé de la Mennais aurait vivement souhaité répondre à son désir, d'autant plus que l'évêque avait bien voulu présider en personne la retraite des frères de la Martinique ; mais il y voyait beaucoup de difficultés dues surtout au manque de personnel disponible. Néanmoins le f. Ambroise mit provisoirement un frère à la disposition de l'évêque.

Répondant à des demandes réitérées du f. Ambroise, le supérieur de Ploërmel lui écrit, le 15 avril 1852 : « Je consens à ce que vous preniez un congé de 6 mois. » Le même jour, il nomme comme remplaçant le f. Philémon Morvan, directeur de l'école du Mouillage (Saint-Pierre), avec l'aide du f. Isaac-Marie Le Bon⁶, qui était en poste dans la même école. Le f. Ambroise rentre en France le 17 juin 1852.

Poursuite des instructions pour adultes.

Les frères et les sœurs avaient dû adapter leur action à la suite des mesures restrictives concernant les

¹ AFIC. 169. A. 199.

² Lettre du 24 août 1853. AFIC. 169. A. 215.

³ Lettre du 1^{er} juin 1849 au f. Ambroise. *C. G.*, VI, 175.

⁴ F. Léobard-Marie (Louis Bourgneuf), né à Grand'Anse (Martinique) le 11 janvier 1831, entré à Ploërmel le 29 octobre 1844, décédé le 26 juin 1916, à Nanclarès (Espagne).

⁵ F. Celse-Marie (Julien Bourgneuf), né à Grand'Anse le 16 juin 1833, entré à Ploërmel le 23 août 1848, décédé le 11 janvier 1907.

⁶ F. Isaac-Marie (Allain Le Bon), né à Plouguenast (Côtes-d'Armor) le 23 avril 1815, entré à Ploërmel le 9 mai 1834, arrivé à la Martinique en 1851, décédé à Ploërmel le 21 mars 1895.

écoles. Mais les instructions du soir pour les adultes se poursuivaient, de même que pouvaient reprendre et se développer, avec la diminution du nombre d'élèves dans les classes, les tournées des catéchistes sur les habitations. Plusieurs frères soulignent cette reprise et en tirent des raisons d'espérer, tel le f. Donatien qui écrit à l'abbé de la Mennais :

« Nous remarquons dans la population noire un grand élan pour la pratique de notre sainte religion. Aujourd'hui nous avons la douce consolation de pouvoir dire avec vérité que ce retour était sincère et qu'il offre pour l'avenir les plus belles espérances. [...] La paroisse du Moule peut être prise pour modèle sous ce consolant rapport : depuis trois ans à peu près, plus de 800 mariages ont été bénis et plus de 1500 personnes ont fait leur première communion. A la dernière communion qui a eu lieu le 27 du mois d'août dernier, on comptait plus de 700 personnes. Le chiffre des hommes était de 260 à 270, tous des hommes d'âge mûr, excepté une vingtaine de jeunes gens parmi lesquels se trouvaient plusieurs de nos anciens élèves que l'arrêté du 24 décembre dernier a obligés de se retirer de nos écoles avant qu'ils aient pu faire leur première communion¹. »

Quatre jours de retraite, prêchée par le vicaire général M. Salesse avaient précédé cette dernière communion et, comme de coutume, les hommes avaient passé dans l'école le temps de la retraite, participant aux exercices dans la chapelle de l'établissement.

À Sainte-Anne, le f. Nicomède fait des constatations analogues, et ajoute cette remarque : « Les gouvernants, d'accord avec les habitants², ont arrêté le progrès (de la religion) autant qu'il était en leur pouvoir [...] Mais Dieu nous a ouvert un autre chemin : l'émulation s'est mise parmi les adultes pour le mariage et pour la première communion. Il y a eu cette année à Sainte-Anne près de deux cents mariages, sur une population de six mille deux cents, et trois cents et quelques personnes qui ont fait leur première communion. Il y avait cent douze hommes de tout âge, depuis 12 ans jusqu'à 95 ans. Ces hommes ont constamment assisté au catéchisme, chez nous pendant toute l'année [...] Le retraite des hommes a eu lieu chez nous et celle des femmes chez les Sœurs [...] La cérémonie de la première communion a été très pompeuse ; c'est le grand vicaire de l'évêque qui l'a présidée³. »

Les constatations du directeur général des frères de la Guadeloupe, le f. Paulin, corroborent ces témoignages. Il constate que, malgré l'arrêté du gouverneur, les écoles deviennent plus nombreuses partout. Et il ajoute : « Les premières communions se font en masse. Dans plusieurs de nos écoles de deux frères, il n'est pas rare de compter le soir aux instructions religieuses que nous faisons pour les adultes jusqu'à trois et même quatre cents personnes. Cela est bien consolant⁴. »

Situation des écoles (1848-1852)

Île de la Désirade (1848).

La Désirade est un plateau calcaire, allongé, abrupt vers l'est, en pente douce vers l'ouest. L'île depuis longtemps a été utilisée pour rassembler ceux que la société rejetait de son sein : sous l'ancien régime, les fils de famille y furent gardés aux frais du roi ; plus tard on y transporta des lépreux. En mars 1848 deux frères y établissent une école au bourg de Grand' Anse.

« Nous avons été reçus aux acclamations de tous les habitants ; nous avons commencé la classe le 13 du mois de mars, écrit le f. Elric Georgelin. Nous avons 67 enfants, sans compter plusieurs anciens. Nous avons autant de

¹ Lettre du 16 octobre 1851. AFIC. 169. A. 182.

² Il faut ici entendre les chefs d'habitations : les colons.

³ Lettre du 25 décembre 1851. AFIC. 169. A. 187.

⁴ Lettre à l'abbé de la Mennais, 12 juin 1852. AFIC. 169. A. 199.

blancs que de noirs¹. » Deux mois plus tard les frères commencent l'instruction des adultes, le soir, avec une soixantaine de personnes. Ils ont « le soutien du curé, l'abbé Bonnet, ancien vicaire de Basse-Terre, « un prêtre très zélé qui tient autant à notre établissement que s'il en était le fondateur. »

Dès le mois de juillet suivant, le f. Paulin note que l'école va à merveille : elle rassemble 120 élèves, et le soir 115 adultes. Le frère Elric se rend, pour des catéchismes, sur les habitations les plus importantes, où l'on cultive non la canne, mais le coton et l'olivier. Mais, le 10 novembre 1848, une tornade, après avoir balayé la Guadeloupe, détruit presque entièrement la Désirade. La maison des frères est rasée jusqu'en ses fondations, à l'exception d'un appartement. Cette tornade avait causé relativement peu de morts, mais de nombreux blessés. Quant aux frères, ils se trouvaient démunis de tout. S'ils ne s'étaient sauvés en hâte, ils eussent été ensevelis sous les décombres. En 1852, l'école a été relevée, mais on n'y compte que 75 élèves, dont 15 blancs ; six seulement ont plus de douze ans. A cette date, l'instruction du soir regroupe 60 adultes. L'ouverture de l'école de la Désirade portait à neuf, en 1848, le nombre des établissements des frères dans la colonie.

L'arrêt temporaire des activités des catéchistes après l'émancipation des esclaves libéra un certain nombre de frères et permit quelques ouvertures d'écoles. C'est ainsi que furent fondées en 1849, à la Guadeloupe, les établissements de Petit-Canal, de Capesterre² et de Port-Louis. Ce dernier établissement fut choisi en remplacement de celui prévu au Lamentin, pour le motif qu'une école existait déjà dans cette localité. A la rentrée de 1850, quatre nouvelles écoles sont ouvertes : Terre-de-Haut dans l'archipel des Saintes, Pointe-Noire, Gripon-Bordeaux et Sainte-Anne ; en 1850, celles de l'Anse-Bertrand et de l'île Saint-Martin ; et en février 1852 l'école de Capesterre dans l'île de Marie-Galante.

Île Saint-Martin (1851).

L'école de Saint-Martin mérite une mention particulière : l'île, située à 240 kilomètres au nord de la Guadeloupe et peuplée d'environ 3300 habitants était aux deux tiers sous domination française et le reste sous juridiction hollandaise. La plupart des propriétaires étaient d'origine anglaise et de confession protestante, et l'anglais était la langue majoritaire de la population indigène. Cependant, à l'ouverture des classes, dans la bourgade appelée Le Marigot, le 21 juillet 1851, les élèves vinrent en nombre, tant catholiques que protestants. Au 10 janvier suivant, l'école rassemblait 78 élèves, dont 70 au-dessous de douze ans.

On dénombre ainsi à la Guadeloupe, en 1852, dix-neuf établissements regroupant 2634 élèves³. A la Martinique, sont ouvertes en 1850 les écoles de Grand'Anse et Gros-Morne et, en septembre de la même année, celles du Robert et de Sainte-Marie ; en 1851 une école est ouverte à Basse-Pointe, au lieu de celle de Rivière Pilote qui avait été programmée. En 1851, sont fondées celles d'Anses d'Arlet, le 14 février et du Carbet. Au total, en 1852, quinze écoles sont dirigées par les frères à la Martinique.

¹ AFIC. 169. A. 090.

² Capesterre de Guadeloupe. Il existe une autre localité de même nom à l'île de Marie Galante.

³ Rapport du f. Paulin Thébault, daté du 16 novembre 1852. AFIC. 169. 20. 003.

VI. LE F. ARTHUR GREFFIER, DIRECTEUR GÉNÉRAL À LA MARTINIQUE, 1853.

Avant de quitter la Martinique pour prendre son congé en France, le f. Ambroise avait transmis ses pouvoirs au f. Philémon Morvan, désigné par l'abbé de La Mennais pour le remplacer provisoirement. Il en avait informé le gouverneur mais avait omis d'en donner connaissance à l'évêque de Fort-de-France, créant ainsi une situation difficile. Survint, le 14 juillet 1852, la mort du f. Philémon, emporté en quelques jours par la fièvre jaune ; celui-ci avait pu, avant de mourir, faire connaître à l'évêque celui qu'il désignait pour son successeur. Faisant face à cette situation, Mgr Le Herpeur en accord avec le gouverneur de la Martinique, presse le f. Arthur Greffier de prendre provisoirement la direction générale des frères et en informe le supérieur de Ploërmel par lettre du 27 juillet 1852. Il fait d'abord remarquer que « le f. Ambroise n'a point agi conformément aux lois de l'Église et aux règles tracées dans les constitutions, » et il ajoute que l'affaire est soumise au ministre de la Marine¹. Dans une lettre du 10 février 1853, le ministre, Théodore Ducos², rappelle les principes et en tire les règles d'application :

« En principe, les droits des congrégations religieuses et de leurs supérieurs généraux dominant toute la question : elle a paru, en effet, être exclusivement canonique [...] Par suite, il a été établi qu'à l'avenir les supérieurs locaux des congrégations affectées au service public devront, à leur arrivée dans nos colonies à évêchés, notifier leur nomination à l'évêque, qui est leur chef spirituel ; et il en sera donné connaissance par le prélat au gouverneur qui fera seulement enregistrer la désignation de ces supérieurs pour qu'ils soient reconnus comme tels dans leurs rapports administratifs³. »

Nouvelle épidémie de fièvre jaune.

Déjà déclarée en 1851, une épidémie de fièvre jaune se déchaîne avec virulence à partir d'octobre 1852 dans les deux îles. Les Européens, surtout les derniers arrivés, sont durement frappés. A la Guadeloupe, quatorze frères sur quarante-quatre sont atteints par le fléau, et à la Martinique, trente-trois sur quarante-six. Neuf d'entre eux succombent, durant la seule année 1852, dont six en Martinique et parmi eux, nous l'avons vu, le f. Philémon, remplaçant du f. Ambroise et en charge depuis moins d'un mois. L'épidémie se prolonge jusqu'en fin 1857, entraînant le décès de trente frères : treize en Guadeloupe et dix-sept en Martinique.

On vit, durant cette cruelle épreuve, fleurir de magnifiques dévouements :

« Personne cependant, non seulement ne surpassa, mais n'égala le f. Arthur à la Martinique, pour le savoir-faire, l'endurance à la fatigue, le mépris du danger, l'allégresse joyeuse dans le don de soi à ses frères souffrants et contagieux [...] A l'hôpital de Fort-de-France, il a soigné et guéri le f. Isaac-Marie, malade de la fièvre jaune et, en outre, miné par la dysenterie. Puis il s'est porté au chevet du f. Jean Colombini dont l'état était des plus alarmants : dix-huit jours et dix-huit nuits, il est à ses côtés [...] Le voilà à la Grand'Anse où les deux frères ont été terrassés en même temps [...] puis au Lamentin où les frères sont en grand danger [...] près des frères du Gros-Morne ... du Carbet ... des Anses d'Arlet [...] et partout, sauf deux cas où le vomito negro l'avait devancé, il a eu raison des peurs, des anxiétés et de la maladie⁴. »

Le gouverneur de la Martinique, le contre-amiral Vaillant⁵, témoin de ces actes de courage, et eu égard

¹ Lettre autographe. AFIC. 171. 1. 005.

² Théodore Ducos fut ministre de la Marine et des Colonies du 9 janvier 1851 à avril 1855.

³ AFIC. 169. 21. 001.

⁴ F. Archange PENHOET, *Chronique*, n° 144, p. 277-278.

⁵ Auguste Napoléon Vaillant (1793-1858), préfet maritime à Rochefort après la révolution de 1848, nommé contre-amiral en 1849, fut gouverneur de la Martinique du 11 avril 1851 à 1853.

aussi aux services rendus dans le domaine de l'éducation, écrit au ministre, le 10 décembre 1852, et propose le f. Arthur Greffier pour la croix de la légion d'honneur :

« Entouré des difficultés les plus sérieuses, ayant ses écoles désorganisées par la mort ou par la maladie, le frère Arthur s'est multiplié pour faire face à tous les besoins, en se transportant incessamment sur chaque point de la colonie, pour soutenir le moral de ses Frères, et c'est grâce à son zèle, à son courage, à sa persévérante sollicitude, que les écoles ont pu rester ouvertes pendant l'épidémie. C'est encore lui qui, secondé par ses collaborateurs, a réussi à ramener à la culture les enfants qui fréquentent les écoles, en exigeant d'eux un travail sérieux sur les habitations, avant et après les heures de classe. Tout récemment, 447 élèves de cette catégorie m'ont été signalés pour leur assiduité aux travaux des champs¹. »

Le f. Jean Colombini Bignon² fut également l'objet d'une citation élogieuse du gouverneur, qui lui décerna une médaille d'or pour son dévouement au service des malades, durant l'épidémie. Le ministre transmet la nouvelle à l'abbé de la Mennais, avec ses félicitations pour la conduite exemplaire de ses fils.

Le congé octroyé au f. Ambroise Le Haiget touchait à sa fin : il souhaitait ardemment retourner aux Antilles. Mais l'abbé de la Mennais décida de le garder auprès de lui à Ploërmel et le chargea des relations avec les frères des colonies. Le 28 septembre 1853, lorsque le supérieur général nomma un conseil de frères pour l'assister dans le gouvernement de l'institut, le f. Ambroise fut désigné pour en faire partie. Il assumait cette charge jusqu'à sa mort, survenue le 2 juin 1857.

Il fallait aussi régler la situation d'attente qui subsistait aux Antilles : le 27 janvier 1853 le f. Arthur Greffier reçut de la main de l'abbé de la Mennais sa lettre de nomination à la direction des frères ; le supérieur y joignait une lettre de conseils et d'encouragements qu'il terminait par ces mots : « Priez pour votre vieux père qui est si occupé de vous tous et qui vous aime tant, quoiqu'il ne vous écrive pas. Hélas ! ses forces déclinent et tout lui annonce que la fin sera bientôt sur lui³. »

De nouvelles mesures administratives allaient être imposées aux écoles des Antilles : à la suite du décret métropolitain du 27 avril 1848 sur l'enseignement obligatoire, des arrêtés pris par les gouverneurs, le 21 novembre 1853 à la Martinique et le 2 mars 1854 à la Guadeloupe, supprimaient la gratuité dans les écoles publiques : l'arrêté du gouverneur de la Guadeloupe établissait ainsi la rétribution scolaire : deux francs pour les élèves de moins de 9 ans, trois francs pour les élèves de 9 à 11 ans, quatre francs pour les élèves de 11 à 13 ans. Étaient dispensés de cette rétribution les élèves dont les parents étaient reconnus comme indigents, ainsi que les élèves qui avaient le statut d'apprentis sur une exploitation agricole. De plus, les écoles rurales devaient être transférées à la campagne, au moins à deux kilomètres du bourg.

Cet arrêté contraignant mécontenta fortement les populations. Toutefois, dans son article 7, il prévoyait une reprise des instructions religieuses sur les habitations et en donnait les moyens : il permit donc, comme nous le verrons, une relance de l'action des frères catéchistes.

La nouvelle réglementation exprimait une volonté délibérée du gouverneur que celui-ci justifie dans

¹ Cité par GESLIN DE BOURGOGNE et DE BARTHÉLEMY, *Anciens évêchés de Bretagne*, t. I, ch. X, art. 5, p. 337 et suivantes.

² F. Jean Colombini (Alphonse Bignon), né à Dinan (Côtes-d'Armor) le 27 décembre 1826, entré à Ploërmel le 20 mars 1846, arrivé à la Martinique en 1847.

³ C. G. , VII, 26.

une lettre adressée au ministre le 27 mars 1854 : « Il était urgent de diminuer le nombre des enfants fréquentant les écoles : ce but a été atteint et il va l'être plus complètement par le nouvel arrêté que je viens de prendre [...] Désormais, l'administration aura toutes les écoles dans sa main¹. »

Face à cette situation, l'évêque de Fort-de-France ne ménage pas ses critiques. A l'issue d'une tournée de visites qu'il a faites dans toutes les paroisses, il livre ses conclusions au ministre lui-même, en signalant bien qu'il ne se fait pas le porte-parole des Frères ou des Sœurs :

« Votre Excellence trouvera une diminution effrayante dans le nombre des élèves qui fréquentent actuellement les écoles, en le comparant à celui des années précédentes. Cette diminution est due à l'arrêté qui a supprimé la gratuité des écoles, aux mesures vexatoires qui ont accompagné l'exécution de cet arrêté, et aussi à celle qui a été prise dernièrement et par laquelle M. le Gouverneur a défendu d'admettre dans les écoles les enfants dont les parents n'auraient pas payé la cote personnelle avec l'arriéré de plusieurs années... Nous n'avons plus dans les écoles que le tiers des élèves de l'année 1853 [...] Les deux tiers et plus des enfants affranchis sont condamnée à l'ignorance et à tous les vices qu'elle entraîne, parce que ces enfants ne retournent pas à la culture, quoi qu'on en dise, parce que ces enfants prennent l'habitude d'une vie de paresse et de vagabondage, parce qu'en quittant les écoles, ils ont quitté en même temps les catéchismes et l'instruction religieuse². »

Le f. Arthur Greffier présente aussi au gouverneur de la Martinique, comte de Gueydon³, des représentations sur les effets de sa politique restrictive. Mais il apprécie que le gouverneur lui ait proposé d'employer les frères, libérés par la diminution du nombre des élèves, à ouvrir des écoles nouvelles établies dans les campagnes, et de donner aux frères catéchistes la possibilité d'assurer, sur les habitations, plusieurs heures d'instruction élémentaires aux enfants qui composent les petits ateliers :

« Il y a deux mois, *écrit-il*, le gouverneur m'a proposé de disposer de mes frères catéchistes de manière à ce qu'ils donnent, sur les habitations, plusieurs heures d'instruction élémentaires aux enfants qui composent le petit atelier. Cette méthode d'enseignement se pratique sur plusieurs habitations⁴. »

Il n'en reste pas moins que l'effectif global des élèves, garçons et filles, entre les années 1853 et 1854, tombe de 5806 à 2375 pour l'ensemble des écoles de la Martinique. Dans un rapport adressé au ministre par le directeur de l'Intérieur, celui-ci laisse apercevoir quels intérêts étaient en jeu, et à quelles pressions on a cédé :

« La progression ascendante, si funeste aux travaux manuels, et dont se plaignaient tous les chefs d'industrie et de culture a donc cessé radicalement et a fait place à un chiffre qui paraît normal, mais dont on ne peut encore apprécier la convenance, relativement aux besoins de la main d'œuvre⁵. »

Suivent quelques exemples tirés de différentes bourgades, telle celle du Robert : « Le maire, qui possède et dirige plusieurs grandes habitations, déclare que les écoles n'exercent plus aucune action fâcheuse sur l'agriculture, qu'elles ne reçoivent que de très jeunes enfants et ne comptent qu'un seul élève de 14 ans. »

L'auteur du rapport cité plus haut ajoute quelques remarques significatives de son état d'esprit :

¹ ANOM. 171. 1556.

² Lettre du 8 juillet 1854 . ANOM. 96. 830

³ Louis-Henri de Gueydon (1809-1886), capitaine de vaisseau, puis contre-amiral, fut gouverneur de juin 1853 à 1856.

⁴ Rapport au ministre, le 8 août 1854. AFIC. 189. 02. 050.

⁵ Rapport du 9 février 1855. ANOM. 96. 831.

« Les classes laborieuses ont à pourvoir aujourd'hui aux paiements de leurs impôts et des frais d'écolage : ils chôment beaucoup moins et font travailler les enfants. Dans les villes, surtout Saint-Pierre, beaucoup d'enfants ne sont ni aux écoles, ni au travail. Le remède sera la réglementation de l'apprentissage¹. »

L'évêque de Basse-Terre partageait le point de vue des responsables administratifs de la Guadeloupe, en ce qui concerne l'importance des écoles agricoles, quoique certains, dans son entourage proche, y apportaient quelques réserves². Il expose ses idées au supérieur de Ploërmel dans une lettre du 7 août 1854 :

« Le f. Paulin vous aura déjà entretenu, sans doute, du désir que j'ai d'établir peu à peu des écoles agricoles. Je crois que ce serait là le seul moyen de répondre victorieusement et définitivement aux objections faites contre nos écoles [...] Malgré les difficultés que présente en elle-même une telle entreprise, je ne la perds pourtant pas de vue³. »

Mgr Forcade demande à l'abbé de la Mennais sa collaboration pour lancer cette œuvre dans son diocèse. Mais dans sa réponse, datée du 3 octobre 1854, le supérieur de Ploërmel, tout en exprimant son désir de répondre à l'offre de l'évêque, avoue sa perplexité devant le projet « d'organiser de semblables écoles sur une échelle un peu grande, au risque de devoir supprimer des écoles existantes⁴. »

Mais l'évêque de Basse-Terre nourrit encore d'autres projets qu'il expose à M. de la Mennais dans une lettre du 9 novembre 1854⁵ : il voudrait voir chacune des trente-quatre paroisses disposer d'un frère d'école et d'un autre catéchiste, il envisage de fonder des externats payants dans les quatre villes les plus importantes du diocèse ; il poursuit son objectif d'ouvrir une école agricole ; il demande même un frère qui serait attaché à son service personnel. Dans sa réponse, l'abbé de la Mennais se montre tout disposé à répondre aux besoins des paroisses, si le ministre de la Marine veut bien augmenter le cadre des frères : « Autrefois, on était généralement tout de feu pour la fondation des écoles, aujourd'hui peut-être, on est trop porté à méconnaître les services qu'elles rendent [...] Quoi qu'il en soit, l'œuvre des catéchistes est à mes yeux comme aux vôtres de la plus haute importance, et la plus sainte de toutes celles que nous pourrions entreprendre⁶. » Il donne son accord pour la fondation d'un externat à la Pointe-à-Pitre ; en ce qui concerne l'école agricole, il reste réticent : « Nous n'avons jamais dirigé d'écoles agricoles proprement dites ; nous serions fort embarrassés pour en faire une première. » Enfin, quoique sensible à la confiance que lui témoigne l'évêque, il ne peut lui accorder un frère attaché à sa personne : ce serait formellement contraire aux statuts de la congrégation.

La collaboration avec l'évêque se poursuit : à la rentrée de 1855, deux frères de l'Institut de Ploërmel sont attachés au petit séminaire-collège pour assurer des classes préparatoires aux études latines, et l'évêque apprécie ce service rendu au diocèse⁷.

¹ Id.

² Tel M. Salesse, ancien vicaire général, qui écrivait à l'abbé de la Mennais le 10 juin 1854 : « Je regarde comme irréalisable le projet déjà conçu de généraliser à la Guadeloupe les écoles agricoles, dont un premier essai est fait en ce moment à la Basse-Terre sous mes yeux. » AFIC. 166. 04. 017.

³ AFIC. 166. 1. 018.

⁴ C. G. , VII, 138.

⁵ AFIC. 166. 4. 021.

⁶ C. G. , VII, 159.

⁷ Lettre du 26 mars 1856. AFIC. 166. 4. 024.

Relance des catéchismes sur les habitations.

En ce qui concerne l'enseignement des jeunes affranchis, dans les campagnes, l'arrêté du 2 mars 1854 rétablit l'instruction religieuse et l'administration prend en charge les moyens de cet enseignement : on vit alors se développer à nouveau l'œuvre des catéchistes. En Martinique, l'administration mettait dix chevaux à leur disposition, mais le f. Arthur ne put d'abord fournir que six frères, les quatre autres étant reportés à l'année suivante. Le F. Paulin reçut de son côté des propositions identiques. Curés et maires reçurent ces consignes de l'administration : « Des frères catéchistes, attachés aux écoles entretenues par le Gouvernement, auront pour mission spéciale de se transporter sur les habitations et d'y répandre l'instruction religieuse [...] Il est permis de croire que cette mesure servira les intérêts de l'agriculture aussi bien que ceux de la morale et de la civilisation, car elle tend à conserver les enfants sur les habitations et à combattre la tendance des cultivateurs à l'isolement¹. »

Une communication du directeur de l'Intérieur, M. Husson² fait connaître au f. Paulin Thébault les nouvelles normes concernant les catéchistes : « Avant l'abolition de l'esclavage, les noirs étaient catéchisés sur les habitations. Un cheval était attaché à chaque école[...] Il s'agit de recommencer aujourd'hui pour les enfants en apprentissage ce que l'on a exécuté autrefois pour les adultes³. » Le budget de l'exercice 1854 met à la disposition de l'administration locale les fonds nécessaires à l'entretien de six chevaux destinés au services extérieurs des écoles de frères à la Guadeloupe et à Marie-Galante.

La réorganisation du corps de catéchistes permit également de lever un obstacle mis précédemment à la fréquentation scolaire : celui de la vaccination préalable. Un certain nombre d'entre eux furent initiés à la pratiquer, sous contrôle médical. En avril 1856⁴, on compte en Guadeloupe treize frères titulaires d'un brevet de vaccinateur. En mai 1857, ils sont au nombre de dix-neuf dans les arrondissements de Basse-Terre et de Pointe-à-Pitre. Il étaient tenus de présenter chaque année un rapport sur leurs activités au président du conseil de santé de l'île.

L'évêque de Basse-Terre, Mgr Augustin Forcade se réjouit de cette reprise des catéchismes à domicile et adresse aux curés une circulaire d'encouragement. Quant au f. Paulin, il négocie l'achat des chevaux, affectés aux frères catéchistes de Basse-Terre, Trois-Rivières, Baie-Mahault, le Moule, Port-Louis et Marie-Galante pour desservir les habitations avoisinantes.

En 1857, un nouvel envoi de frères permet de doubler le nombre de catéchistes et de desservir d'autres localités : Vieux-Habitants, Saint-Martin, Sainte-Anne, Baillif, Gourbeyre, Morne-à-l'Eau, les Abymes, Gosier, Bouillante⁵. Cette reprise se poursuivra en Guadeloupe jusqu'en 1868 et en Martinique elle sera maintenue jusqu'en 1874. On peut donc suivre, au cours des années, l'évolution et les diverses fluctuations de cet engagement qui prenait son origine dans l'ordonnance du 5 janvier 1840.

Le 25 mars 1857 est pris un nouvel arrêté, qui amende le décret du 2 mars 1854, et stipule que tout enfant appartenant à la commune, peut être admis, sans intervention du maire, aux classes de catéchisme, mais non aux autres : l'instituteur ne devra et ne pourra donc enseigner aux enfants ainsi reçus, ni l'écriture, ni le calcul, ni même la lecture. C'était une nouvelle entrave apportée à l'instruction

¹ Circulaire du 10 juillet 1854. Copie AFIC. 169. 20. 003.

² Louis Thomas Husson, créole originaire de la Martinique, nommé à titre provisoire directeur de l'Intérieur, était l'un des signataires de la proclamation du 31 mars 1848, annonçant à la population la prochaine émancipation des esclaves.

³ Note du 31 mai 1854. AFIC. 169. 20. 003.

⁴ Lettre du f. Paulin au directeur de l'Intérieur. AFIC. 169. 20. 003.

⁵ Voir en annexe III et IV les tableaux des catéchistes en Martinique et Guadeloupe.

élémentaire des enfants.

Le 14 décembre 1858, le Prince Impérial Napoléon-Jérôme¹, ministre de l'Algérie et des Colonies, donne ses commentaires sur la politique suivie aux Antilles depuis quelques années et sur ses résultats ; il faut les lire sans oublier les statistiques des dix années précédentes :

« Les derniers rapports semestriels que vous m'avez transmis sur la situation primaire des écoles des deux sexes témoignent à la fois de l'accroissement qui se produit dans le nombre des élèves² et du succès avec lequel les frères notamment dirigent vers les travaux agricoles le goût des jeunes populations confiées à leurs soins. Ce double résultat est d'autant plus heureux qu'en 1853, pour retenir les enfants sur les habitations et combattre leur tendance à s'éloigner de la grande culture, l'administration avait dû adopter des mesures restrictives à l'effet de déterminer les situations auxquelles la gratuité de l'enseignement était applicable et celles auxquelles elle ne l'était pas³. »

L'évêque de Basse-Terre, Mgr Forcade, en transmettant son accord aux curés, rappelait le lien qui unissait les catéchistes à ceux-ci : « J'ai autorisé le frère directeur principal à envoyer un de ses frères faire régulièrement le catéchisme sur les habitations de votre paroisse. Ce frère devra cependant, je n'ai pas besoin de vous le faire observer, vous être entièrement soumis en tout ce qui concerne l'enseignement religieux qu'il donnera. A vous, il appartiendra toujours de surveiller et diriger ses catéchismes, car je n'ai aucunement l'intention de limiter, par cette mesure, la juridiction spirituelle que je vous ai confiée. » L'évêque ajoutait d'ailleurs qu'il n'avait pas besoin d'insister, car jamais aucune plainte n'avait été formulée sur ce point. On se souvient que M. de la Mennais, au moment des premières directives gouvernementales à propos des catéchistes avait tenu à faire figurer dans les textes la nécessaire subordination à l'égard des pasteurs de paroisse.

L'efficacité de l'action des catéchistes s'étendait de la Guadeloupe à ses dépendances, comme en témoigne le rapport fait au gouverneur par le commandant chargé de visiter Marie-Galante, la Désirade et les Saintes en 1857 :

« Le frère catéchiste de Grand-Bourg (Marie-Galante) a obtenu par ses instructions religieuses sur les habitations des conversions, comme on dit dans le pays, ou plutôt a fait faire la première communion à près de sept cents cultivateurs depuis le mois de janvier de l'année dernière. On ne saurait élever aucun doute sur les bienfaits que la religion répand sur les importantes questions de la moralisation, de l'esprit de famille et du travail. Aussi les habitants qui accueillaient jadis les frères avec indifférence sur leurs habitations, les réclament-ils avec les plus vives instances aujourd'hui ; car ils ont reconnu par l'expérience l'efficacité de leurs instructions qu'ils encouragent, nous devons le dire, avec beaucoup de zèle⁴. »

Quelques figures de frères catéchistes se détachent parmi tous ceux qui se dévouèrent à cet apostolat sur les habitations. Ainsi est-il du f. Frumence Tardivel : de 1845 à 1861, il évangélisa la paroisse de Trois-Rivières, à la Guadeloupe. Il était très apprécié de ses auditeurs par sa simplicité et la clarté de son enseignement, comme par la cordialité de son accueil. Avec l'abbé Aignel, curé de la paroisse, la collaboration était parfaite. Quand, en 1848, fut proclamée la nouvelle de l'émancipation des esclaves, la paroisse était vraiment transformée. La bourgade de la Capesterre ayant été placée sous la juridiction de celle des Trois-Rivières, le f. Frumence vit s'agrandir le champ de son apostolat. Il visitait chaque quinzaine les nombreuses habitations sucrières de la Capesterre. Après seize années de labeur, il dut

¹ Napoléon, dit Jérôme, était le fils de Jérôme Bonaparte. Il fut ministre de l'Algérie et des Colonies de 1858 à 1860.

² Le ministre fait la comparaison avec le semestre précédent.

³ Lettre du 14 décembre 1858 au gouverneur de la Martinique. ANOM. 171. 1556.

⁴ Rapport du 2 octobre 1857, du chef de bataillon de Villepin. AFIC. 169. 20. 003.

rentrer en France pour refaire sa santé¹.

Le f. Timoléon Gendrot² arriva à la Guadeloupe le 13 février 1850 et fut pendant dix-sept ans l'apôtre de la Pointe-Noire, peuplée en grande partie d'esclaves nouvellement affranchis. Nommé catéchiste, il se rendait dans les campagnes des environs, et le soir, il donnait encore une instruction aux adultes qui se pressaient pour l'entendre. Il était très lié avec le curé, l'abbé Robert. Sous leur influence, les familles se constituent, les premières communions se multiplient. Le frère Timoléon animait la retraite préparatoire, organisée dans les classes de l'école laissée vacante pour la circonstance³.

Le f. Herman-Marie⁴, désigné pour la Guadeloupe, débarqua à la Basse-Terre en juillet 1847, fut d'abord placé au Moule, et l'année suivante aux Trois-Rivières où il tint une classe de plus de cent élèves, fils d'esclaves récemment libérés. Le soir, il instruisait les adultes en vue de la première communion. En 1854, il fut nommé catéchiste au Canal, paroisse qui comptait cinquante-deux sucreries. Un mois après son arrivée, il instruisait jusqu'à quatre mille adultes à la campagne, et le soir il réunissait encore deux à trois cents personnes du bourg ou des environs. Son influence devint si grande que, dans les conflits entre propriétaires et travailleurs il était souvent choisi, d'un commun accord, pour arbitre. Il exerça son apostolat au Canal jusqu'en 1862.

Le grand mouvement en faveur de la religion qui avait accompagné et suivi l'émancipation avait soulevé les plus grands espoirs dans les deux îles. Une dizaine d'années plus tard, il se poursuivait encore. Dans cet effort de christianisation, les frères catéchistes ont apporté une remarquable contribution. On peut estimer que chaque catéchiste préparait au baptême de 40 à 60 africains par an. Il s'agit, en particulier de ceux qui étaient récemment arrivés dans les îles à la suite de l'appel de main d'œuvre fait par les deux gouverneurs. Des travailleurs chinois ou indiens débarquent aux Antilles à partir de 1855, mais aussi, dans les années 1857 à 1860, plusieurs milliers de noirs venus d'Afrique.

Chaque catéchiste préparait à la première communion de 60 à 80 adultes dans chacune des localités qu'il visitait. La plupart des catéchisés régularisaient leur situation par le mariage avant de célébrer cette communion. Quant aux enfants, on peut estimer à deux ou trois cents le nombre des premières communions chaque année.

Les témoins de cette action ont tenu à en rendre témoignage, tel le gouverneur Bonfils⁵ à la Guadeloupe, s'adressant aux frères :

« Continuez, dignes apôtres que vous êtes tous, à répandre sur les habitants cet esprit d'ordre, de morale et de charité qui vous anime, et croyez bien que, lorsque par vos soins et vos conseils, je ferai prendre au travail la place qu'il doit avoir dans l'ordre public et moral, je vous en attribuerai la plus grande gloire devant les hommes, comme, bien certainement, vous en aurez le plus grand bénéfice devant Dieu. »

De même, Mgr Le Herpeur, évêque de la Martinique, écrit au f. Paulin :

¹ C'était en 1861. Une fois rétabli, il dirigea plusieurs écoles et termina sa carrière à l'externat de Ploërmel.

² F. Timoléon (Julien Gendrot), né à Corps-Nuds (Ille-et-Vilaine) le 24 mars 1825, entré à Ploërmel le 10 août 1848.

³ A sa mort, survenue à la Basse-Terre en 1868, la population de Pointe-Noire réclama sa dépouille qui fut placée, dans le cimetière de cette paroisse, dans le même tombeau que son curé, l'abbé Robert.

⁴ F. Herman-Marie (Christophe Kerivel), né à Ploumilliau (Côtes-d'Armor) le 9 mai 1819, entré à Ploërmel le 31 juillet 1845, décédé à la Pointe-à-Pitre le 3 novembre 1868.

⁵ Philibert Augustin Bonfils fut gouverneur de la Guadeloupe du 30 septembre 1853 à 1856.

« Mon affection pour la congrégation des frères de Ploërmel est fondée sur le bien qu'ils font dans les diocèses où ils se trouvent. Ce sont de puissants auxiliaires pour les évêques¹. »

Situation des écoles (1853-1860).

Durant cette période, l'effort a porté essentiellement sur le développement des catéchismes sur les habitations. On compte cependant trois écoles ouvertes en Guadeloupe. La première n'eut qu'une existence éphémère : le 24 mars 1855, le f. Paulin et le directeur de l'Intérieur envisageaient un établissement à Vieux-Habitants, bourgade située sur la côte ouest de la Basse Terre, au nord de la ville du même nom. Quelques difficultés matérielles y firent obstacle : le maire proposa d'abord une maison située à quatre kilomètres du bourg, ce qui entraîna un refus. Il présenta ensuite un autre local, situé à deux kilomètres, qui fut accepté. Le f. Pierre-Marie de la Croix Giraud², fut nommé instituteur ; il était assisté du f. Eutique-Marie Hervé³, catéchiste. Dès le mois de mai 1856, le f. Eutique, tombé malade, dut être rapatrié et fut remplacé par le f. Caradec Michel⁴. Le frère catéchiste bénéficiait d'un cheval pour ses tournées ; il avait également obtenu un diplôme de vaccinateur. À Vieux-Habitants, l'instruction du soir ne comptait qu'une quarantaine d'adultes. Mais le catéchiste sur les habitations regroupait plus de six cent quatre-vingts personnes. La maison Beausoleil, louée pour servir d'école, eut bientôt besoin de réparations, et la commune tardait à s'acquitter de ses charges, ce qui provoqua la fermeture provisoire de l'établissement de Vieux-Habitants le 22 janvier 1859. Les frères en exercice furent transférés à l'école de Terre-de-Haut, dans l'archipel des Saintes.

Deux autres écoles furent ouvertes à la Guadeloupe : à Saint-Claude, en 1858, et au Lamentin, en 1859, localités situées dans la Basse Terre.

En Martinique, l'année 1853 vit l'ouverture des écoles de Basse-Pointe et de Rivière-Pilote, cette dernière, dans le courant du deuxième semestre ; au mois de février 1854, deux autres écoles sont ouvertes dans la même colonie : Le Prêcheur et Rivière Blanche, et, en 1858 celle de Ducos. Enfin, le 1^{er} mai 1860, le gouverneur de la Martinique, en son Conseil privé, approuve l'ouverture d'un établissement à Case-Pilote.

À ces établissements établis sous l'égide du ministère de la Marine, il faut ajouter quelques autres engagements des frères. En 1858, un internat de garçons avait été ouvert au Moule, à la demande des parents et de la municipalité⁵. Quatre frères y sont employés en 1860. A la requête d'un grand nombre de familles et sur les instances de la municipalité, une pétition fut adressée au gouverneur pour demander l'ouverture d'un externat à la Pointe-à-Pitre, « en faveur des enfants légitimes de quelque couleur qu'ils fussent. » L'école s'ouvrit le 1^{er} février 1859, avec une trentaine d'élèves et se développa rapidement : quatre maîtres y sont affectés en 1860⁶. Enfin à la demande des évêques de la Martinique et de la Guadeloupe, deux frères étaient en poste aux séminaires-collèges de Fort-de-France et de Basse-Terre ; ils y tenaient des classes de français préparatoires à l'enseignement du latin.

En 1860, année de la mort de l'abbé Jean-Marie de la Mennais, les frères de l'Instruction Chrétienne de

¹ Lettre du 27 septembre 1856. AFIC. 169. 20. 003.

² F. Pierre-Marie de la Croix (Jean-Louis Giraud), né à Lanouée (Morbihan) le 19 juin 1830, entré à Ploërmel le 27 avril 1848, décédé le 29 décembre 1890. Il était arrivé à la Guadeloupe le 4 janvier 1851

³ F. Eutique-Marie (Pierre Hervé), né le 18 mai 1823 à Saint-Péran (Ille-et-Vilaine), entré à Ploërmel en 1853, arrivé à la Guadeloupe le 22 avril 1855. Il mourut à Ploërmel le 16 mars 1857.

⁴ F. Caradec (Pierre-Marie Michel), né le 21 décembre 1826 à Trévé (Côtes-d'Armor), entré à Ploërmel en 1853, arrivé à la Guadeloupe le 27 février 1856. Décédé à la Basse-Terre le 9 novembre 1888.

⁵ Délibération du 20 mars 1858. AFIC. 166. 3. 001.

⁶ État de situation du 14 mai 1860. AFIC. 169. 20. 003.

Ploërmel dirige vingt-trois établissements scolaires en Guadeloupe et vingt et un en Martinique, scolarisant dans chaque île, respectivement, 1730 et 1600 élèves. En outre, ils assurent l'instruction religieuse et la préparation aux sacrements, à des jeunes gens et adultes, en liaison avec les responsables de paroisses, et les frères catéchistes, se rendant sur les habitations, étendent leur action à plus de dix-huit mille personnes à la Guadeloupe et six mille huit cents à la Martinique. L'engagement de l'institut de Ploërmel, commencé avec cinq religieux en 1838, s'est régulièrement développé jusqu'à employer, en 1860, cent dix-sept frères dans les deux îles et leurs dépendances.

Conclusion.

Les frères de l'Instruction chrétienne, appelés par le gouvernement à enseigner les enfants de la classe libre de couleur, et à faciliter la fusion des classes, se sont heurtés d'emblée, en Guadeloupe et surtout en Martinique, aux préjugés racistes. Très vite, ils ont été catalogués en raison de leur engagement ; les planteurs, on l'a vu, ont tenté par diverses pressions, de rabaisser le niveau de leur enseignement dont profitaient les libres de couleur ; une partie du clergé, liée aux colons, leur a, durant un temps, manifesté sa réserve, et l'abbé Dugoujon, préfet apostolique, le reconnaît lui-même :

« J'ai connu vos frères à la Guadeloupe, il y a quelque sept ans, *écrit-il en 1848* ; j'ai été édifié de leur piété, de leur zèle. J'allais les voir souvent à la Basse-Terre et à la Pointe-à-Pitre. J'étais le seul prêtre, à peu près, qui osât fréquenter alors les instituteurs des noirs. Je les aimais parce qu'ils faisaient le bien parmi les pauvres. J'étais également aimé d'eux¹. »

Victor Schoelcher, peu suspect de partialité en faveur des congréganistes, leur rend justice :

« L'administration, au surplus, toujours d'accord avec l'esprit colonial, n'a aucunement aidé les jeunes instituteurs ; ils font des efforts dont leurs pupilles commencent à profiter, surtout ceux de la Guadeloupe ; mais ils agissent dans l'obscurité la plus profonde. On ne s'est pas occupé de les établir convenablement [...] Nulle part on n'a choisi la maison où il y eût une cour propre aux récréations. Rien n'a été fait pour donner quelque éclat à leur emploi. Jamais aucune autorité n'est venue, en présidant une distribution des prix, rehausser au yeux du peuple l'importance de créations aussi moralisatrices². »

Heureusement pour les Frères, ils pouvaient compter sur le soutien du ministère de la Marine et des Colonies, qui les avait appelés aux Antilles. Peu à peu ils se sont imposés par les services rendus et ils ont su se faire apprécier de la population. Ils ont innové en ouvrant spontanément, et avec l'assentiment du clergé, des instructions du soir pour la formation religieuse des adultes. Ils ont ainsi très tôt élargi leur audience et inspiré confiance à la classe de couleur et même aux esclaves.

Appuyés par l'autorité, ils ont commencé d'évangéliser les esclaves sur les habitations. Dès que le gouvernement l'a permis et avant même qu'il l'ait organisé, ils ont accueilli et enseigné les fils d'esclaves. Ils ont ainsi conquis l'estime et la confiance de cette classe de la population. A la fin de 1847, le nombre des frères en exercice dans chacune des deux îles était de vingt-quatre en Guadeloupe et vingt-sept en Martinique. Ce rapide développement de l'œuvre montre bien la volonté du gouvernement, qui en assumait tous les frais, et la confiance accordée aux maîtres. L'abbé de la Mennais se plaît à en citer des témoignages, recueillis lors de ses voyages à Paris où il se rendait au ministère de la Marine et des Colonies. « On se loue beaucoup au ministère de nos établissements des Antilles, *écrivait-il au f. Ambroise, le 14 mars 1844*, et on ne songe qu'à les multiplier. On rend pleine justice au zèle et à la sagesse des frères et à leur prudence³. »

Sous la Seconde République, les frères se sont révélés artisans de la pacification des esprits lors des troubles qui ont accompagné l'émancipation. Ils ont ensuite repris avec joie l'œuvre de moralisation des nouveaux affranchis, qu'ils ont poursuivie sous le régime impérial. Ils se sont montrés ainsi véritablement éducateurs de la classe de couleur, participant à une œuvre collective à laquelle le préfet

¹ Lettre du 17 juin 1848, à l'abbé de la Mennais. *Chron. FIC.*, n° 145, 344.

² SCHOELCHER V., *Des Colonies françaises. Abolition immédiate de l'esclavage*, 1842, p. 332.

³ C. G., V, 166.

apostolique de la Guadeloupe rendait ce témoignage : « S'il y a des progrès dans la civilisation et que si l'on voit un si grand élan vers la religion parmi les jeunes gens et même parmi les adultes, on le doit aux Frères et aux Sœurs¹. »

Ces religieux volontaires, en partant pour les Antilles, n'ignoraient pas les risques qu'ils couraient. A deux reprises, ils durent subir des épidémies meurtrières de fièvre jaune et furent durement frappés ; beaucoup succombèrent ; d'autres, qui échappèrent à la mort, restèrent gravement affectés ; plusieurs ne rentrèrent en France, tel le f. Hyacinthe Le Fichou, que pour y mourir. Ainsi prenait toute sa force la consigne donnée par le fondateur dans sa lettre d'envoi en mission : « Aucun sacrifice, même celui de leur vie, ne leur paraîtra trop pénible pour cela² ! »

On ne saurait méconnaître la forte influence exercée dans l'institut des Frères de l'Instruction chrétienne par cet engagement dans des pays lointains : un domaine nouveau s'offrait à leur générosité ; c'était pour beaucoup l'éveil à l'esprit missionnaire et l'ouverture à de nouvelles perspectives, à une forme originale de l'apostolat : celle du catéchiste à plein temps, se rendant chaque jour sur les habitations pour dispenser un enseignement religieux. Cet appel missionnaire suscita de beaux dévouements et éveilla de nombreuses vocations. La congrégation tout entière, solidaire de cet effort, en fut profondément marquée.

L'abbé Jean-Marie de la Mennais, bien que les circonstances l'aient empêché, malgré son vif souhait, de venir sur place encourager ses disciples, les a toujours soutenus et animés dans cette tâche d'évangélisation et de promotion. Tant que sa santé le lui a permis, il a personnellement défendu leur cause au ministère ; par sa correspondance, il a maintenu les liens avec ses fils éloignés. Il s'est montré véritablement, et jusqu'au bout, "missionnaire de cœur". On peut donc souscrire au jugement exprimé par l'un de ceux qui relatèrent cette aventure missionnaire tentée par les frères de l'Instruction chrétienne : « Le mérite premier de cet apostolat revient au fondateur lui-même. C'est de sa foi, de son espérance invincible, de son ardent amour de l'Eglise et des âmes, que naissait l'héroïsme de ses fils³. »

¹ Cité par l'abbé de la Mennais dans une lettre au ministre de la Marine, du 30 novembre 1850. *C. G.*, VI, 309.

² *Instruction pour les frères de la Guadeloupe*, n° 29. *ATLC*, III, 31.

³ F. SYMPHORIEN-AUGUSTE, *ATLC*, III, XI.

Annexe I. TABLEAU DES ÉCOLES.

ÉCOLES	GUADELOUPE	MARTINIQUE	Directeur
1838 4 avril	Basse-Terre		F. Antonin
1838 1 ^{er} juillet	Pointe-à-Pitre		F. Marcellin
1840 juin		Fort-Royal	F. Saturnin
1840 mai-juin		Saint-Pierre (Fort)	F. Alippe
1841 septembre	Marie-Galante GdBourg		F. Frédéric
1842 septembre		La Trinité	F. Polyme-Marie
1842 novembre		Le Mouillage St-Pierre	F. Arthur
1843 décembre	Le Moule		F. Donatien
1844 mars	Trois-Rivières		F. Lambert
1844 fin		Le Marin	F. Marcellin-Marie
1846 28 août		Le Vauclin	F. Didier-Mie
1846 26 octobre	Sainte-Rose		F. Nicomède
1847 mai	Baie-Mahault		F. Méaugon-Marie
1847 1 ^{er} juillet		Le Lamentin (Mart.)	
1847 1 ^{er} septembre		Le François	F. Imas
1847 octobre	Saint-François		F. Elric
1848 19 février		Saint-Esprit	F. Alippe
1848 6 mars	La Désirade (île)		F. Jean-Climaque
1849	Port-Louis		F. Jean-Climaque
1849	Petit-Canal		
1849	Capesterre (Guadel.)		
1850 9 mars		Grand'Anse	F. Corentin
1850 8 juin		Gros-Morne	F. Landry
1850 5 septembre		Robert	F. Raban
1850 5 septembre		Sainte-Marie	F. Zénobe
1850	Terre-de-Haut (Saintes)		
1850	Pointe-Noire		F. Timoléon
1850	Gripou-Bordeaux-Bourg		
1850 octobre	Sainte-Anne		
1850	Morne à l'Eau		F. Jean Damascène
1851 février		Anses d'Arlet	F. Félicien
1851 juillet	St-Martin (le Marigot)		F. Erasme
1851 novembre	Anse-Bertrand		
1852 février	Capesterre (Marie-Gal.)		
1852		Carbet	
1853		Basse-Pointe	
1853		Rivière-Pilote	
1854		Le Prêcheur	F. Nathanaël
1854		Rivière-Blanche	
1855 mars	Vieux-Habitants		F. Pierre-Marie de la +
1855 mai	Saint-Claude		
1858		Ducos	
1859 juin	Lamentin (Guadel).		F. Attale-Marie
1860		Case-Pilote	

Annexe II. - TABLEAU – Mission de la Guadeloupe¹

ANNEE

Frères

Ecoles

Elèves

Adultes / soir

Adultes / habit.

1844

1848

1849

1850

1851

1852

1853

1854

1855

1856

1857

1858

1859

1860

13

36

33

38

42

44

50

50

49

47

47

50

55

56

5

9

12

15

17

18

19

19

¹ *Chronique des F. I. C.* , n° 148, p. 112.

19
19
19
20
20
21

565
1472
2589
2749
1698
2523
2734
2921
1129
1463
1460
1650
1807
1730

534
779
712
1399
2240
1682
2480
3585
2789
2548
2406
1816
2082

9904
11770

12572
15893
17955
18703

Remarques sur le tableau ci-dessus :

Après l'émancipation de 1848, une brusque ascension des effectifs se constate : ils sont presque doublés. L'arrêté du 5 mai 1851 les ramène au chiffre du début de 1848. Ils remontent à 3000 ou presque, lors du décret du 2 mars 1854.

Mais le droit à l'école est tarifé à un taux prohibitif pour les "nouveaux citoyens" : ceux-ci, en effet, louaient leurs services à la journée (pour 1 f. 50, et souvent moins : 60 ou 75 centimes) ; ou ils prenaient en fermage ou métayage des terres qu'ils avaient beau "travailler avec furie du matin au soir" comme écrit le f. Ambroise : le résultat tardait et était aléatoire.

Toutefois, le nouveau citoyen prend conscience de sa dignité : de là l'empressement à suivre les instructions sur les habitations.

TABLEAU DES CATÉCHISTES MARTINIQUE¹

CENTRE	LOCALITES	CATÉCHISTES
Fort-de-France	Lamentin, Ducos, Case-Pilote Case-Navire	f. Arthur Greffier (1847-1852) F. Bonaventure (1859- ...)
Saint-Pierre	Fort, Mouillage, Le Carbet Le Prêcheur	F. Philémon Morvan (1844-52) f. Lidoire (1840-1847)
La Trinité	Le Robert, Sainte-Marie	F. Eudoxe (1854-1860) f. Fiacre (1858-...) F. Zénobe
Le François	Le Lamentin, Le Robert Saint-Esprit	F. Jean-Pierre (1854-1858) F. Namase (1855-...)
Rivière-Pilote	Le Marin, Sainte-Luce	F. Hipparque (1857-...)
Rivière-Blanche	Gros-Morne	F. Hermias (1857-...)
Trois-Ilets	Anses d'Arlet, Rivière salée	F. Faustinien (1853-64)
Basse-Pointe	Grand' Anse, Ajoupa	F. Félin (1858-...) F. Lor (1858-...)
Le Vauclin	Le François	F. Eustache (1857-...)

¹ BALANANT L. , *Frères catéchistes*, 53.

--	--	--

**TABLEAU DES CATÉCHISTES
GUADELOUPE (1854)¹**

CENTRE	LOCALITÉS	CATÉCHISTES
Basse-Terre	Baillif, Camp-Jacob, Gourbeyre	F. Hyacinthe (1854-1860)
Trois-Rivières	Le Bananier, Capesterre	F. Frumence (1854-1861)
Baie-Mahault	Le Lamentin, Petit-Bourg	F. Méaugon (1852-1857) F. Caradec, F. Elase, F. Nicomède (1859-...)
Petit-Canal	Canal, Port-Louis, Gripon	F. Herman (1854-1863)
Le Moule	Saint-François	F. Donatien (1854-1860) F. Caradec (1860-...)
Marie-Galante	Grand-Bourg, Saint-Louis Capesterre	F. Célerin (1854-1862)
Pointe-Noire	Deshayes, Bouillante	F. JosephGuillaume (1854-57)
Sainte-Anne		F. Nicomède (1854-1858) F. Joseph Guillaume (1860-...)
Morne-à-l'Eau		F. Jean Damascène (1854-1857)
La Désirade		F. Arthémas (1856) F. Tharcise (1857) F. Joseph Guillaume (1858-60)

¹ BALANANT L. , *Frères catéchistes*, 53.

SOURCES ET BIBLIOGRAPHIE

Sources manuscrites.

Archives nationales. Centre des Archives d'Outre-Mer (ANOM).
Archives des Frères de l'Instruction Chrétienne (AFIC). Cartons 151 à 173.

Sources imprimées.

LA MENNAIS J. -M. DE, *Correspondance Générale*, tomes 4 à 7, Rennes, 2001
LAVEILLE A. , *Jean-Marie de la Mennais (1780-1860)*, tome II, Paris, 1903.
SYMPHORIEN-AUGUSTE F. , *À travers la correspondance de l'abbé Jean-Marie de la Mennais Les Frères de l'Instruction Chrétienne à la Guadeloupe et à la Martinique*. ATLC, III. Vannes, 1939.

Bibliographie.

COULON P. et BRASSEUR P. , *Libermann (1802-1852). Une pensée et une mystique missionnaires*. Paris, 1988.
BOUCHE D. , *Histoire de la colonisation française*, Paris, 1991.
DELISLE Ph. , *Renouveau missionnaire et Société esclavagiste. La Martinique : 1815-1848*. 1997.
DELISLE Ph. , *Histoire religieuse des Antilles et de la Guyane françaises*. Paris, 2000.

Études particulières.

ARCHANGE PENHOUE F. , *L'œuvre missionnaire des Frères de l'Instruction Chrétienne (1837-1937)*. In : *Chronique des Frères de l'Instruction Chrétienne*, n° 141-146.
ARESTI P. , *J. M. de la Mennais e l'emancipazione degli schiavi nelle Antille*.
BALANANT L. , *Les frères catéchistes*.
BALANANT L. , *Les frères créoles*.
BALANANT L. , *Les Frères aux Antilles : la santé des frères*.
BALANANT L. , *Les Frères de l'Instruction Chrétienne aux Antilles*.
BALANANT L. , *L'œuvre d'éducation des Frères aux Antilles françaises*.
CUEFF P. , *Origines d'une épopée missionnaire (1836-1840)*. In : *Études Mennaisiennes*, n° 1, 1987.
DE CAROLIS D. , *L'origine dell'attività missionaria dei Fratelli dell'Istruzione cristiana di Ploërmel nelle Antille Francesi (1836-1850)*. Thèse, Rome, 1981
DELISLE Ph. , *Enseignement religieux et spécificités coloniales : les Frères de Ploërmel à la Martinique à la veille de l'abolition de l'esclavage (1839-1848)*. 1998.
LOPEZ GUTIERREZ D. , *Un hito en la lucha contra la esclavitud : los Hermanos catequistas*. Roma, 1965.
OLLIVIER G. , *Un missionnaire aux Antilles (1840-1845) : frère Arsène (Pierre Menet)*. In : *Études Mennaisiennes*, n° 4, 1989.
OLLIVIER G. , *Une riche personnalité : frère Ambroise, Joseph Le Haiget (1795-1857)*. In : *Études Mennaisiennes*, n° 12, 1994.
PRIGENT G. , *Jean de la Mennais et les missions. Un témoin de la théologie missionnaire au XIXe siècle*. Mémoire de maîtrise, Lyon, 1989.
RULON H. , *L'œuvre scolaire des Frères de Ploërmel aux Antilles (1838-1909)*, man. , s. d.

SOMMAIRE

Introduction

- I Situation des Antilles françaises
 - 1. Les classes sociales : blancs, gens de couleur, esclaves
 - 2. Situation religieuse : le clergé colonial
- II Les premières écoles de frères aux Antilles : Basse-Terre, Pointe-à-Pitre (Guadeloupe) ; Saint-Pierre (1840), Fort-Royal (1840) (Martinique).
- III. Le f. Ambroise Le Haiget, Directeur général, 1840.
Épreuves internes : l'affaire Evain
Ouvertures d'écoles : Grand Bourg (1841), La Trinité (1842), Le Moule (1843), Trois-Rivières (1844), Le Marin (1844).
Les vocations indigènes.
- IV. L'instruction religieuse des esclaves.
Frères catéchistes sur les habitations.
1847 : des catéchistes reconnus officiellement.
Instituteurs et catéchistes : la Baie-Mahault (1847), Le François (1847), Saint-François (1847).
- V. Révolution de Février 1848. La Seconde République.
L'émancipation des esclaves.
Etablissement de diocèses en Martinique et Guadeloupe (1851).
Situation des écoles (1848-1852).
- VI. Le f. Arthur Greffier, Directeur Général, 1853.
Relance des catéchismes sur les habitations.
Situation des écoles aux Antilles de 1853 à 1860.

Conclusion.

Annexes

- I Tableau des écoles des Frères aux Antilles (1838-1860)
- II Tableau statistique : Guadeloupe, Martinique
- III Tableau des catéchistes : Martinique.
- IV Tableau des catéchistes : Guadeloupe.

Sources et Bibliographie.

Sommaire

